



Hors-série
des actes
DU CRESAT

Les territoires au croisement du temps et de l'espace.

Mobilités, identités et paysages

Sous la direction de Céline Borello et Airton Pollini

**HORS SÉRIE
DES ACTES DU
CRESAT**

Hors série des actes du CRESAT,
n° 1 © Éditions du CRESAT 2019
ISSN 1766-4837

Couverture : le journal illustré
2 juillet 1876
Conception graphique
de la collection : Spécial Coffre

CRESAT
 Centre de recherche sur les économies,
les sociétés, les arts et les techniques



HORS SÉRIE DES ACTES DU CRESAT

REVUE DU **C**ENTRE DE **R**ECHERCHE
SUR LES **É**CONOMIES, LES **S**OCIÉTÉS,
LES **A**RTS ET LES **T**ECHNIQUES

P. 7 **Édito**

RÉGIS BOULAT (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)

P. 11 **Introduction**

CÉLINE BORELLO (LE MANS UNIVERSITÉ - TEMOS) **AIRTON POLLINI**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – UMR 7044 ARCHIMEDE)

P. 23 **Paysage : identités matérialisées dans le territoire**

P. 25 **AIRTON POLLINI** (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – UMR 7044 ARCHIMEDE)
Espaces et représentations matérielles : un essai sur les bornes (*horoi*)

P. 47 **CÉLINE BORELLO**
(LE MANS UNIVERSITÉ - TEMOS)
L'inscription dans le paysage des lieux culturels chrétiens : une expression de l'altérité confessionnelle (Métropole / Outre-mer d'Océanie, XVI^e - XX^e siècles) ?

P. 65 **AZIZA GRIL-MARIOTTE**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
La manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, marqueur de l'industrie textile dans l'espace francilien (1800-1818)

P. 85 **FLORIE GIACONA** (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT) ET **BRICE MARTIN**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
Caractériser l'activité avalancheuse dans le Massif vosgien à travers les formes et l'évolution des peuplements forestiers

P. 95 **Territoire : droit, imaginaires et mémoires**

P. 97 **MARIE-CLAIRE VITOUX**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
La loi du 31 mai 1850 : la citoyenneté interdite des Français nomades

P. 115 **MYRIAM CHOPIN** (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
Les origines de l'imaginaire national de la France au Moyen Âge

P. 123 **NICOLAS HOLLEVILLE** (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT) ET **BRICE MARTIN**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
Identifier les territoires à risques d'inondations : l'apport des photographies et archives audiovisuelles à la reconstitution d'une mémoire du risque en Alsace

P. 135 **Points de vue : espace et représentation**

P. 137 **KARINE DIETRICH-CHENEL**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT),
JEAN-PHILIPPE DROUX (ARCHIMEDE), **YVES FREY** (CRESAT), **MARIE-CLAIRE VITOUX**
(UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
L'immigration en Alsace par les cartes

P. 149 **BERNARD JACQUÉ** (UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE – CRESAT)
Quelle est la nationalité de Picasso ?

ÉDITO

Régis Boulat

Université de Haute-Alsace, CRESAT

Créé en 1984, le Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT) rassemble des enseignants-chercheurs venus de disciplines variées qu'il s'agisse de l'histoire (histoire économique, histoire du patrimoine industriel, histoire politique et culturelle, histoire de l'art), des sciences de l'information et de la communication (culture numérique, communication des organisations, communication interculturelle, culture médiatique), de la géographie (géohistoire des risques, cartographie, SIG), du droit, de la muséologie et des sciences de gestion. Ces chercheurs sont toutefois complémentaires dans la mesure où, réunis par une commune curiosité pour la construction des sociétés et des territoires dans le Rhin supérieur, ils croisent leurs approches autour de quatre axes structurants : histoire et patrimoine de l'industrie, territoires intelligents, Culture.s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages et Espaces publics et circulations internationales.

Dirigés avec brio par Nicolas Stoskopf et Céline Borello jusqu'en 2016, les *Actes du CRESAT* qui en sont aujourd'hui à leur 15^e numéro permettent, sous la responsabilité actuelle de Camille Desenclos, de dresser un bilan annuel de l'ensemble de ces activités de recherches, d'en assurer la diffusion et d'en conserver la mémoire tout en donnant l'occasion aux chercheurs de publier des contributions inédites.

En complément, des numéros Hors-Série vont à l'avenir permettre de publier des actes de colloques ou de journées d'études thématiques tout en matérialisant, le cas échéant, des collaborations avec des chercheurs issus d'autres laboratoires.

C'est le cas avec ce premier numéro, issu des fructueuses journées d'étude organisées par Céline Borello (pendant plus de dix ans membre du CRESAT, et actuellement dans l'équipe TEMOS) et Airton Pollini (ARCHIMEDE) qui rassemblent ainsi l'ensemble de la famille historienne de l'Université de Haute-Alsace pour notre plus grand bonheur.

INTRODUCTION

LES TERRITOIRES AU CROISEMENT DU TEMPS ET DE L'ESPACE. MOBILITÉS, IDENTITÉS ET PAYSAGES

INTRODUCTION. LA QUESTION DES TERRITOIRES EN HISTOIRE

*Céline Borello (Le Mans Université, TEMOS – CNRS FRE 2015)
et Airton Pollini (Université de Haute-Alsace, Université de
Strasbourg, CNRS – Archimède UMR 7044, Mulhouse)*

La question des territoires en histoire est une préoccupation réactualisée à partir de la fin du xx^e siècle, après une période de désintérêt, sans doute parce qu'elle combine des thématiques traitées par deux disciplines, l'histoire et la géographie. L'interaction entre ces deux domaines, louée comme un trait innovant ou « à la mode », est en réalité très ancienne, et l'on peut rappeler les origines communes chez les auteurs grecs antiques, pour rester dans la tradition occidentale et éviter le contexte très complexe des sciences développées en Orient, en Mésopotamie et en Égypte surtout.

En effet, l'intérêt pour la description du monde connu, l'*oikoumène*, associait systématiquement les préoccupations de nos actuelles disciplines, histoire et géographie. Ainsi, il suffit ici de rappeler que les premiers essais grecs pour cartographier le monde peuvent être reconnus dès Homère¹. En dehors du cadre des légendes, il est permis de souligner l'existence d'un genre littéraire spécifique, le périple (*periodos* en grec), littéralement, *chemin autour*, par la suite *voyage* ou *itinéraire*

1. Voir la description du bouclier d'Achille dans l'*Illiade* (xviii, 478-617) ou le *Catalogue des Vaisseaux* (*Illiade*, II, 484-510), qui établit une sorte de description de toutes les régions de la Grèce, malgré le caractère toponymique de cette liste. Sur la représentation de la nature dans le bouclier d'Achille, voir en dernier SCHNAPP A. « La rappresentazione della natura nell'arte greca », in SENA CHIESA G. et PONTRANDOLFO A. (dir.), *Mito e natura. Dalla Grecia a Pompei, Exposition. Naples. Museo archeologico nazionale*, Milan, Electa, 2016. De même, bien que se référant à un monde imaginaire, les voyages d'Ulysse racontés dans l'*Odyssée* présentent également des éléments de description géographique, dans le sens de la caractérisation de l'espace physique où se trouvent des peuples ou même des monstres rencontrés. Ces descriptions ont même

autour du monde, et qui avait comme objectif la présentation « des inventaires de lieux remarquables ordonnés selon des axes de communication »², ainsi que la représentation graphique de ces lieux sur une tablette (*pinax*)³. Enfin, à la recherche des causes des guerres médiques, Hérodote ne se contente pas de narrer les événements directement liés aux conflits, mais il remplit son œuvre de digressions, avec la description des régions et des peuples soumis aux Perses, ainsi que leurs voisins, allant jusqu'aux limites du monde connu⁴. Ce sont des excursus très fréquents, où l'historien s'évade, s'éloigne de son but principal, mais qui constituent l'une des richesses supplémentaires de son œuvre, qui regroupe ainsi des préoccupations relevant de trois domaines d'étude, dans nos divisions contemporaines, l'histoire, la géographie, mais aussi l'ethnographie⁵.

Après avoir rappelé l'antiquité de l'étude combinée de la géographie et de l'histoire, il est opportun de revenir aux méthodes actuelles et aux perspectives qui sont les nôtres. En effet, les études historiques sur les territoires et les villes, modernes et anciennes, constituent un domaine en plein développement⁶ et s'insèrent dans

.....
incité V. Bérard à rechercher le chemin que le héros aurait parcouru en Méditerranée. BÉRARD V. *Les navigations d'Ulysse*, 4 vols, Paris, A. Colin, 1927. Si l'idée de « retracer » le périple d'Ulysse dans la géographie contemporaine de la Méditerranée était une perspective innovante dans le sens de la recherche des éléments réels, ou du moins réalistes, dans les légendes homériques, l'identification des lieux pose des problèmes que les spécialistes d'Homère ne cessent de souligner actuellement. Voir en dernier et en français SAÏD S. *Homère et « l'Odyssee »*, Paris, Belin, 2010, p. 222-225.

2. NICOLET C. *L'Inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, p. 70.

3. Certaines sources antiques indiquent que la première représentation graphique était celle d'Anaximandre de Milet et que la plus ancienne *Periégèse* écrite était l'œuvre d'Hécatee de Milet, tous les deux du VI^e siècle av. J.-C. De ces périple, le plus connu est certainement celui de Scylax de Caryanda, qui aurait été envoyé par Darius I^{er}, roi des Perses, en Inde pour décrire ce pays, probablement à l'extrême fin du VI^e siècle av. J.-C. (Hérodote, IV, 44).

4. POLLINI, A. « La Représentation de l'espace chez Hérodote », PH. GUIARD et CHR. LAIZÉ (dir.), *Expériences et représentations de l'espace*, coll. *Culture Antique*, Paris, Ellipses, 2012, p. 109-124.

5. POLLINI, A., « Heródoto: historiador, etnógrafo, geógrafo », A. VARGAS, L. O. MAGALHÃES, M. A. DE OLIVEIRA SILVA (dir.), *Heródoto e Tucídides: História e Tradição*, Vitória da Conquista (Brésil), E. Uesb, 2016, p. 41-69.

6. Voir l'éditorial du premier numéro de la revue *Histoire urbaine*, n. 1, 2000, p. 5-6 ; la présentation de la revue rappelle l'interdisciplinarité inhérente de l'étude du fait urbain et l'intérêt d'une approche historique, avec la confrontation des différents exemples concrets des formes urbaines.

un mouvement historiographique plus général, avec une contribution décisive de la géographie contemporaine. Dans l'après-guerre, ces questions de l'espace ont fait l'objet d'une théorisation philosophique par Martin Heidegger, qui s'interrogeait sur les rapports entre l'homme et l'espace physique⁷. Puis, dès la fin des années 1960, Michel Foucault a été l'un des principaux penseurs à identifier l'essor de la géographie et à remarquer une sorte de renversement du rapport des forces entre l'histoire et la géographie dans le spectre des sciences humaines et sociales⁸.

Si cette inflexion était déjà identifiée par les philosophes, ce sont les travaux d'Edward Soja dans les années 1980⁹ qui marquent un pas essentiel dans cette interaction entre histoire et géographie, d'où l'expression « tournant géographique »¹⁰, ou « *spatial turn* » en anglais. Ainsi les préoccupations relatives à l'espace deviennent essentielles dans la réflexion historique. Si le « tournant » peut être saisi à partir des années 1970, on doit rappeler que, depuis l'école des *Annales*, outre l'utilisation des approches venant des sciences sociales, la prise en compte de la géographie et

7. HEIDEGGER M. « Bâtir habiter penser », in HEIDEGGER M. (dir.), *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958, p. 184 : « D'abord quel est le rapport du lieu et de l'espace ? ensuite, quelle est la relation de l'homme et de l'espace ? »

8. « La grande hantise qui a obsédé le XIX^e siècle a été, on le sait, l'histoire : thèmes du développement et de l'arrêt, thèmes de la crise et du cycle, thèmes de l'accumulation du passé, grande surcharge des morts, refroidissement menaçant du monde. C'est dans le second principe de thermodynamique que le XIX^e siècle a trouvé l'essentiel de ses ressources mythologiques. L'époque actuelle serait peut-être plutôt l'époque de l'espace. Nous sommes à l'époque du simultané, nous sommes à l'époque de la juxtaposition, à l'époque du proche et du lointain, du côte à côte, du dispersé. Nous sommes à un moment où le monde s'éprouve, je crois, moins comme une grande vie qui se développerait à travers le temps, que comme un réseau qui relie des points et qui entrecroise son écheveau. Peut-être pourrait-on dire que certains des conflits idéologiques qui animent les polémiques d'aujourd'hui se déroulent entre les pieux descendants du temps et les habitants acharnés de l'espace. », FOUCAULT M. « Des espaces autres. Une conférence de Michel Foucault », *Architecture-Mouvement-Continuité. Revue d'architecture*, 5, octobre, 1984, p. 46, publication posthume d'une conférence prononcée à Paris en 1967. Voir aussi FOUCAULT M. « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, 1, janvier-mars, 1976. Plus spécifiquement sur l'histoire urbaine, voir LEFEBVRE H. *La révolution urbaine, Collection Idées*, 216, Paris, Gallimard, 1970.

9. Voir en particulier SOJA E. W. *Postmodern geographies. The reassertion of space in critical social theory*, New York, Verso, 1989, p. 1, où l'auteur expose clairement les principes qui le guident : « *My aim is to spatialize the historical narrative, to attach to durée an enduring critical human geography* ».

10. Voir une synthèse dans LÉVY J. *Le Tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde, Mappemonde*, Paris, Belin, 1999, en particulier p. 22-24 et 40-47.

des contextes spatiaux avait été incorporée dans la réflexion historique. En effet, dans le cadre de l'école des *Annales*, nous devons notamment à Fernand Braudel d'avoir accordé une place centrale au contexte spatial dans les études historiques, en tant qu'objet même d'analyse de l'historien¹¹.

Quand on se réfère aux questions des espaces, il est tout d'abord important de distinguer ce qui relève de l'histoire urbaine et des préoccupations relatives au territoire. Pour la première, la géographie contemporaine s'intéresse davantage aujourd'hui à la perception et à la représentation de l'urbain par les habitants, avec deux concepts qui peuvent aider à mieux interpréter les différents types de phénomène urbain : l'urbanité¹² et la citadinité¹³.

Dans le développement de la géographie contemporaine, il s'agit d'intégrer l'étude des différentes formes d'appropriation de l'espace, d'un espace qualifié, d'un territoire. C'est une recherche qui interroge la vie citadine dans sa diversité, pour renforcer les éléments qui permettent de dégager une représentation de la ville par tous ses acteurs, quelle que soit leur position sociale. Le concept de citadinité peut ainsi aider à la réflexion sur les structures dont le caractère urbain n'est pas assuré, où la différence entre l'urbain et le rural est relativement floue, mais où les habitants perçoivent l'espace comme urbain. C'est ce sens qui renforce la pertinence du concept dans les études historiques sur les villes.

11. BRAUDEL F. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Références*, 3 vols, 9^e éd., Paris, Le Livre de Poche, 1993 (1949).

12. « Dans la réflexion géographique contemporaine, le terme d'*urbanité* tend à désigner davantage les caractères de l'espace urbanisé, les potentialités des espaces urbains en termes de lien social, d'interactions sociales. Une des questions posées au géographe est celle des critères et outils de mesure permettant de dépasser une approche subjective pour mesurer la diversité des formes d'urbanités dans une ville. La densité, le degré de mixité sociale résidentielle, l'existence des espaces publics (places, parcs, édifices publics) peuvent en constituer des indicateurs. », BRUNET R., FERRAS R., et THÉRY H. *Les Mots de la géographie : dictionnaire critique, Collection dynamiques du territoire*, 3^e éd., Paris, La Documentation Française, 1993 (1992), p. 498-499.

13. La citadinité « s'appliquerait plutôt aux *habitants* des villes, à leurs pratiques et représentation des espaces urbains, leurs formes d'appropriation de ces espaces, leurs ancrages culturels dans la ville. », DORIER-APPRILL É. « Lexique des villes et de l'urbain », in DORIER-APPRILL É., et al. (dir.), *Vocabulaire de la ville : notions et références, Questions de géographie*, Paris, Éditions du Temps, 2001, p. 81. Voir aussi LUSSAULT M. et SIGNOLES P. (dir.), *La citadinité en questions*, Tours, Urbama, 1996 ; LÉVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

Dans un mouvement parallèle aux développements de l'histoire urbaine, il est essentiel de se tourner vers l'idée de territoire. En effet, le choix du titre de ce Hors-série n'est pas anodin. Nous avons voulu, dès l'intitulé, souligner que le territoire est une donnée qui dépend de son contexte spatial certes, mais aussi historique (le temps), et que la notion d'appropriation par les sociétés humaines est donc essentielle.

En effet, le terme « espace » est particulièrement neutre et générique, et désigne un espace quelconque, sans précision, puisqu'il ne comporte aucune notion politique, sociale ou juridique implicite. Selon la géographie contemporaine, « espace » s'oppose en particulier à « territoire », terme qui véhicule une notion d'appropriation. En effet, le « territoire » constitue un « espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation¹⁴ » et on peut dire que le « territoire est intellectuellement perçu comme l'objet précis et direct d'une appropriation, d'une domination¹⁵ ». Dans cette perspective, le bornage de l'espace, tel que présenté par Airton Pollini est un bon indice de cette appropriation très ancienne de certains territoires¹⁶. La variété et la diversité des bornes, avec ou sans inscriptions, ainsi que la complexité de leur étude montrent que cette appropriation d'un espace qui devient territoire est empreinte d'une polysémie, dont seules des analyses fines et nuancées permettent une meilleure compréhension.

Cette définition met en parallèle les divers aspects constitutifs d'un territoire : militaire, économique, politique et juridique. Ainsi, on peut rapprocher le territoire des notions telles que nation ou patrie, puisqu'il se rapporte à l'existence de l'État, dans sa capacité à garantir l'intégrité territoriale et le contrôle d'un espace géographique. Myriam Chopin montre comment l'identité nationale française, forgée à partir d'une légende inventée de toutes pièces, est intimement liée au territoire, et cela à plusieurs niveaux : objet de conflits internes entre lignages dynastiques,

14. BRUNET R., FERRAS R., et THÉRY H. *Les Mots de la géographie : dictionnaire critique*, Collection dynamiques du territoire, 3^e éd., Paris, La Documentation Française, 1993 (1992), p. 480.

15. NORDMAN D. « De quelques catégories de la science géographique : frontière, région et hinterland en Afrique du Nord (19^e et 20^e siècles) », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 52, 5, 1997, p. 970.

16. Pour ce qui est de la question des espaces dans l'Antiquité, parmi une bibliographie en constante évolution, voir en particulier deux ouvrages très récemment parus en France : MOATTI, C. et MÜLLER, CHR. (dir.), *Statuts personnels et espaces sociaux : questions grecques et romaines*, Paris, De Boccard, 2018 et MONTEL, S. et POLLINI, A. (dir.), *La Question de l'espace au IV^e siècle av. J.-C. : continuités, ruptures, reprises*. coll. ISTA, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2018.

conquis par des ancêtres revendiqués, mais aussi en opposition à un État-territoire ennemi (les Anglais) ; cet ensemble est *in fine* l'œuvre de chroniqueurs érudits au service de la couronne.

Il n'existe pas une conception individuelle du territoire et il relève de l'ensemble d'une société¹⁷. Ce Hors-série s'attache en premier lieu aux espaces appropriés, aménagés et vécus par des populations humaines, pris dans leur épaisseur historique. Ainsi l'aménagement peut résulter des transformations économiques d'une société. Aziza Gril-Mariotte trace cette trajectoire à travers les cas des manufactures d'Oberkampf à Jouy-en-Josas. L'auteur montre bien l'ambivalence des rapports des fabriques avec le territoire dans lequel elles sont installées, entre raisonnements économiques, complémentarités entre entreprises et éventuelle compétition pour la main d'œuvre spécialisée.

Il est important alors d'envisager la définition du terme « paysage ». Actuellement, un certain consensus s'est formé autour de l'idée que celui-ci regroupe à la fois l'environnement naturel et sa représentation, ou sa conceptualisation¹⁸. De fait, les articles de Brice Martin, Florie Giacona et Nicolas Holleville rappellent les impératifs à caractériser les évolutions des paysages soit par l'approche de phénomène naturel soit par l'usage d'outils permettant l'appropriation mémorielle des territoires. Dans ce sens, l'étude géographique enrichit l'analyse historique du paysage et s'intéresse tout autant à l'interaction de l'homme et de l'espace, plus précisément les rapports entre les formes naturelles qui conditionnent l'occupation humaine et les transformations de cet environnement par l'action humaine au fil du temps. L'appropriation est ainsi, dans certains cas, religieuse comme l'indique la réflexion de Céline Borello sur les temples protestants en France métropolitaine et en Océanie.

L'approche historique de l'analyse des territoires invite à observer de près les phénomènes de mobilité et les problèmes relatifs à l'insertion de nouvelles populations. La matérialisation de ces populations nouvelles est envisageable et le territoire est alors représenté à l'exemple des cartes de l'Alsace analysées par Karine

17. BRUNET R., FERRAS R., ET THÉRY H. *Les Mots de la géographie : dictionnaire critique, Collection dynamiques du territoire*, 3^e éd., Paris, La Documentation Française, 1993 (1992), p. 481.

18. En ce qui concerne l'Antiquité et l'approche dite « archéologie du paysage », voir LAYTON R. et UCKO P.J. « Introduction : gazing on the landscape and encountering the environment », in UCKO P.J. et LAYTON R. (dir.), *The Archaeology and anthropology of landscape. Shaping your landscape, World Archaeological Congress*, Londres, Routledge, 1999, p. 1-20.

Chenel-Dietrich, Jean-Philippe Droux, Yves Frey et Marie-Claire Vitoux : à travers l'étude de la composition de la population en Alsace pendant un siècle, on voit les différents enjeux économiques et politiques au fondement de l'immigration. Ces questions demeurent au cœur de l'actualité et leur prise en compte dans la longue durée est essentielle pour avoir le recul nécessaire à leur interprétation.

En ce qui concerne les mobilités, depuis les années 1990, des nouvelles approches ont profondément marqué la façon de les interpréter. Il s'agit des études postcoloniales, liées à l'origine aux études littéraires dans les milieux académiques anglophones, et qui, dans l'analyse des interactions culturelles entre colonisateurs et colonisés, soulignent les apports des autochtones dans la formation de nouvelles sociétés¹⁹. Entre autres, cette approche s'intéresse aux catégories en bas de l'échelle sociale et qui sont généralement exclues du discours politique, en même temps qu'elles se trouvent socialement et économiquement opprimées. Telle est la thématique abordée par Marie-Claire Vitoux qui, à travers l'analyse de la loi électorale du 31 mai 1850, montre clairement l'opposition entre nationalité, ou l'appartenance au territoire, et citoyenneté, c'est-à-dire la participation politique. À l'échelle individuelle, le rejet peut-être particulièrement perceptible sur des parcours de vie à l'instar de celui de Pablo Picasso abordé par Bernard Jacqué.

Dans le cas des *colonial studies* plus spécifiquement on s'intéresse aux origines, aux effets et aux résultats d'un discours colonial et de ses représentations, en particulier comme forme de domination des populations colonisées. Les mobilités sont perçues dans leur interaction avec les populations locales et à travers les conséquences qu'elles portent sur l'établissement d'une mémoire collective particulière du fait d'une domination coloniale.

L'étude des mobilités mène au questionnement sur les identités. À ce propos, plusieurs concepts empruntés à l'anthropologie sont souvent employés pour aider à la compréhension des réalités de contacts entre populations diverses, tels

19. BHABHA H. K. *The Location of culture*, Routledge classics, Londres, Routledge, 2004 (1994) ; LOOMBA A. *Colonialism-postcolonialism*, 2^e éd., Londres, Routledge, 2005 (1998) ; SAID E. W. *Culture and imperialism*, New York, Knopf, 1993 ; SPIVAK G. C. et HARASYM S. *The post-colonial critic : interviews, strategies, dialogues*, New York, Routledge, 1990 ; SPIVAK G. C. *A critique of postcolonial reason : toward a history of the vanishing present*, Cambridge (Mass), Harvard university press, 1999 ; SPIVAK G. C. *In other worlds : essays in cultural politics*, Routledge classics, Londres, Routledge, 2006, mais aussi SAHLINS M. *How 'natives' think : about captain Cook, for example*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.

acculturation²⁰, ethnicité²¹, transferts culturels²², créolisation, branchement²³, *agency*, *middle ground*²⁴, hybridation. Actuellement, il semble que le concept de « métissage » a reconquis une certaine place dans les débats en sciences humaines, notamment pour souligner la spécificité et la complexité d'une certaine « pensée métisse »²⁵, qui n'est pas la juxtaposition de caractéristiques autochtones et allo-gènes, mais une création nouvelle à partir d'éléments de différentes origines. Ainsi, est séduisante la définition de Fr. Laplantine qui insiste sur le caractère d'oscillation du métissage²⁶. Dans ce cas, ou comme l'affirme également S. Gruzinski, le

20. REDFIELD R., LINTON R., ET HERSKOVITS M. J. « Memorandum for the study of acculturation », *American Anthropologist*, N.S., 38, 1, 1936. Voir aussi GRUZINSKI S. et ROUVERET A. « Ellos son como niños. Histoire et acculturation dans le Mexique colonial et l'Italie méridionale avant la romanisation », *MEFRA*, 1, 1976.

21. BARTH F. (dir.), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social organization of cultural differences*, Boston, Little Brown, 1969.

22. TURGEON L., DELÂGE D., et OUELLET R. (dir.), *Transferts culturels et métissages, Amérique-Europe XVI^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

23. AMSSELLE J.-L. *Branchements : anthropologie de l'universalité des cultures, Champs. Essais*, 584, Paris, Flammarion, 2001.

24. WHITE R. *The Middle Ground: Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991.

25. Voir en particulier LAPLANTINE F. et NOUSS A. *Le métissage : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir, Dominos*, 145, Paris, Flammarion, 1997; GRUZINSKI S. *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999; LAPLANTINE F. et NOUSS A. *Métissages : de Arcimboldo à Zombi*, Paris, Pauvert, 2001. En dernier, voir CAPANEMA S., et al. (dir.), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

26. « Pour qu'il y ait métissage, il faut qu'il y ait transformation, transmission et traduction, ce qui suppose un mouvement d'oscillation permanent. », LAPLANTINE F. « Pour une pensée métisse », in CAPANEMA S., et al. (dir.), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques, Histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 39-41. Et l'auteur insiste : « Il ne peut y avoir de métissage dans la copie, l'imitation, la fidélité absolue, le calque ou le décalque consistant dans la reproduction du même. Mais pas davantage dans un processus d'intégration, d'incorporation anthropophagique par lesquels on s'approprie la langue et la culture de l'autre. Dans les deux cas, par réception servile (modèle de la reproduction tournée vers un en-deçà) ou par assimilation vorace (modèle de la substitution dirigé vers un au-delà), on procède à la négation de la relation métisse qui suppose, c'est vraiment le minimum, que les différences ne soient pas abolies. [...] Les catégories d'hybridation, de mixité, de mélange, d'assemblage et même de bricolage (C. Lévi-Strauss) ne permettent pas de penser le devenir métis, car elles supposent encore l'existence d'"éléments" ontologiquement et historiquement premiers qui se seraient accessoirement rencontrés pour produire du dérivé. Les individus dans un processus de métissage ne s'approprient plus eux-mêmes à partir d'une matrice

métissage, entendu comme une forme polymorphe et composée d'identités multiples et en constante métamorphose, est une clé de lecture qui peut se montrer opératoire pour l'analyse des identités dans leur définition historique, où les différentes formes d'interaction culturelle sont difficilement saisissables de manière univoque²⁷.

Les articles qui suivent, parce qu'ils viennent de plusieurs horizons géographiques et historiques, ont l'intention de souligner la complexité des interactions entre une société donnée et un territoire approprié, où les frontières entre les disciplines « histoire » et « géographie » ne sont pas nettes.

.....

culturelle exclusive (qui serait européenne, africaine, indienne...), car la culture vers laquelle on va, mais que l'on ne connaît pas, l'emporte sur la culture dont on vient.»

27. Voir aussi notre propre contribution aux débats sur une appropriation du concept pour l'analyse des réalités coloniales de l'Italie méridionale dans l'Antiquité : ESPOSITO A. et POLLINI A. « Penser les métissages en Grande Grèce et en Sicile » In CAPANEMA S., et al. (dir.), *Du transfert*, *op. cit.*, p. 49-71.

PAYSAGE : IDENTITÉS MATÉRIALISÉES
DANS LE TERRITOIRE

AIRTON POLLINI

« ESPACES ET REPRÉSENTATIONS MATÉRIELLES :
UN ESSAI SUR LES BORNES (*HOROI*) »

*Airton Pollini est maître de conférences d'histoire de l'Antiquité grecque
à l'Université de Haute-Alsace et membre de l'UMR 7044 ArcHiMedE.*

Introduction

Les recherches modernes se sont tardivement intéressées aux questions de l'espace dans l'Antiquité, mais désormais l'idée qu'une cité ne peut être dissociée de son environnement, que la ville ne peut être étudiée sans la confrontation avec son espace extra urbain, paraît une évidence¹. Aussi, l'agencement même des espaces à l'intérieur de la cité, c'est-à-dire l'étude de l'urbanisme antique, est-il relativement récent². Mais le tournant majeur s'est opéré en particulier à partir du début des années 2000, quand l'archéologie s'est davantage tournée vers l'espace extra urbain, notamment à travers l'approche de l'archéologie du paysage³. Aujourd'hui,

1. Entre autres, voir BINTLIFF J. L. « City-country relationships in the 'normal polis' », in ROSEN R. M. et SLUITER I. (dir.), *City, countryside, and the spatial organization of value in classical antiquity*, *Mnemosyne, Supplementum*, 279, Leiden, Brill, 2006, p. 13-32 ; sur les colonies grecques d'Italie du Sud, aire géographique qui a été précurseur dans l'étude des questions relatives à l'espace rural, avec les cités grecques de Taurique, actuelle Crimée, voir : *La città e il suo territorio, Atti del convegno di studi sulla Magna Grecia*, VII, 1967, Tarente, Istituto per la Storia e l'Archeologia della Magna Grecia, 1968 ; pour un commentaire historiographique sur cette prééminence des colonies de mer Noire et d'Italie, voir nos propres travaux, en particulier : POLLINI A. « Bibliographical note on the study of the territory in Magna Graecia », *Workshop di Archeologia Classica. Paesaggi, costruzioni, reperti*, n° 3, 2006, p. 37-56.

2. Voir à ce propos les travaux fondateurs de R. Martin (MARTIN R. *L'urbanisme dans la Grèce antique*, *Grands manuels Picard*, 2^e éd., Paris, Picard, 1974 [1956]), mais également un développement dans l'historiographie italienne : GRECO E. et TORELLI M. *Storia dell'urbanistica : il mondo greco*, *Grandi Opere*, Roma, Laterza, 1983.

3. ADAMS R. M. « Conceptual issues in environmental archaeology: an overview », in BINTLIFF J. L., DAVIDSON D. A., et GRANT E. G. (dir.), *Conceptual issues in environmental archaeology*, Edinburgh,

le courant qui semble prédominant dans ce domaine souligne l'aspect socio-symbolique et les éléments de représentation de l'espace plutôt que la géographie physique⁴. Le paysage ne se résume plus à la campagne, mais considère l'espace réel tel qu'il était perçu et contextualisé par les populations antiques⁵.

Pour l'étude des paysages antiques, notamment pour l'analyse des rapports entre l'espace réel et sa représentation, et d'un point de vue méthodologique, une

.....

Edinburgh University Press, 1988, p. 1-15; HELLY B. « Modèle, de l'archéologie des cités à l'archéologie du paysage », in BRUNET M. (dir.), *Territoires des cités grecques. Actes de la table ronde internationale, BCH Suppléments*, 34, 1999, Athènes, Athènes, École Française d'Athènes, 1999, p. 99-124; LAYTON R. et UCKO P. J. « Introduction : gazing on the landscape and encountering the environment », in UCKO P. J. et LAYTON R. (dir.), *The Archaeology and anthropology of landscape. Shaping your landscape, World Archaeological Congress*, Londres, Routledge, 1999, p. 1-20; KNAPP A. B. et ASHMORE W. « Archaeological landscapes: constructed, conceptualized, ideational », in ASHMORE W. et KNAPP A. B. (dir.), *Archaeologies of landscape. Contemporary perspectives*, Malden (MA), Blackwell publishers, 1999, p. 1-30; LEVEAU P., et al. (dir.), *Environmental reconstruction in mediterranean landscape archaeology, The archaeology of mediterranean landscapes*, Oxford, Oxbow, 1999; GILLINGS M. et MATTINGLY D. « Introduction », in GILLINGS M., MATTINGLY D., et VAN DALEN J. (dir.), *Geographical information systems and landscape archaeology, The Archaeology of Mediterranean landscapes*, 4, Oxford, Oxbow Books, 1999, p. 1-3; HORDEN P. et PURCELL N. *The Corrupting sea: a study of mediterranean history*, Oxford, Blackwell publishers, 2000; plus récemment, voir : DOUKELLIS P. N. (dir.), *Histoires du paysage : rencontre scientifique de Santorin, Archaiognosia. Supplément*, 7, Athènes, Kardamitsas, 2007; CIFANI G. et STODDART S. (dir.), *Landscape, ethnicity and identity in the archaic Mediterranean area*, Oxford, Oxbow books, 2012; OSBORNE R. « Landscape, ethnicity, and the Greek polis », in CIFANI G. et STODDART S. (dir.), *Landscape, ethnicity and identity in the archaic Mediterranean area*, Oxford, Oxbow books, 2012; HUGHES J. D. *Environmental problems of the Greeks and Romans : ecology in the ancient Mediterranean*, 2^e éd., Baltimore (Md.), Johns Hopkins university press, 2014 (1994). Pour le cas particulièrement bien étudié des colonies grecques d'Italie du Sud, voir : *Ambiente e paesaggio nella Magna Grecia, Atti del Convegno di studi sulla Magna Grecia*, XLII, 2002, Tarente, Istituto per la Storia e l'Archeologia della Magna Grecia, 2003.

4. KNAPP A. B. et ASHMORE W. « ARCHAEOLOGICAL LANDSCAPES: CONSTRUCTED, CONCEPTUALIZED, IDEATIONAL », in ASHMORE W. et KNAPP A. B. (DIR.), *Archaeologies of landscape. Contemporary perspectives*, MALDEN (MA), BLACKWELL PUBLISHERS, 1999, p. 1-30. L'UN DES PREMIERS À UTILISER CETTE APPROCHE POUR LE MONDE GREC CLASSIQUE A ÉTÉ OSBORNE R. *Classical landscapes with figures. The ancient Greek city and its countryside*, LONDRES, SHERIDAN HOUSE, 1987.

5. À ce propos, voir en particulier l'apport de l'analyse des témoignages des arts figurés pour la question du paysage antique : ROUVERET A. « Pictos ediscere mundos. Perception et imaginaire du paysage dans la peinture hellénistique et romaine », *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 29, 2004, p. 325-344; ROUVERET A. *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (V^e siècle av. J.-C. - 1^{er} siècle ap. J.-C.)*, *Classiques*, 2^e éd., Rome, École française de Rome, 2014, avec une mise à jour historiographique récente dans la postface, p. 575-599.

approche essentielle est fournie par l'archéologie historique⁶. S'inspirant des problématiques de l'anthropologie et des sciences sociales, cette jeune discipline s'attachait au départ à l'étude de la société américaine formée après la conquête des Européens, puis ses domaines d'étude se sont élargis à d'autres contextes. Cette posture invite l'archéologue à confronter vestiges archéologiques et textes⁷, sans hiérarchie entre les deux types de données⁸, et à déconstruire les objets archéologiques selon une méthode littéraire d'interprétation de texte, analysant chaque détail séparément, pour ensuite reconstruire l'ensemble avec une compréhension plus profonde. L'autre aspect porteur de l'archéologie historique est l'analyse approfondie des thématiques telles que l'exploitation des classes, les différences de statuts, l'histoire des genres. Bref, on insiste davantage sur les relations de pouvoir entre groupes sociaux et individus, sur les mécanismes de domination et de résistance⁹.

6. FUNARI P. P. A. « Historical archaeology from a world perspective », in FUNARI P. P. A., HALL M., et JONES S. (dir.), *Historical Archaeology : back from the edge*, Londres, Routledge, 1999, p. 37-66 ; ORSER JR C. E. *Introducción a la arqueología histórica*, Buenos Aires, Asociación amigos del Instituto nacional de antropología, 2000 (1992) ; FUNARI P. P. A., ZARANKIN A., et STOVEL E. (dir.), *Global archaeological theory : contextual voices and contemporary thoughts*, New York, Kluwer academic/Plenum publishers, 2005 ; FUNARI P. P. A., OLIVEIRA N., et ZARANKIN A. (dir.), *Contemporary issues in historical archaeology, Proceedings of the XV world congress, Lisbon, 4-9 september 2006*, Oxford, Archaeopress, 2010.

7. FUNARI P. P. A. « Historical archaeology from a world perspective », *op. cit.*, p. 57. Voir aussi : MESKELL L. « Archaeologies of identity », in HODDER I. (dir.), *Archaeological theory today*, Cambridge, Polity, 2001, p. 187-213 ; LAWRENCE S. ET SHEPHERD N. « Historical archaeology and colonialism », in HICKS D. et BEAUDRY M. C. (dir.), *The Cambridge companion to historical archaeology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 71.

8. SMALL D. B. « Introduction », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean: historical and archaeological views on texts and archaeology*, Leiden, Brill, 1995, p. 4-5 ; SMALL D. B. « The tyranny of the text: lost social strategies in current historical period archaeology in the classical Mediterranean », in FUNARI P. P. A., HALL M., et JONES S. (dir.), *Historical archaeology... op. cit.*, 1999, p. 122-136 ; DYSON S. « Is there a text in this site? », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean... op. cit.*, 1995, p. 25-44 ; JOHNSON M. H. « Rethinking historical archaeology », in FUNARI P. P. A., HALL M., et JONES S. (dir.), *Historical Archaeology... op. cit.*, 1999, p. 23-36. Pour l'archéologie du monde grec classique, voir des exemples concrets : OBER J. « Greek Horoi: artifactual texts and the contingency of meaning », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean... op. cit.*, 1995, p. 91-123 ; SMALL D. B. « Monuments, laws, and analysis: combining archaeology and text in Ancient Athens », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean... op. cit.*, 1995, p. 143-174.

9. Remarquons la possibilité d'utiliser des approches telles que les « Third wave feminists », MESKELL L. « Archaeologies of identity », in HODDER I. (dir.), *Archaeological theory today*, Cambridge, Polity, 2001, p. 192-194, ou d'histoire du genre, SCOTT J. W. « Gender: a useful category of historical analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, 5, 1986, p. 1053-1075.

À ce propos, il est de plus en plus admis que les vestiges archéologiques permettent d'appréhender les traces des couches sociales les plus basses, notamment par l'analyse attentive des objets du quotidien, dont notamment la céramique¹⁰.

Les bornes et leurs contextes

Dans le but d'interpréter les rapports possibles entre l'organisation des espaces et leur représentation dans le monde grec antique, l'analyse des bornes inscrites constitue un dossier particulièrement porteur.

Tout d'abord, il est essentiel de mettre en évidence la polysémie du terme *horos* (ὄρος, *horoî*, au pluriel) : limite, frontière, borne en pierre, qui pouvait être inscrite et qui marquait concrètement une limite, borne ou stèle portant une inscription d'hypothèques ou baux de location de terres ; mais aussi, dans un sens abstrait, délai final, objectif, fin qu'on se propose¹¹. Ensuite, une deuxième observation préalable s'impose : pour ce qui est de la démarcation des limites, les anciens Grecs utilisaient en priorité les éléments du relief naturel. Ainsi, la ressemblance des termes ὄρος, aspiré (esprit rude), et ὄρος, sans aspiration (esprit doux), et qui désigne la montagne, n'est pas fortuite. En plus des montagnes, d'autres caractéristiques naturelles pouvaient être utilisées, tels les cours d'eau ou bien les zones de bois, de désert, de marais¹². Certaines inscriptions font mention également à des éléments végétaux remarquables, comme par exemple des arbres très grands ou ayant une forme particulière. Il est évident que, sauf pour quelques cours d'eau plus larges, notamment dans le cas où la toponymie contribue à leur identification, il est impossible de déterminer ces éléments naturels.

10. Voir commentaire sur la possibilité d'utilisation des méthodes de l'archéologie historique dans d'autres périodes historiques : LAWRENCE S. et SHEPHERD N. « Historical archaeology and colonialism », in HICKS D. et BEAUDRY M. C. (dir.), *The Cambridge companion to historical archaeology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 75 ; et particulièrement pour cette transposition vers les mouvements coloniaux des Grecs, Phéniciens et Romains : CUNLIFFE B. « Afterword: historical archaeology in the wider discipline », in HICKS D. et BEAUDRY M. C. (dir.), *The Cambridge companion to Historical archaeology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 317.

11. Voir commentaire approfondi dans CASEVITZ M. « Les Mots de la frontière en Grec », in ROMAN Y. (dir.), *La Frontière : séminaire de recherche, Travaux de la Maison de l'Orient*, 21, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 1993, p. 17-24.

12. DAVERIO ROCCHI G. *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1988, p. 49-53. ROUSSET D., « Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n. 5, 1994, p. 97-126.

Pour revenir aux bornes inscrites, analysons l'une des attestations les plus anciennes et, à première vue, les plus évidentes : les bornes de l'agora d'Athènes. En effet, dans le sens concret de la pierre qui signale matériellement une limite, ces bornes constituent l'exemple le plus célèbre. Il s'agit de deux objets découverts en 1938 et 1967, toutes les deux trouvées en place, dont la première (I 5510) immédiatement à l'est de la Tholos de l'agora d'Athènes, à l'endroit où la voie ouest de l'agora se bifurque ; elle mesure 1,20 m de hauteur par 0,31 m de largeur et 0,19 m d'épaisseur. La pierre porte, sur les côtés supérieur et oriental, un court texte : « je suis la borne de l'agora » (ἡὸρος εἰμί τῆς ἀγορᾶς, *hóros eimí tês agorâs*) (FIG. 1). Les deux inscriptions sont datées de l'extrême fin du VI^e siècle, vers 500 av. J.-C.¹³. (FIG. 2)

La fonction de démarcation de l'agora semble bien claire, ce qui était important à plusieurs titres. Tout d'abord, cela servait à délimiter le domaine de l'espace public de la place centrale et empêchait toute appropriation privée. Ensuite, ces bornes servaient notamment à indiquer la limite à ne pas franchir par plusieurs catégories de personnes dont l'accès était interdit à l'agora, en particulier des meurtriers ou ceux frappés d'atimie, c'est-à-dire la privation des droits de citoyen¹⁴. L'agora étant la place publique consacrée aux activités politiques et économiques, cette interdiction d'accès avait des conséquences non seulement pour un citoyen qui ne pouvait

13. Pour la première, en place (I 5510), voir SHEAR T. L. « The campaign of 1938 », *Hesperia*, 8, n° 3, 1939, p. 205-206. Pour la deuxième borne (I 7039), voir THOMPSON H. A. « Activity in the Athenian Agora: 1966-1967 », *Hesperia. The Journal of the American School of Classical Studies at Athens*, 37, 1, 1968, p. 61-63. Voir commentaires dans LALONDE G. V., LANGDON M. K., et WALBANK M. B. *Inscriptions : horoi, poletai records, leases of public lands, The Athenian agora*, 19, Princeton, American School of Classical Studies at Athens, 1991, H. 25 et H. 26, p. 27, pl. 2. On peut ajouter au dossier une troisième borne (I 5675), fragmentaire ([ἡὸρος εἰ]μί τῆς ἀγορᾶς, [hóros eimí] tês agorâs), mais qui doit restituer le même texte et la même datation, SHEAR T. L. « The campaign of 1939 », *Hesperia*, 9, n° 3, 1940, p. 266 et LALONDE G. V., LANGDON M. K., et WALBANK M. B. *Inscriptions : horoi, poletai records, leases of public lands, The Athenian agora*, 19, Princeton, American School of Classical Studies at Athens, 1991, H. 27, p. 27. Sur ces bornes, voir les commentaires de F. Longo dans GRECO E., et al. (dir.), *Topografia di Atene : sviluppo urbano e monumenti dalle origini al III secolo d.C. Tomo 3, Quartieri a nord e a nord-est dell'Acropoli e Agora del Ceramico*, GRECO E. (dir.), *Studi di archeologia e di topografia di Atene e dell'Attica (SATAA)*, 13, 2 vols., Athènes, Scuola Archeologica Italiana di Atene, 2014, p. 1096-1097.

14. Selon l'interprétation de HANSEN M. H. *Apagoge, endeixis and ephegesis against kakourgoi, atimoi and pheugontes : a study in the athenian administration of justice in the fourth century*, *Odense University classical studies*, 8, Odense, Odense University Press, 1976, p. 55-62, plusieurs passages indiquent les caractéristiques des sentences d'atimie comme l'interdiction d'accès à l'agora, entendue comme la place du marché, et aux sanctuaires (Lysias, VI *Contre Andocide*, 9 et 24). Voir aussi Démosthène, XXII, 77 ; XXIV, 60 ; Eschine, I, 164 ; II, 148 ; III, 176.



Fig. 1. Borne de l'agora d'Athènes I 5510.

<http://agora.ascsa.net/id/agora/image/2011.04.0028>

Cliché n. 2011.04.0028, Craig Mauzy.

Avec l'aimable autorisation de reproduction de *l'Agora Excavations, The American School of Classical School Studies at Athens.*

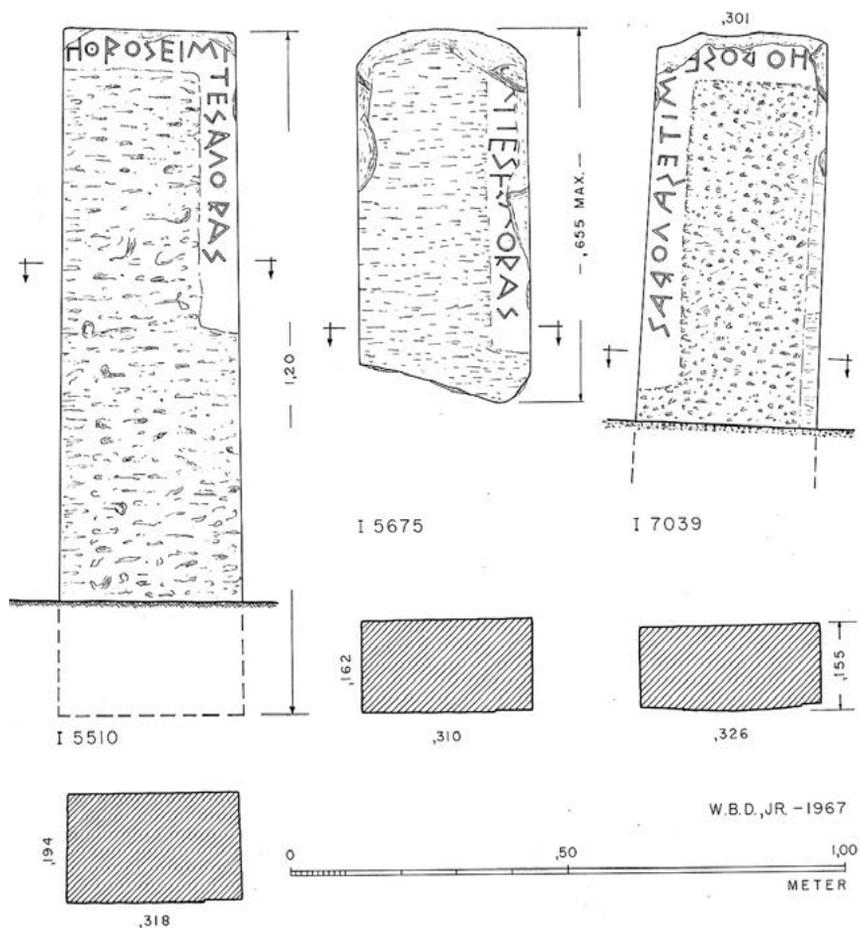


Fig. 2. Dessin des trois bornes de l'agora d'Athènes, I 5510, I 5675, I 7039.

<http://agora.ascsa.net/id/agora/image/2002.01.1734>

Archive n. 2012.59.0278 (88-337), W.B. Dinsmoor, Jr., 1967. Avec l'aimable autorisation de reproduction de l'*Agora Excavations*, *The American School of Classical School Studies at Athens*.

plus participer aux décisions de la communauté, mais aussi à d'autres catégories sociales, étrangers notamment, empêchées d'acheter ou de vendre au marché. En revanche, dès la fin du v^e siècle, la première borne (I 5510) était déjà enterrée et ne servait plus à délimiter l'espace de l'agora, tandis que la deuxième (I 7039) a été recouverte dans le III^e siècle av. J.-C.

Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner une autre borne célèbre (I 5770), trouvée en place à l'extrémité nord-ouest des fouilles américaines de l'agora et qui indiquait la limite du quartier du Céramique : ἡὸρος Κεραμεικῶ (*hóros kerameikô*), littéralement « borne du Céramique »¹⁵. (FIG. 3) Cette dernière est datée du début du IV^e siècle. Si le message de délimitation du quartier du Céramique est clair, on n'est pas bien renseigné par rapport à quoi la pierre marquait les limites. M. C. Monaco rappelle que la voie qui menait de l'agora au Dipylon ne suit pas l'alignement que l'on pourrait retracer à partir de la borne. Aussi, des activités artisanales se développent entre la borne du Céramique et l'arrière de la *stoa* de Zeus ou de la *stoa Basileios*, ce qui indiquerait que la borne n'était pas placée à l'angle du quartier, mais devait correspondre à d'autres exemplaires et l'ensemble formait peut-être un alignement.

La mise en parallèle de ces témoignages souligne les difficultés d'interprétation : premièrement, l'impossibilité de compréhension de la totalité de l'information que les bornes véhiculaient à l'origine, c'est-à-dire que si l'on sait qu'une borne délimitait l'agora ou le quartier du Céramique, on ne sait pas ce qui était de l'autre côté. Deuxièmement, on remarque différentes perspectives ou hiérarchies, puisque l'on passe de la délimitation de l'agora à celle d'un quartier. Tout commentaire doit en revanche tenir compte de la chronologie et, si la première borne (I 5510) n'était certainement plus utilisée, il est difficile de savoir si la deuxième (I 7039), pas encore recouverte, conservait ou non sa fonction. Cela nous donne des indices sur les possibles variations des limites réelles des espaces publics et privés, ainsi que les différents degrés d'importance de ces espaces en deux moments différents. D'autre part, se pose également la question si la deuxième borne de l'agora (I 7039) était

15. I 5770. SHEAR T. L. « The campaign of 1939 », *Hesperia*, 9, n° 3, 1940, p. 267. LALONDE G. V., LANGDON M. K., et WALBANK M. B. *Inscriptions : horoi, poletai records, leases of public lands, The Athenian agora*, 19, Princeton, American School of Classical Studies at Athens, 1991, H. 30, p. 28, pl. 2. Voir SIEWERT P. « Literarische und epigraphische Testimonien über « Kerameikos » und « Kerameis » », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Athenische Abteilung*, 114, 1999, p. 1-8 et, en dernier, MONACO M. C. « Contributi allo studio di alcuni santuari ateniesi I: il temenos del Demos e delle Charites », *Annuario della Scuola archeologica di Atene e delle missioni italiane in oriente*, 79, s.III, 1, 2001, p. 110.



Fig. 3. Borne du Céramique, Object : I 5770 <http://agora.ascsa.net/id/agora/image/2007.01.0954> Cliché n. 2007.01.0954. Avec l'aimable autorisation de reproduction de l'Agora Excavations, The American School of Classical School Studies at Athens.

encore fonctionnelle lorsque les Athéniens établissent celle du Céramique (I 5770), à plus d'un siècle d'écart. Si oui, pourquoi l'une des bornes de l'agora (I 5510) était recouverte ? Et pourquoi délimiter aussi bien le quartier que l'agora ? Cela correspondrait à une quantité bien plus importante de marqueurs de limites que l'on a imaginé jusqu'à présent.

Si, à première vue, ces documents véhiculent des messages évidents, ils permettent néanmoins des observations intéressantes. À ce propos, J. Ober¹⁶ appelle à la prudence dans l'interprétation des signes matériels des limites, qui doivent être systématiquement contextualisés. Tout d'abord, dans le cas des bornes de l'agora, pour que l'énoncé soit fonctionnel, la pierre doit rester à l'emplacement même des limites qu'elle indique et le lecteur doit pouvoir identifier ce que sont l'agora ou le Céramique. De plus, ce document représente aussi un ordre, du moins une mise en garde : le passant doit être conscient des conséquences qu'il encourt s'il dépasse cette limite, comme dans le cas de quelqu'un qui n'aurait pas le droit d'accéder à l'agora. Ici, le message est évidemment implicite, mais reste assez clair. Il est facile d'identifier l'espace délimité par la borne ; on sait que l'autorité qui définit les limites est la cité d'Athènes, ou plus précisément la communauté des citoyens athéniens, le *démos* ; enfin, on peut supposer une large connaissance des conditions d'accès à l'agora et les peines pour ceux qui les transgressent. À partir de la confrontation avec le témoignage littéraire à notre disposition, le chercheur contemporain est donc capable de saisir la plupart des enjeux véhiculés par la borne de l'agora. Les mêmes conditions interviennent pour les bornes de délimitation de sanctuaires : les conditions d'accès, les rituels prévus à l'entrée et les peines pour les transgressions devaient être connus par une très large portion de la population.

En revanche, les nombreuses bornes portant simplement la mention *horos* constituent un dossier beaucoup plus complexe. Ici, même si les pierres étaient restées en place, la majorité des informations sont implicites et insaisissables par le chercheur contemporain : ce qui est délimité, l'autorité responsable, les règles d'accès à cet espace, quel qu'il soit, et les éventuelles sanctions lors de leur infraction. Dans le cas de ces bornes assez laconiques, il peut s'agir de domaines publics, sacrés

16. OBER J. « Greek Horoi: artifactual texts and the contingency of meaning », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean... op. cit.*, 1995, p. 91-123, en particulier p. 96 : « Looking at how several texts treat *horoi*, and examining the *horos* as an 'artifactual text' – as a text that is an artifact, and at the same time an artifact that is a text – should help to elucidate some methodological problems involved with moving back and forth between texts and artifacts, history and archaeology. »

ou privés, donc des délimitations relatives à des espaces accessibles à la majorité ou bien des propriétés des particuliers. Rien n'empêche d'ailleurs qu'une borne portant l'inscription *horos* soit déplacée et, avec le même texte, l'objet qu'elle délimite puisse changer. Cet exemple montre de façon évidente que, même dans le cas d'une mention aussi directive et soi-disant simple, le message qu'elle véhicule dépend d'un contexte bien plus complexe qu'uniquement sa datation et son emplacement. Enfin, des bornes anépigraphiques (sans aucune inscription) pouvaient aussi délimiter des espaces. Dans ce dernier cas, toutes les informations sont perdues pour nous puisqu'il est pratiquement impossible de reconnaître les fonctions d'une pierre sans aucune marque particulière, même si sa forme peut éventuellement faire penser à des bornes.

Bornes : vestiges archéologiques et supports d'inscriptions

Pour avancer dans notre discours, il est essentiel de rappeler que les bornes inscrites (*horoi*) peuvent être classées en diverses catégories, selon l'inscription qu'elles portent ou le domaine qu'elles délimitent. L'ensemble le mieux connu est celui constitué des bornes retrouvées dans l'agora d'Athènes, la majorité en remploi en tant que matériau de construction pour des édifices présents dans la place publique. Nous pouvons suivre le classement fait par G. V. Lalonde¹⁷, qui énumère six catégories : *horoi* de sanctuaires, *horoi* d'établissements publics, *horoi* de routes, *horoi* marqueurs de trittyes (sous-division administrative athénienne), *horoi* d'emplacement de tombes (*semata*) et *horoi* de sécurité. De ce classement, nous pouvons relever deux ensembles.

En premier lieu, pour les *horoi* des sanctuaires, dans l'agora d'Athènes, G. V. Lalonde énumère vingt-cinq documents, ce qui constitue la catégorie la plus nombreuse des bornes trouvées dans l'agora. La majorité des sanctuaires identifiés se situaient dans l'agora même ou à proximité. Deux bornes ont été trouvées en place, H2 (I 7006) et H8 (I 7012)¹⁸, mais les inscriptions qu'elles portent

17. LALONDE G. V., LANGDON M. K., et WALBANK M. B. *Inscriptions : horoi, poletai records, leases of public lands, The Athenian agora, 19*, Princeton, American School of Classical Studies at Athens, 1991. Voir publication dans *I.G.*, I², 854-907 et *I.G.*, II², 2505-2641, cf. FINE J. V. A. *Horoi : studies in mortgage, real security and land tenure in ancient Athens, American excavations in the Athenian Agora, Hesperia. Supplement, 9*, Baltimore (Md.), American School of Classical Studies at Athens, 1951, p. 41-60.

18. LALONDE G. V., LANGDON M. K., et WALBANK M. B. *Inscriptions : horoi, poletai records, leases of public lands, The Athenian agora, 19*, Princeton, American School of Classical Studies at Athens,

ne permettent aucune identification de la divinité honorée, tandis que toutes les autres étaient remployées dans de contextes plus tardifs. La borne H2 (I 7006), trouvée dans l'angle sud-ouest d'un sanctuaire situé au sud-ouest de l'Aréopage et datée dans la première moitié du v^e siècle av. J.-C., portait uniquement l'indication *horos* (ὄρος). La borne H8 (I 7012), *tô hierô* (τὸ ἱερὸ), a été trouvée dans l'angle nord-est du sanctuaire triangulaire (*Triangular shrine*) au sud-ouest de la fontaine H16 (*Southwest Fountain House*) et est datée aux alentours de 430 av. J.-C. C'est précisément le fait d'être dans leur emplacement d'origine qui permet la compréhension du texte qu'elles portent : dans le premier exemple, *horos* (borne), pour la H8 (I 7012), *to hierô*, c'est-à-dire sanctuaire. On voit bien ici l'économie des mentions, car, dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de développer la précision : « borne du sanctuaire », « borne » ou « sanctuaire » suffisent. Pour les Athéniens, qui connaissaient le sanctuaire en question, il n'était pas non plus nécessaire de préciser la divinité, tandis que cette référence est perdue pour nous.

Le deuxième ensemble intéressant est constitué des enclos funéraires. Pour eux, la formule courante est assez simple : ὄρος μνήματος (*hōros mnēmatos*), dont quelques rares exemples ont été trouvés en place, à l'angle du monument funéraire que la borne devait délimiter. Le cas de la borne de la nécropole du Céramique, retrouvée à l'angle du péribole anonyme le long de la *Hiera Hodos* (la Voie sacrée) en est un exemple¹⁹. Plus intéressante pour notre discours est la borne retrouvée dans le péribole anonyme situé sur le côté droit de la route allant vers Kolonos Hippios, dans la grande nécropole immédiatement à l'extérieur de la Porte Nord-ouest des remparts de la ville²⁰. Deux datations ont été proposées, soit vers 400 av. J.-C., soit dans la première moitié du iv^e siècle. On lit, sur trois lignes : ὄρος Μελαινίσση<ς> (*hōros Melainísses*), où Melainísses est sans doute le nom de la femme enterrée, dont le cippe signale la tombe. Le témoignage des ouvriers lors de

1991, p. 22-23. Sur la borne H8 (I 7012) et le sanctuaire triangulaire (*Triangular shrine*), voir <http://agora.ascsa.net/id/agora/monument/triangular%20shrine>.

19. MARCHIANDI D. *I periboli funerari nell'Attica classica: lo specchio di una "borghesia"*, *Studi di archeologia e di topografia di Atene e dell'Attica*, 3, Paestum, Pandemos, 2011, p. 20, fig. 1.1. Le dossier des *horoi* des enclos funéraires attiques est publié dans *I.G.*, I³, 1132-1139 et *I.G.*, II², 2505-2593.

20. *Ibid.*, p. 257-258, catalogue sur CD-Rom : N.Kol.2 ; cf. Troisième Éphorie M 376, Μπαρδάνη Β. Ν., et al. (dir.), Συμπλήρωμα των επιτυμβίων μνημείων της Αττικής [Συμπλήρωμα τῶν ἐπιτυμβίων μνημείων τῆς Ἀττικῆς], Βιβλιοθήκη της εν Αθήναις αρχαιολογικής εταιρείας [Vivliothikī tis en Athīnais Archaïologikīs Etaireias], Athènes, Η εν Αθήναις αρχαιολογική Εταιρεία [Ē en Athīnais archaiologikīs Etaireia], 2006, n. 2575 ; ΡΙΤΣΙΕ C. E. « The Athenian boundary stones of public domain », University Microfilms International, 1986 p. 786-787, n. TA 53.

la découverte indique que le cippe a été trouvé en place, sur le côté sud du monument funéraire, posé entre deux blocs de fondation du péribole. Même s'il a été décrit comme étant en place, nous suivons l'interprétation de D. Marchiandi quand elle affirme que sa situation entre deux autres blocs de fondation font penser plutôt à un emplacement secondaire, donc à un remploi. En outre, d'ordinaire, les périboles funéraires sont indiqués avec la mention ὄρος μνήματος (*hóros mnèmatos*) ou ὄρος μνημάτων (*hóros mnèmaton*) et non avec le simple nom d'une défunte, caractéristique plus appropriée pour une tombe individuelle.

Ainsi, cet exemple nous permet de renforcer nos affirmations sur la grande prudence lors de l'interprétation des bornes, et surtout sur les diverses possibilités de ré-fonctionnalisation de ces objets. Ici, une borne qui devait signaler une tombe individuelle est utilisée dans un second temps dans un enclos funéraire familial. Et rien ne nous permet d'affirmer qu'il s'agisse de la famille de la défunte. D'autre part, il est également intéressant de remarquer que l'on utilise le même type d'objet, des bornes, aussi bien pour des espaces publics, sacrés ou bien pour des enclos funéraires, c'est-à-dire des petits terrains privés dans une nécropole. En contexte funéraire, ces cippes servent non seulement à délimiter l'espace de la tombe, ou de l'enclos funéraire d'une famille, mais ils portent aussi la mention du nom des défunts, dans le but évident de garder leur mémoire.

Du moment où les bornes inscrites (*horoi*) évoquent, à travers l'indication des limites et, implicitement, l'interdiction d'accès ou le périmètre d'une propriété privée, elles remplissent, toutes, une fonction juridique. Deux dossiers relèvent plus spécifiquement de cet aspect juridique, mais aussi économique : des bornes portant des hypothèques sur des domaines privés et des baux de location de terres sacrées, c'est-à-dire les terres appartenant théoriquement à une divinité et au profit d'un sanctuaire, administrées soit directement par l'autorité de ce sanctuaire, soit par la cité où il se trouve.

En qui concerne les bornes hypothécaires, la formule courante était soit ὄρος χωρίου (*hóros choríou*) soit ὄρος χωρίου καὶ οἰκία (*hóros choríou kaì oikía*), ce qui incluait également la maison (*oikía*)²¹. La presque totalité de ces documents

21. Sur ces hypothèques, outre la publication de J. V. A. Fine, voir l'ouvrage classique de FINLEY M. I. *Studies in land and credit in Ancient Athens 500-200 BC. The Horos inscriptions*, 1985, 2^e éd., Oxford, Transaction Books, 1951 et les commentaires plus récents à son propos HARRIS E. M. « Finley's *Studies in Land and Credit* Sixty Years Later », *Dike. Rivista di storia del diritto greco ed ellenistico*, 6, 2013, p. 123-146 ; MILLETT P. « M. I. Finley's 'Studies in Land and Credit in Ancient Athens' Reconsidered », in OSBORNE R. (dir.), *The Impact of Moses Finley*, <https://www.repository>

datent du IV^e siècle av. J.-C. et ont été trouvés en remploi, en particulier dans l'agora d'Athènes. Par conséquent, ce contexte de découverte est essentiel pour notre discours. Retrouvées dans la place publique, en majorité dans un emplacement secondaire, elles ont perdu leur double fonction d'origine. D'ailleurs, M. I. Finley, dans son analyse des conditions de crédit à Athènes au IV^e siècle, soutient que, malgré l'homonymie en grec (*horos*), ces bornes n'avaient pas forcément la fonction de délimitation des terres et elles servaient uniquement comme support pour le registre des hypothèques²². La même remarque est valable pour les baux de location des terres, en particulier des terres sacrées, puisque ces pierres ont été retrouvées presque exclusivement dans les grands sanctuaires grecs et non pas dans les terres qu'elles pouvaient délimiter. Par conséquent, et dans l'impossibilité de déterminer sur le terrain la démarcation des terres, ce dossier a fait l'objet des travaux uniquement sur les perspectives économique et juridique des conditions des hypothèques ou des contrats de location²³.

Un exemple particulier des baux de location qui mérite notre attention est celui des Tables d'Héraclée (*IG XIV 645, I et II*) (FIG. 4)²⁴. Il s'agit de deux plaques en bronze découvertes en 1732 dans le lit du torrent Salandrella, dans la localité Acinapura, près de Pisticii, à proximité de l'ancienne cité grecque d'Héraclée en

.....
cam.ac.uk/bitstream/handle/1810/245064/Land%20and%20Credit%20Reconsidered.pdf?sequence=4, Cambridge, Cambridge University Press, s.d.. Voir aussi MILLETT P. *Lending and borrowing in ancient Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

22. FINLEY M. I. *Studies in land and credit in Ancient Athens 500-200 BC. The Horos inscriptions*, 1985, 2^e éd., Oxford, Transaction Books, 1951, p. 5.

23. Sur ces baux, voir BRUNET M., ROUGEMONT G., et ROUSSET D. « Les contrats agraires dans la Grèce antique. Bilan historiographique illustré par quatre exemples », *Histoire et sociétés rurales*, 9, 1998, p. 211-245 ; PERNIN I. *Les baux ruraux en Grèce ancienne : corpus épigraphique et étude*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2014.

24. Musée archéologique national de Naples, inventaire 2480. Sur ces tables, voir UGUZZONI A. et GHINATTI F. *Le Tavole greche di Eraclea, Pubblicazioni dell'Istituto di storia antica, Università degli studi di Padova*, 7, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1968, avec le texte grec, traduction italienne et commentaires, ainsi que CORSARO M. « Ambiente e paesaggio in Magna Grecia: le fonti epigrafiche », *Ambiente e paesaggio nella Magna Grecia. Atti del Convegno di studi sulla Magna Grecia*, XLII, Tarente, Naples, Istituto per la Storia e l'Archeologia della Magna Grecia, 2003, p. 133-167. En français, DARESTE R., HAUSSOULLIER B., et REINACH T. *Recueil des inscriptions juridiques grecques : texte, traduction, commentaire*, I, Paris, E. Leroux, 1891 et, très récemment, PERNIN I. *Les baux ruraux en Grèce ancienne : corpus épigraphique et étude*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2014, p. 459-481, n. 259, avec texte, traduction, commentaire et bibliographie.

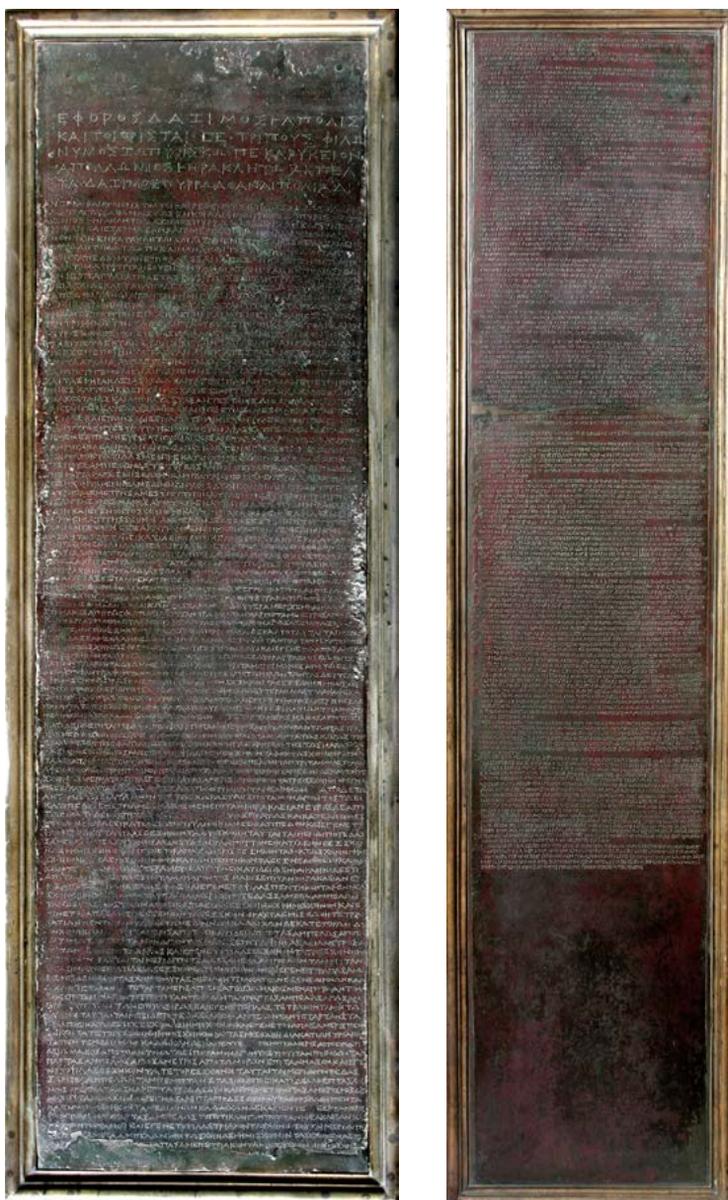


Fig. 4. Tables d'Héraclée, Musée archéologique national de Naples, inv. 2480 et 2481, avec l'aimable autorisation de reproduction. Tous droits réservés.

Basilicate, Italie. Le texte porte l'indication des règlements des baux de location des terres sacrées, de Dionysos et d'Athéna, à des particuliers, sans doute des citoyens d'Héraclée²⁵. Nous n'avons conservé qu'une partie du texte d'origine puisqu'il est inscrit sur l'une des faces des Tables, tandis que l'autre face d'une des Tables fut remployée comme support du texte latin, mais incomplet, de la *lex iulia municipalis* (CIL I[2], 593), datée entre la fin de la dictature de Sylla et la mort de César (79 – 44 av. J.-C.). Le fait que le texte latin soit tronqué paraît une justification suffisante pour démontrer que l'on ne possède pas l'intégralité du texte grec²⁶. Par conséquent, tout commentaire que l'on peut concevoir sur les Tables se fonde sur une partie du texte d'origine. D'autre part, la pérennité du support est signe que l'on attachait une importance particulière au texte : au lieu de l'effacer, il fut gardé, certainement même après la péremption de ses dispositions.

Pour ce qui est des informations que l'on lit dans le texte, les descriptions du relief présentes dans ces baux ont été mises en parallèle avec les données issues de la photo-interprétation et ont permis à M. Guy²⁷ de proposer des commentaires détaillés sur les dimensions des terrains, sur les possibles distributions spatiales des lots et sur leur correspondance éventuelle avec la réalité des terres agricoles d'Héraclée. Une autre hypothèse d'équivalence entre les mesures antiques et modernes pour les lots agricoles est proposée plus récemment par G. Zuchtriegel²⁸. Indépendamment des restitutions possibles, ces recherches permettent de situer les deux terrains avec vraisemblance : les terres de Dionysos seraient comprises entre le fleuve Agri (Aciris) au nord, et le ruisseau de la Valle Trafana, au sud, tandis que celles d'Athéna seraient placées à proximité du méandre de l'Agri et d'une ancienne route parallèle au littoral, dont le tracé peut être reconstitué aussi grâce à la photo-interprétation.

25. En ce qui concerne plus particulièrement les mentions à l'exploitation économique, notamment l'élevage, voir CHANDEZON C. *L'Élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} s. a. C.)*. *L'apport des sources épigraphiques*, *Scripta antiqua*, 5, Bordeaux, Ausonius, 2003, p. 259-268, n° 64.

26. COARELLI F. « Problemi e ipotesi sulle Tavole greche di Eraclea », *Siritide e Metapontino. Storie di due territori coloniali*, *Cahiers du Centre Jean Bérard*, XX, 1991, Policoro, Naples, Centre Jean Bérard, 1998, p. 282.

27. GUY M. « La Topographie des territoires décrits dans les Tables d'Héraclée », *Siritide e Metapontino...*, *op. cit.*, 1998, p. 261-280.

28. ZUCHTRIEGEL G. « Alle origini dell'ellenismo in Magna Grecia : agricoltura, investimento e stratificazione sociale secondo le "Tavole di Eraclea" e l'archeologia del paesaggio », in MEO F. et ZUCHTRIEGEL G. (dir.), *Siris - Herakleia - Polychoron : città e campagna tra antichità e medioevo. Atti del convegno (Policoro, 12 luglio 2013)*, *Siris : studi e ricerche della scuola di specializzazione in archeologia di Matera*, Bari, Edipuglia, 2014, p. 153-171.

Pour matérialiser les délimitations des lots de terres, comme pour d'autres exemples provenant de Grèce égéenne, on utilise le plus souvent les caractéristiques du paysage naturel, dont notamment les cours d'eau. Mais ces Tables ont la particularité d'employer, en grande partie, le réseau des chemins vicinaux (ἄντομοι, ἀντομοί). C'est uniquement en dernière instance que l'on fait appel à des bornes, sous la forme de cippes²⁹, pour entourer et définir les lots de terres mis en location. Malheureusement, le texte ne précise pas le type de borne dont il s'agit, si elles étaient inscrites, portant la mention des limites des lots ou les noms des locataires, ou, plus probablement, si elles étaient simplement des bornes anépigraphiques. On a vu, dans l'exemple des deux bornes des sanctuaires de l'agora d'Athènes, que des mentions très succinctes (borne, sanctuaire) pouvaient suffire à passer un message. Mais ici, il est probable que la combinaison entre, d'une part, un texte exposé et à la portée de tous et, d'autre part, des cippes sans aucune inscription et fichés dans le terrain devait garantir la compréhension des limites des lots de terre.

En effet, il existe une discussion à propos du lieu de découverte des Tables, à proximité du cours du fleuve Cavone³⁰, probablement associé à la frontière entre les cités grecques d'Héraclée et de Métaponte. L'étude de F. Coarelli s'attarde sur le lieu de découverte des Tables et le met en parallèle avec le témoignage littéraire, chez Strabon (*Géographie*, VI, 3, 4), à propos du déplacement du siège de la ligue italote par Alexandre le Molosse³¹. L'interprétation se fonde sur l'hypothèse que les Tables aient été trouvées dans la proximité immédiate de leur lieu d'exposition d'origine. Puisqu'il s'agit des règlements des baux de location des terres sacrées, au bénéfice des sanctuaires de Dionysos et d'Athéna, il est vraisemblable d'imaginer que leur emplacement originel était l'un de ces deux sanctuaires. Ici encore, nous avons perdu une grande partie des informations relatives à la topographie des lieux.

Les bornes et les terres privées

Si jusqu'à présent nous nous sommes concentrés sur des bornes délimitant des espaces publics (agora), ou sacrés (sanctuaires), ou même sur des baux de

29. Voir par exemple le passage dans I, 88-93, où sont mentionnées au total 26 bornes pour l'ensemble des délimitations des terres de Dionysos.

30. Identifié à l'Acalandros, cité par Strabon (VI, 3, 4), aussi appelé Talandrum par Pline l'Ancien (*H.N.*, III, 97).

31. COARELLI F. « Problemi e ipotesi sulle Tavole greche di Eraclea », *Siritide e Metapontino... op. cit.*, 1998, p. 283-284.

location de terres sacrées, il est temps de se tourner également aux terres agricoles appartenant à des particuliers. Nous pouvons également sortir du cadre athénien et analyser un document épigraphique particulièrement éloquent : une inscription de Chios qui rapporte la vente des terres des enfants d'un certain Annikéas, ou Annikès dans sa forme ionienne (τῶν Ἀννικῶ παιδῶν, face B, ligne 11). Le texte, en dialecte ionien, est gravé sur les quatre faces d'un bloc parallélépipède de marbre blanc trouvé dans le quartier Vounáki de Chios, à l'ouest de la forteresse, et elle est datée du ^v^e siècle av. J.-C.³² L'inscription décrit le mode de délimitation du périmètre des terres mises en vente à travers un total de soixante-quinze bornes posées sur le terrain (σὺμπαντες ὄροι ἐβδομήκοντα πέντε, *sýmpantes hóroi ebdomékonta pénte*, face A, lignes 6-7). De plus, ce n'est pas la totalité des terres d'Annikéas dont il s'agit, mais uniquement une partie de ses terres, celle appelée Δοφῆτις, Dophîtis (Ἔοση τῶν ὄρων τούτων πᾶσα Δοφῆτις, *Hóse tôn hóron touyton pása Dophîtis*, face A, lignes 8-9). Lors de la découverte de cette inscription en 1879, on indiquait avoir pu identifier l'emplacement précis de douze d'entre elles.

C'est un document exceptionnel à plusieurs égards et il nous permet surtout de renforcer l'idée de l'utilisation de ces bornes pour les domaines privés ; cette inscription est en effet unique dans ses précisions et dans le nombre impressionnant de bornes mentionnées. À ce propos, nous pouvons aussi évoquer un extrait de Théophraste lorsqu'il décrit le Mesquin (*Caractères*, X, *Le Mesquin*, 9) : « Chaque jour, il va vérifier si les bornes de sa propriété sont toujours à leur place »³³. Si l'on ne peut pas en faire un modèle général, l'usage de bornes est bien attesté et ce témoignage de Théophraste en réaffirme la pertinence.

En outre, l'inscription de Chios peut fournir un point de départ approprié pour une ultérieure remarque. Le texte décrit non seulement la quantité de bornes pour la délimitation du domaine d'Annikéas, mais précise également les magistrats en charge du respect de ces bornes, des ὀροφύλακες (*horophýlakes*, face A, lignes 15-16). En effet, ces magistrats sont responsables de l'exécution d'une amende de cent statères et de l'atimie « si quelqu'un arrache une de ces bornes, ou l'enlève, ou la fait disparaître » (lignes 9-16). Dans le cas où le coupable ne paie pas l'amende due, ces *horophýlakes* doivent utiliser leurs ressources propres pour s'acquitter

32. HAUSSOULLIER B. « Inscriptions de Chio », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 3, 1879, p. 230 - 255.. Voir également des brèves mentions dans DAVERIO ROCCHI G. *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1988, p. 26, 81 et 97.

33. καὶ τοὺς ὄρους δ' ἐπισκοπεῖσθαι ὅσημέραι εἰ διαμένουσιν οἱ αὐτοί. *Kai toús hórous d'episkopeisthai hosemérai ei diaménousin hoi autoí* (trad. Navarre).

de la somme. D'après les indications de l'inscription, on comprend qu'il s'agit de magistrats publics, au service de la communauté des citoyens, car ils veillent au respect des lois de la cité. On peut souligner une certaine interaction entre les sphères publique et privée, dans le sens où ce sont des lois et des magistrats publics qui veillent sur les bornes d'une propriété privée, ici les terres héritées d'Annikiéas.

Enfin, un deuxième type de magistrat a des liens directs avec ces bornes, les *ὀρισταί* (*horistai*). Ce sont des magistrats responsables pour la mise en place des bornes sur le terrain, qu'il s'agisse des terres privées ou pas. Pour ce qui est des terres sacrées, les Tables d'Héraclée (table 1, ligne 8) constituent le meilleur exemple. Pour les terres privées, on peut citer une autre inscription de Chios, du milieu du IV^e siècle av. J.-C. L'inscription, gravée sur une pierre noir bleuâtre, a été trouvée en novembre 1878 en remploi dans les ruines de l'église d'Agios Panteleémonas. Le texte détaille les baux consentis par le *génos* des Klytides³⁴. La présence de ces *horistai* est attestée ailleurs qu'à Chios³⁵, mais D. Rousset affirme que l'intervention de spécialistes des délimitations était rarement mentionnée dans les sources épigraphiques à notre disposition ; cette fonction était accomplie la plupart du temps par des citoyens délégués. En effet, d'après son étude, ces *horistai* ne sont pas présents dans les inscriptions faisant référence aux frontières d'une cité, mais uniquement dans les délimitations de propriétés privées (*IG IX 1, 61*) ou sacrées (*IG I³ 84*) ou dans les divisions des lots des Tables d'Héraclée (*IG XIV 645*)³⁶. Enfin, une inscription relative aux confins entre Ambracie et Charadros, datée après 167

34. HAUSSOULLIER B. « Inscriptions de Chio », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 3, 1879, p. 244 : III, *Baux consentis par les Klytides*, face A (1), ligne 11. Voir en dernier PERNIN I. *Les baux ruraux en Grèce ancienne : corpus épigraphique et étude*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2014, n. 130, p. 263-270. ROUSSET D. « Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n° 5, 1994, p. 108-109

35. DAVERIO ROCCHI G. *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1988, p. 77-84, catalogue n. 2, n. 6, n. 19-2.

36. ROUSSET D. et KATZOUROS P. P. « Une délimitation de frontière en Phocide », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 116, 1, 1992, p. 206, n. 45. Ces deux types de magistrat, les *horistai* et les *horophylakes* étaient déjà identifiés depuis GUIRAUD P. *La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Imprimerie nationale : Hachette et Cie, 1893, p. 186-187 et brièvement commentés par FINLEY M. I. *Studies in land and credit in Ancient Athens 500-200 BC. The Horos inscriptions*, 1985, 2^e éd., Oxford, Transaction Books, 1951, p. 5.

av. J.-C., fait référence à un autre type de magistrat, les *τερμασταί*, (*termastaí*) qui devaient avoir à peu près les mêmes fonctions des *horistai*³⁷.

Conclusion

Notre parcours à travers quelques documents épigraphiques choisis a permis d'effleurer plusieurs questions relatives aux rapports entre témoignage écrit et territoires, aussi bien les modes de délimitation des espaces que les représentations que les Anciens pouvaient en faire.

Nous pouvons reprendre l'analyse de J. Ober³⁸ sur les rapports entre texte et culture matérielle pour soutenir l'approche de l'archéologie historique qui propose de lire des vestiges comme des livres, et lire les textes comme des strates, dans leur matérialité. Ainsi, des textes aussi clairs et directs, comme « je suis la borne de l'agora », peuvent être soumis à des analyses bien plus complexes et plusieurs aspects ressortent de notre étude.

1. Les signes concrets qui peuvent matérialiser les délimitations des espaces peuvent être de diverses formes et catégories. En ce qui concerne les bornes plus précisément, elles peuvent porter des inscriptions ou pas. Dans le cas où elles n'étaient pas gravées, quand la mémoire des lieux se perd, leur signification se perd également ;
2. Les bornes et leur texte ont un certain contexte historique, non seulement une date d'utilisation, mais plutôt une période pendant laquelle l'énonciation est valable et le message est compréhensible. Certains éléments du message originel peuvent continuer à être reconnaissables par des spécialistes familiarisés avec le contexte, tandis que d'autres informations implicites ne sont plus saisissables ;
3. L'énonciation peut cesser d'être valable sans que rien ne change matériellement et une borne peut rester « abandonnée » ou tout simplement « dé-fonctionnalisée » ;

37. DAVERIO ROCCHI G. *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1988, p. 109-114, cat. n. 6.

38. OBER J. « Greek Horoi: artifactual texts and the contingency of meaning », in SMALL D. B. (dir.), *Methods in the Mediterranean... op. cit.*, 1995, p. 91-123.

4. On peut déplacer la borne et, dans ce cas, l'information qu'elle donnait peut soit devenir fausse, soit changer de contenu, c'est-à-dire qu'en déplaçant la borne, elle peut être ré-fonctionnalisée ;
5. Le texte de la borne peut être effacé, parfois partiellement, parfois entièrement. Par conséquent, surtout dans le cas d'une borne entièrement effacée, sa matérialité ne véhicule plus aucun message compréhensible ;
6. Les bornes peuvent être placées dans un endroit différent de celui où elles ont leur sens matériel, perdant ainsi une de leurs fonctions, mais en gardant l'autre. L'exemple des bornes hypothécaires retrouvées dans l'agora d'Athènes est éloquent. Trouvées dans la place publique, elles portent encore les conditions de crédit ou de location, mais leur rapport direct avec les terrains décrits est complètement perdu ;
7. Enfin, la mention aux magistrats responsables pour la mise en place ou la surveillance de ces bornes montre bien l'interaction entre les sphères publique et privée.

Le dossier des bornes inscrites (*horoi*) permet ainsi de montrer divers enjeux de toute analyse historique sur les représentations des espaces telles qu'elles peuvent être matérialisées dans les territoires. Les interactions entre les espaces, leur matérialisation, leur représentation et la mémoire sont de ce fait bien plus complexes que les simples notions de contexte topographique et chronologique.

CÉLINE BORELLO

L'INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE DES LIEUX CULTUELS
CHRÉTIENS : UNE EXPRESSION DE L'ALTÉRITÉ CONFESSIONNELLE
(MÉTROPOLE/OUTRE-MER D'OCÉANIE, XVI^e-XX^e SIÈCLES) ?¹

*Céline Borello est professeure d'histoire moderne à l'université
du Mans et membre de TEMOS (CNRS FRE 2015).*

Pas plus que le temps n'appartient à l'historien, l'espace n'est la propriété du géographe. L'histoire de la christianisation et des lieux de culte, en tant que lieux de la pratique liturgique, est un exemple d'appropriation possible du territoire par l'historien. Ces lieux, pour la plupart bâtiments de rassemblements communautaires et de prières, rendent visible dans le paysage une religion, chrétienne ou autre, confinant parfois au cliché de carte postale dans le cas du catholicisme et de la France : le village et son clocher, devenu icône culturelle, symbole du terroir, à l'exemple de l'affiche d'un candidat à l'Élysée au début des années 1980. Qui, en effet, n'a pas appris à lire, dans un manuel d'école, un paysage rural ou urbain ancien à partir de ces éléments architecturaux au premier rang desquels figurent la cathédrale, l'église, la chapelle ou même le cimetière en tant que lieu de culte des morts ?

Le propos est ici de percevoir, sur un temps long de quatre siècles (du xvi^e au début du xx^e siècle) et dans un espace discontinu, mais marqué par l'empreinte française, la métropole et l'Outre-Mer du Pacifique, comment les lieux culturels peuvent être considérés comme des marqueurs de l'altérité religieuse, de son refus ou de son acceptation. Comprendre la charge identitaire, symbolique et théologique, que les lieux culturels portent dans les différentes branches chrétiennes peut expliquer comment, en situation de pluralisme confessionnel, ces espaces spécifiques deviennent des enjeux : les détruire, les déplacer devient alors un moyen de négation de l'altérité religieuse paysagère. À l'inverse, les ériger dans le paysage peut être un signe

1. Cet article a pour base une communication présentée lors du colloque organisé par l'Union Internationale de Géographie « Identités, altérité, paysages », en juin 2006, à Tahiti.

d'intégration sociale du groupe qui s'identifie dans ces bâtiments. Cette réflexion sera menée dans un cadre territorial non laïque puisque l'étude s'arrête en 1905. Il s'agit donc de comprendre la genèse de certains éléments qui ont donné naissance au paysage culturel d'aujourd'hui, en s'appuyant sur les deux branches chrétiennes les plus importantes en France, numériquement parlant, à savoir l'Église catholique apostolique et romaine et le protestantisme, dans sa branche réformée.

Lieu de culte : marqueur d'identité ou lieu de rassemblement ?

Les lieux de culte que sont les églises ou les cathédrales ne sont pas de simples bâtiments ou espaces inscrits dans un paysage. Ils portent une signification qui dépasse leur simple contour et peut expliquer le positionnement des individus et des groupes face à leur visibilité.

La première signification qu'ils revêtent dans le christianisme est la présence monumentale du Divin. Ils sont, en effet, progressivement devenus des lieux saints : d'abord simples maisons de prière relevant d'espaces privés, les églises ont changé de statut à la fin de l'Antiquité tardive avec la reconnaissance du christianisme comme religion officielle de l'Empire romain (début et fin du IV^e siècle)². L'église, par le rituel de la consécration, passe ensuite du statut de lieu saint à celui d'espace sacré entre le VII^e et le XIII^e siècle grâce à l'effort doctrinal des clercs : elle est donc un bâtiment spécial, réservé aux manifestations théophaniques³. La sacralité de l'église est à la fois originelle — à partir de la consécration — et perpétuellement renouvelée par les cérémonies liturgiques qui s'y déroulent. Elle est ainsi un lieu doublement sacré.

La seconde signification que possèdent les lieux culturels que sont les églises est d'ordre social, on pourrait même dire civil. L'Église catholique, en tant qu'institution, quadrille le territoire en diocèses, eux-mêmes divisés en paroisses. Ce double maillage spatial inscrit le chrétien comme relevant d'un curé et d'un évêque à la fois pour ce qui regarde le religieux et pour ce qui concerne la vie sociale. Sous l'Ancien Régime, et particulièrement à partir de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, les baptêmes et décès sont systématiquement enregistrés dans le registre de la paroisse, après avoir été célébrés dans une église. Aujourd'hui, lorsqu'on demande

2. SOTINEL C., « Les lieux de culte chrétiens et le sacré dans l'Antiquité tardive », *Revue de l'histoire des religions*, 2005, vol. 222, n° 4, p. 411 – 434.

3. LOGNA-PRAT D., « Le lieu de culte dans l'Occident médiéval entre sainteté et sacralité (IX^e-XIII^e siècles) », *Revue de l'histoire des religions*, 2005, vol. 222, n° 4, p. 463 – 480.

à un Français son lieu de naissance, c'est une localité qui est la réponse. Sous l'Ancien Régime, c'est la paroisse qui apparaît très souvent dans les sources que sont les registres paroissiaux. La paroisse, et l'église plus particulièrement, sont donc aussi un marqueur de l'identité sociale : sans baptême, pas d'inscription sur les registres tenus par le curé et pas d'existence légale sur le sol français. Comme le remarque Henri Chamussy, « cette organisation spatiale a joué un rôle considérable puisque les communes nées de la Révolution se sont superposées aux limites des paroisses, sauf évidemment dans les villes, qui comportaient plusieurs paroisses. La paroisse — et l'église qui la symbolise — étaient pour les habitants des campagnes et des villes d'Ancien Régime et encore au XIX^e siècle dans certaines régions rurales, leur “territoire” au sens que les géographes donnent aujourd'hui à ce terme : un espace de repères, l'espace approprié de leurs pratiques sociales »⁴. Le lieu de culte sous l'Ancien Régime est, en conséquence, à l'interface du symbolique et du réel, avec une dimension sociale et sacrée forte. C'est à la fois un lieu du pouvoir — celui du divin — et un pouvoir du lieu qui impose le respect.

Cette conception du lieu de culte n'est pas partagée par tous les chrétiens : les protestants au XVI^e siècle, luthériens comme calvinistes, reviennent largement aux conceptions des premiers temps du christianisme suivant lesquelles le lieu de l'assemblée n'a aucune importance en lui-même, puisque l'Église est constituée des « pierres vivantes » que sont les fidèles. L'Église invisible prime alors sur l'Église visible. Suivant les *Actes des Apôtres* (IV 17), « Le Seigneur du ciel et de la terre n'habite pas dans des temples faits de main d'homme ». Le temple protestant n'est investi d'aucune dimension sacrée, il est même un lieu d'une grande banalité si l'on suit les instructions de Calvin pour qui un temple est un lieu aussi profane qu'un autre. Le temple est, de fait, simplement un lieu de rassemblement des fidèles pour écouter — en commun — la parole de Dieu⁵. De la même façon, la charge sociale que les catholiques donnent à leur église n'est pas la même pour les protestants avec le temple : mis à part durant la législation de l'édit de Nantes qui légiti-

4. CHAMUSSY H., conférence « Les stratégies spatiales de l'Église catholique », *Les actes du FIG 2002*, URL : http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2002/chamussy/article.html, consulté le 9 mars 2015.

5. Ce qui est un paradoxe théologique et linguistique, car le mot temple vient du latin *templum* qui signifie présence de Dieu alors que le terme église vient du grec *ekklesia* qui signifie assemblée. Sur les temples protestants voir notamment Bost H., Reymond B., *Les temples réformés (XVI^e-XVII^e s.) : actes du colloque de Montpellier (15-17 mai 2003)*, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 152/3, 2000 et Krumenacker Y., « Les temples protestants français, XVI^e-XVII^e siècles », *Chrétiens et sociétés*, Numéro spécial 1 / 2011 : *Le Calvinisme et les*

le protestantisme dans le royaume de France de 1598 à 1685, l'état civil réformé n'existait pas et le passage devant le curé et l'église paroissiale était une obligation pour les huguenots, logiquement désireux de s'inscrire dans une filiation familiale. Les liens sont donc plus lâches d'un point de vue des pratiques sociales, d'autant que le culte familial est une des composantes de la liturgie réformée.

Pour les catholiques la charge identitaire est très importante alors que pour les protestants l'identité confessionnelle est dans l'« Église invisible », celle des croyants. Que se passe-t-il alors quand ces deux conceptions du lieu de culte se rencontrent, dans le cas d'un pluralisme religieux s'exprimant sur un même espace comme cela est le cas en France métropolitaine depuis le ^{xvi}^e siècle ou en Océanie française à partir du ^{xix}^e ?

L'enjeu paysager autour du lieu de culte en situation de concurrence confessionnelle

L'inscription dans le paysage de ces lieux de culte, parce qu'ils reflètent une identité théologique et sociale, est-elle un marqueur des relations entre les deux branches chrétiennes ? Le temps long sur l'espace français permet, semble-t-il, de tirer quelques conclusions.

La position catholique en ce qui regarde l'inscription dans le paysage de lieux de culte protestant est très claire, dès l'avènement de la Réforme au ^{xvi}^e siècle : l'Église romaine parle de « pollution » dès lors qu'il s'agit de bâtir un temple trop près d'une église (l'argument avancé le plus souvent étant la possibilité d'entendre les psaumes chantés lors d'un culte depuis la rue). La présence protestante dans le paysage familial, dans le « territoire » tel que nous l'avons défini, n'est pas envisageable ce qui, dans une optique religieuse est logique puisque, alors, la Réforme était perçue comme une hérésie à « extirper » suivant les termes utilisés dans les sources catholiques du temps.

La position protestante est plus nuancée concernant les églises, mais un radicalisme peut toutefois se présenter. En effet, ce qui gêne les protestants, c'est la représentation imagée de Dieu, du Christ, l'attention réformée portant essentiellement sur des aspects architecturaux internes aux bâtiments catholiques, voire simplement sur les signes catholiques ostensibles dans le paysage : il est alors question des croix au carrefour des routes ou bien encore des statues perchées que l'on

.....
arts, p. 131-154.

peut trouver à l'angle des rues. Les protestants reprochent une idolâtrie catholique sans pour autant nier l'existence même des lieux de culte des autres chrétiens. Les protestants ne rechignent pas, d'ailleurs, dans les localités où ils sont très largement majoritaires, comme dans le Béarn, à s'approprier l'église paroissiale, évacuée de son appareil catholique. Il y a, dans les deux branches chrétiennes, des enjeux paysagers autour des bâtiments culturels, soit qu'on nie leur existence même, soit qu'on rejette leur agencement.

Ces enjeux paysagers prennent un tour particulier, qui dépasse le simple positionnement théologique à la lumière des rapports interconfessionnels de ces deux Églises. En effet, si l'on prend les deux crises majeures qui les ont affectées, à savoir les guerres de religion de la fin du XVI^e siècle et la politique d'application « à la rigueur » de l'édit de Nantes, de 1661 à 1685, nous avons une crispation très forte autour des lieux de culte avec, pour l'Église catholique, un refus exacerbé de visibilité de l'altérité confessionnelle dans le paysage et, pour les Églises réformées, un iconoclasme présent d'ailleurs dans toute l'Europe gagnée à la Réformation⁶.

En effet, l'iconoclasme protestant joua à plein pendant les guerres de religions : dans le diocèse de Tarbes par exemple, pour la seule année 1559, quatre-vingt-seize églises sont mises à sac. Quel sens donner à ces gestes ? Le premier est qu'ils sont vécus comme une épreuve de vérité dans laquelle le statut de l'image va se jouer et être, enfin, tranché : « si tu es Dieu, défends-toi » martèlent certains briseurs d'images, à Angoulême par exemple, aux statues, aux crucifix, aux peintures qu'ils pendent ou brûlent. Le second sens à donner est social : il est le signe d'un engagement religieux, ceux qui commettent de tels actes sont des protestants à part entière. L'identité réformée passe, pour certains, par un sac des lieux de culte catholiques, se fait par l'appropriation de l'espace urbain que nous avons vu largement marquée par l'église ou la cathédrale : par la violence faite sur les images présentes dans les églises et aux églises elles-mêmes, il s'agit de s'approprier le territoire.

6. CHRISTIN O., *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1991. Ces gestes protestants violents n'étaient toutefois nullement encouragés par les réformateurs puisque tous, Luther, Zwingli, Calvin, Bèze condamnent absolument les gestes individuels, les actions isolées et violentes et prônent un retrait ordonné, organisé, tempéré des images.

Sur l'iconoclasme voir également DEVON S. et LOTTIN A., *Les Casseurs de l'été 1566. L'iconoclasme dans le Nord*, Paris, Hachette, 1981 ; Wanegffelen T., « Les violences iconoclastes des protestants français au XVI^e siècle : entre imaginaire de la violence "régulée" et expérience identitaire religieuse », communication au colloque Violence, mémoire, identité, Apr. 2008, Toulouse, France, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00285335>

Du côté catholique, nous avons une gradation dans le traitement des lieux de culte protestants, gradation que l'on peut très clairement mettre en parallèle à une crispation des rapports entre les deux Églises. Un premier seuil est atteint au moment de la signature de l'édit de Nantes, en 1598, alors qu'il y a légitimation du corps protestant par la monarchie. Lorsque la construction d'un temple est permise, elle entraîne parfois un rejet en périphérie urbaine de ces derniers. Ainsi la communauté réformée parisienne avait son temple et son cimetière à Charenton, actuellement commune de Saint-Maurice, dans le Val-de-Marne. Un autre exemple est celui de Bègles qui est désigné pour être le lieu de culte des protestants de Bordeaux, obligeant ces derniers à utiliser des couraux sur la Garonne. Les protestants marseillais, quant à eux, devaient se déplacer à Velaux, à trente kilomètres pour pratiquer un culte collectif dans un temple.

Un second seuil est franchi, dans les années 1660-70, exprimant sans doute le mieux le refus de l'altérité paysagère protestante avec une campagne de démolition des temples à l'échelle nationale. Tout fut fait pour montrer l'illégalité de nombreux édifices protestants : ainsi, en Provence, 19 des 25 temples furent démolis, le pays de Gex vit disparaître 23 des 25 lieux de culte⁷. On estime qu'environ 150 temples furent détruits sur le royaume. Louis XIV et l'Église catholique espéraient très certainement « qu'à défaut de pouvoir assister facilement à un culte réformé une partie des fidèles qui fréquentaient autrefois un des temples abattus se résignerait à aller à la Messe tout près de chez eux »⁸. Ce qui fut, on le sait aujourd'hui, un échec. Il y a donc très clairement du côté catholique une volonté d'appropriation spatiale et sonore du territoire (partout on oppose la cloche aux chants de psaumes), il y a un marquage des lieux, un balisage de l'espace, un paysage que l'on veut voir purifié de l'hérésie. L'édit de Fontainebleau, qui révoque l'édit de Nantes, en 1685 accomplit cet effacement, dans le paysage géographique et social, du corps protestant durant le xviii^e siècle.

Il faut ici évoquer un cas particulier, celui des églises simultanées qui sont une spécificité alsacienne dans le royaume de France du dernier siècle d'Ancien Régime (dans le monde rhénan, elles apparaissent dès le xvi^e siècle) et résultent à la fois de la tentative des rois de France, depuis Louis XIV, pour recatholiciser la province et de la non application de la révocation de l'édit de Nantes en Alsace. De la sorte, environ

7. BORELLO C., *Les protestants de Provence au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2004; LABROUSSE É., *La révocation de l'édit de Nantes. Une foi, une loi, un roi ?*, Paris, Payot, 1985, p. 114.

8. *Idem*, p. 118.

160 localités ont été touchées, particulièrement dans le diocèse de Strasbourg et jusqu'à 197 au moment du Concordat⁹. Par exemple, à Rothau, suivant l'ordonnance de 1683 qui prévoit qu'à partir de sept familles catholiques, il doit y avoir un partage de l'édifice religieux s'il n'y en a qu'un seul dans la localité. Le chœur de l'église est attribué aux catholiques¹⁰. Dans d'autres localités, un mur peut être érigé en plein milieu de l'édifice pour séparer le chœur de la nef, parfois les protestants débordent dans le chœur ou les catholiques dans la nef... toutes les situations sont possibles et les tensions entre les deux communautés parfois inévitables. Or, l'article 46 des Articles organiques de 1802 prévoit que « le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte », ce qui est contraire à l'existence même du simultaneum. Le conseiller d'État chargé des cultes, Portalis, informé du problème, indique alors « de ne rien innover dans les coutumes reçues relativement à l'exercice des différents cultes dans un même temple, jusqu'à ce que les circonstances puissent permettre d'assigner un temple à chaque culte. Le même esprit de paix, d'harmonie et de fraternité qui jusqu'ici a dirigé la conduite de ceux qui professent des religions diverses ne s'affaiblira certainement pas dans un moment où le Gouvernement accorde une égale protection à tous »¹¹.

L'époque contemporaine avec l'avancée de l'idée de tolérance a-t-elle ainsi mis fin à ces enjeux paysagers entre les deux branches chrétiennes ? Avec le Premier Empire, on assiste, comme on le voit, à une normalisation de la situation dans un cadre non laïque toutefois, qui dura jusqu'en 1905, avec une succession de conventions, lois et articles : du côté catholique, nous avons le concordat de 1801 et, du côté protestant, les Articles organiques des cultes en avril 1802, équivalent pour les réformés du régime concordataire. Les rapports entre l'État, les Églises et les religions entre elles sont ainsi clairement posés : le catholicisme est toujours religion d'État, mais la reconnaissance officielle d'autres confessions (protestantisme, mais aussi judaïsme à partir de 1808) impose un respect de chacune d'entre elles. Il y a normalisation des rapports entre les deux branches chrétiennes qui se marque par une multiplication des constructions de temples, qui réapparaissent

9. MULLER C., VOGLER B., *Catholiques et protestants en Alsace : le simultaneum de 1802 à 1982*, Strasbourg, Istra, 1983, p. 4 et p.15.

10. La répartition confessionnelle de la population est la suivante en 1770 : 418 familles luthériennes, 41 catholiques, 21 calvinistes et 6 anabaptistes. LUTZ R., *La Paroisse protestante de Rothau : centenaire de la construction du temple 1863-1963*, Bischwiller, Bertrand, 1964, p. 15.

11. Archive départementale du Bas-Rhin, V 532 cité par C. MULLER, B. VOGLER, *Catholiques et protestants en Alsace : le simultaneum de 1802 à 1982, op. cit.*, p. 18.

dans le paysage français : un rapport, établi en 1899, précise que les constructions de temples s'élèvent à environ six cents sur le siècle.

Mais les habitudes, pour ce qui regarde un partage de l'espace et du paysage, ont la vie longue, d'autant plus que le catholicisme n'est pas encore éliminé de la sphère politique. Sans pour autant qu'il y ait de règlement spécifique concernant l'érection des temples, il demeure habituel de le construire à bonne distance de l'église. C'est ainsi que l'on peut expliquer la localisation excentrée dans la campagne de certains temples du XIX^e siècle, dans la plupart des régions françaises marquées par la Réforme. Ainsi, à Cabrières-d'Aigues, dans le Luberon, le curé fait part à l'archevêque d'Avignon, en 1841, des projets de la mairie pour la construction d'un temple protestant. Et il fait valoir les inconvénients d'un premier projet de construction, « très rapproché de l'église, tout à fait sur le chemin qui conduira au nouveau cimetière que l'on doit faire » et souligne sa préférence pour le projet du maire qui éloigne le futur temple à la sortie du village, et par conséquent de l'église paroissiale. Il signe même, au nom des quelques catholiques de la paroisse, la pétition remise par le maire au mois de février 1841. De la même façon, à Puget-sur-Durance, en 1869, le curé s'inquiète du projet de voir construire le presbytère à côté du temple protestant : « il serait ridicule en effet d'aller bâtir de propos délibéré, la maison de M. le curé loin de l'église côte à côte du temple protestant, à une quinzaine de mètres. Tout le département s'amuserait de la bonhomie de ceux qui l'ont fait faire et de ceux qui l'ont laissé faire : la place du presbytère n'est pas à côté du temple protestant. Outre les raisons de convenance, il y en a d'autres plus sérieuses : ce voisinage exposerait M. le curé à toute sorte d'injures et de mauvais procédés de la part des protestants au moment de leurs réunions ; ce voisinage serait une source funeste de divisions, de querelles plus graves qu'on ne croit [...] il est de la sagesse de l'administration d'éviter ce qui serait dans la suite un danger perpétuel de troubles et de discordes »¹². Ces deux exemples vauclusiens ne sauraient être généralisés pour la France du XIX^e siècle, mais ils révèlent en tout cas la valeur symbolique qui reste attachée à ces lieux de culte dont la construction, si elle relève alors des pouvoirs publics, ne peut être assimilable à celle d'un simple bâtiment public.

12. THOMAS B., « Enjeux et conflits autour de la construction des temples de Cabrières-d'Aigues et de Puget-sur-Durance (Vaucluse) au XIX^e siècle », in *Rives nord-méditerranéennes, L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu*, [En ligne], URL : <http://rives.revues.org/document66.html>, consulté le 11 mars 2015. Pour une étude d'ensemble THOMAS B., « La construction des temples protestants en Vaucluse au XIX^e siècle », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 8^e série, t. VII, 1998, p. 121-148.

Cette normalisation relative de la situation aboutissant à la multiplication des constructions de temples sur le sol français à partir de la Restauration, n'est cependant pas encore effectif dans d'autres territoires français ou en passe de le devenir. Tel est le cas en particulier de l'Océanie française d'aujourd'hui, Nouvelle-Calédonie et Polynésie. Nous savons que la christianisation de ces territoires s'est effectuée à la fin du XVIII^e siècle, avec l'arrivée des missionnaires protestants de la *London Missionary Society* (LMS). Le point de départ est Tahiti puis, par ricochet, sont touchés les autres archipels par un mouvement vers l'ouest. Le protestantisme, en Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement les îles Loyauté, est ainsi arrivé par les *teachers* polynésiens avant de recevoir la LMS. Le catholicisme s'est plus tardivement implanté : dans les années 1830 par les Gambier pour la Polynésie, par la Grande Terre dans les années 1840, puis les Loyautés durant la décennie 1850¹³. La christianisation — quelle que soit la chapelle considérée — s'est opérée par les conversions des différents chefs qui ont elles-mêmes entraîné celles des populations. Il est à noter que ce changement d'identité confessionnelle a entraîné, très rapidement dans le paysage océanien, l'érection de lieux de culte catholique et protestant. Sans doute le plus significatif est celui du temple octogonal de Papetoai, à Moorea, qui est construit entre 1822 et 1827 (il est reconstruit en pierre à la fin du XIX^e siècle) à la place d'un *marae* dédié à Oro, symbole de la conversion d'un grand nombre d'habitants de l'île, à la suite du « roi » Pomare II, baptisé 1819¹⁴.

13. Sur la christianisation du Pacifique voir notamment : ZORN J.-F., *Le grand siècle d'une mission protestante. La mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993 ; DAUPHINÉ J., *Christianisation et politique en Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle*, CTRDP Nouvelle-Calédonie, points d'histoire n° 11 et 14, Nouméa, août 1996 et février 1999 ; IZOLET J., *Ouvéa, Histoire d'une mission catholique dans le Pacifique sud au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; LAUX C., *Les théocraties missionnaires en Polynésie au XIX^e siècle. Des Cités dans les Mers du sud ?*, Paris, L'Harmattan, 2000.

14. Sur l'arrivée des chrétiens en terre tahitienne voir NICOLE J., *Au pied de l'écriture. Histoire de la traduction de la Bible en Tahitien*, Papeete, Éd. Haere po no Tahiti, 1988 ; TOULLELAN P.-Y., *Missionnaires au quotidien à Tahiti. Les Picpuciens en Polynésie au XIX^e siècle*, Studies in Christian Mission 17, Leiden, E.J. Brill, 1995 ; WILSON J., 1797, *Un journal missionnaire dans l'océan du pacifique sud à bord du Duff*, & *Chroniques tahitiennes. Journal de mer, journaux de terre*, Tahiti, Société des études océaniques, 1997 ; DELBOS J.-P., *La Mission du bout du monde : la fantastique aventure des bâtisseurs de cathédrales dans l'archipel des Gambier*, Papeete, Éd. de Tahiti, 2002 ; BORELLO C., « Les missionnaires européens des Mers du Sud (fin XVI^e-début XIX^e siècle) : de la foi dans le voyage au voyage pour la foi », D. Dinet, J.M. Grandhomme, I. Laboulais (dir.), *Les formes du voyage. Approches interdisciplinaires*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, p. 25-36.



Temple Papetoai (Moorea, © H. Bost)

Nous assistons alors, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, dans certaines zones françaises du Pacifique, à une instrumentalisation de ces lieux de culte : la guerre des temples et des églises est un moyen d'appropriation de l'espace qui dépasse largement leur simple inscription dans le paysage familial. Ainsi, à Maré¹⁵, dans les îles Loyauté, une croix érigée à Médu par les pères maristes est brûlée en avril 1867. En réponse, les temples construits à Wabao et Eni sont incendiés¹⁶. Les mêmes gestes de violence se retrouvent à Ouvéa durant les années 1860¹⁷.

Comment expliquer ces enjeux paysagers dans cet espace très récemment christianisé ? Ce n'est vraisemblablement pas la dimension théologique et identitaire de

15. L'île devient possession française en 1864.

16. DAUPHINÉ J., *Christianisation et politique en Nouvelle Calédonie au XIX^e siècle*, « Maré de 1841 à 1870. Les luttes politico-religieuses », *Point d'histoire* n° 14, Nouméa, CNDP, 1998, p. 12.

17. BORELLO C. « La christianisation : source de conflit ou de pacification ? Protestants et catholiques à Ouvéa dans le second XIX^e siècle », S. Boubin-Boyer (dir.), *Révoltes, conflits et Guerres mondiales en Nouvelle-Calédonie et dans sa région*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 273-286.

ces bâtiments qui anime la violence des hommes : on peut douter d'une imprégnation religieuse forte de ces populations converties depuis à peine trois voire quatre années et qui laissent encore percevoir des pratiques de leur ancienne croyance. Ce ne peut être non plus l'aspect architectural qui dérange du côté protestant puisque les premières églises sont construites très simplement, en paille et en bois le plus souvent. Ce qui cristallise les violences est plus exactement l'identité « nationale » que ces bâtiments portent : l'église est française alors que le temple est anglais. Il y a, dès lors, une transposition des luttes coloniales qui s'expriment par le rejet ou, à l'inverse, l'acceptation des lieux de cultes. L'absence de ces destructions à Tahiti le montre également : il n'y a pas, sur ce territoire, les mêmes enjeux claniques qu'en Mélanésie puisque la « centralisation » politique autour des Pomare a été effectuée plus tôt dans le siècle. Or, ce sont ces enjeux claniques qui ont été utilisés par les français-catholiques ou les anglais-protestants à des fins de prises de possession et de stabilisation politique, dans les îles Loyautés. Tahiti était trop largement gagné au protestantisme, au moment du protectorat français (1842), pour qu'un quelconque camp catholique-français ne s'en prenne aux temples.

Paysage catholique-paysage protestant ?

Nous avons vu que les lieux de culte, même chez les protestants qui n'en font pourtant pas des espaces sacrés comme les catholiques, sont porteurs d'une identité confessionnelle, réelle ou symbolique, qui fait d'eux des indicateurs de l'acceptation ou non du refus pluralisme religieux. Progressivement, une accommodation paysagère est acquise sur l'ensemble du sol national, en tout cas si l'on considère la Métropole et l'Océanie française. De cette histoire mouvementée peut-on déduire une différenciation du paysage chrétien ? Autrement formulée, cette question revient à se demander s'il existe un paysage catholique et un paysage protestant clairement identifiable au moment de la signature de la loi de 1905 ?

C'est à la fois en relief et en creux qu'une réponse peut se lire. En relief, tout d'abord car l'architecture des bâtiments paraît la plus éclairante pour déterminer la confession d'un paysage. Selon un partage bien connu, la majesté des bâtiments catholiques tranche avec la sobriété protestante, comme le montre la ville de Marseille où un des temples et une des plus célèbres églises, la basilique de La Garde, sont construits à quelques décennies d'intervalle au XIX^e siècle : la « Bonne Mère », comme la surnomment les Marseillais, dont les travaux commencent en 1852, est d'architecture romano-byzantine très marquée avec une alternance

de pierres sombres et claires et des coupoles proches d'une église byzantine. Le temple de la rue Grignan, construit à partir de novembre 1824 par Michel-Robert Penchaud, se laisse apercevoir depuis la rue par un portique d'ordre dorique surmonté d'un fronton dénué d'ornementation.



Temple protestant de la rue Grignan
(Marseille, © C. Borello)

Nous sommes dans deux univers architecturaux très différents, discriminant profusion et sobriété des formes. Mais il ne faut pas tomber dans une dichotomie simpliste, car la véritable différence entre catholiques et protestants est dans la nature des lieux de culte et non dans leur esthétique, nous l'avons vu et il existe des contre-exemples à ce que nous venons de citer du cas marseillais. Ainsi, le temple Saint-Étienne de Mulhouse est reconstruit en 1866 dans un pur style architectural néo-gothique¹⁸. À l'inverse, l'église Saint-Joseph de Marseille, de style néoclassique, achevée en 1861, ressemble beaucoup au temple de la rue Grignan, précédemment évoqué. Il serait nécessaire de nuancer quant au style architectural des deux Églises chrétiennes pour pouvoir identifier confessionnellement un paysage. L'intérieur des bâtiments met, en revanche, plus systématiquement en opposition catholicisme et protestantisme dans l'absence d'image et de statuaire, même si le mobilier peut parfois paraître identique. Mais nous n'insisterons pas là-dessus puisque ces éléments discriminant de la décoration intérieure n'interviennent pas dans une inscription

18. Sur la construction du temple Saint-Étienne de Mulhouse, ainsi que des vues du bâtiment voir TOURNIER D., « La construction des deux Saint-Etienne », *Revue d'Alsace* [En ligne], 136 | 2010, URL : <http://alsace.revues.org/135>, consulté le 30 mars 2015.

paysagère¹⁹. La difficile distinction architecturale est particulièrement marquée dans le cas océanien comme le montrent les exemples d'édifices construits dans les îles de Bora Bora et de Napuka :



Temple de Vaitape (île de Bora Bora - DR)

19. CHRISTIN O., « Le temple disputé : les Réformes et l'espace liturgique au XVI^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 2005, vol. 222, n° 4, p. 491-508.



Église du Sacré-Cœur de Tepukamaruia (Napuka, © Tahiti héritage)

L'identification confessionnelle du paysage n'est pas toujours aisée au premier coup d'œil et les constructions du XIX^e et du premier XX^e siècle brouillent parfois les indices distinctifs, plus facilement repérables sur les constructions des siècles antérieurs. Dans cette rencontre architecturale entre l'église et le temple, peut-être trouve-t-on la trace de la volonté de se fondre dans le paysage, dans un climat de pluralité confessionnelle apaisé : les bâtiments catholiques gagnent en sobriété, ce qui ne pouvait être le cas dans le cadre d'une Réforme catholique.

Dans le cas du protestantisme, le paysage religieux apparaît également en creux et ce, de deux manières. D'une part, la plupart des temples présents sur le sol français aujourd'hui sont des temples post-révolutionnaires²⁰. Ce n'est pas pour autant que l'existence de temple du XVII^e siècle est absente : la toponymie urbaine comme « Rue du vieux temple » à Grenoble est un indice de cet ancien lieu de culte. Si l'on reprend l'exemple de Bègles, évoqué précédemment, nous trouvons une « Place du Prêche », qui avait accueilli un temple, en 1605, avant que celui-ci ne soit détruit

20. Le chiffre 2 682 est avancé par René Laurent dans *Promenade à travers les temples de France* (Éd. Presse du Languedoc, 1996). Il recense les temples protestants quelle que soit leur chapelle (réformée, luthérienne, baptiste ou évangélique).

en 1685 : dans la mémoire collective est ainsi conservé un espace, même symbolique, pour le culte protestant. Dans le village des Baux, en Provence, est également conservée la façade d'une maison particulière qui servait de temple à la communauté protestante de la vallée, édifice qui porte sur la façade la célèbre devise de Genève : *Post tenebras lux*²¹.

D'autre part, le paysage protestant est marqué par l'absence même de bâtiment, renvoyant ainsi à la signification première de « lieu de culte » en tant qu'emplacement et non édifice. Nous avons ici l'histoire du XVIII^e siècle réformé, marquée par les « assemblées au Désert », réunions clandestines dans des lieux cachés, grottes, ravins, forêts, lieux de pratique d'un culte interdit par la révocation de l'édit de Nantes en 1685 à l'exemple de la carrière de Lecques près de Nîmes.



Une assemblée à Lecques (Nîmes, © Société de l'histoire du protestantisme français)²²

21. Voir BORELLO C, *Les Protestants de Provence au XVII^e siècle*, op. cit., p. 504.

22. Assemblée de protestants à Lecques¹⁶ près de Nîmes¹⁷, d'après un dessin de Joseph Boze (1780). Sur l'analyse de cette lithographie voir BORELLO C., *Du Désert au Royaume : parole publique et écriture protestante (1765-1788) - Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut*

Ce type de paysage, dénué de tout édifice religieux, loin d'un quelconque lieu d'habitation, est présent dans la mémoire réformée, dès le XIX^e siècle, car il devient symbole de leur identité religieuse faite de résistance au pouvoir de l'Église catholique. Ainsi, lors d'une de ses prédications, François David Delétra, pasteur suisse en mission dans le Vivarais et le Velay au début des années 1840, montre, à son auditoire réformé du Chambon-sur-Lignon, le 18 octobre 1841, « l'endroit où l'on a prêché longtemps en secret au Désert. Les pierres où s'asseyaient les auditeurs sont encore à leurs places ». Et il leur rappelle l'importance de ces traces et la nécessité à entretenir leur visibilité dans le paysage, car « si l'on continue avec autant d'ardeur à bâtir des temples, s'il n'y a plus de persécution et si l'on ne marque pas les lieux où l'on a prêché en plein air, on n'en connaîtra plus la place »²³. Il n'hésite pas à relater ce qui relève pratiquement d'un culte du souvenir dans lesquelles les pierres, visibles, comme lieu de marquage de culte et lieu de la prédication du pasteur clandestin, ont toute leur place : « Un homme, il y a quelques années, vint dans cet endroit, on le vit de loin s'asseoir sur ces pierres, se mettre à genoux comme s'il voulait les baiser et s'essuyer les yeux. Il avait été longtemps absent de la France. Il l'avait quittée dans un temps de persécution, il y revenait dans un temps de paix et de liberté. Il se rappelait la joie des parents quand on annonçait l'arrivée d'un ministre, le voyage de trois lieues que faisait la famille pour venir à l'assemblée et la pierre où s'asseyait sa mère²⁴. »

Ce souvenir d'un lieu de culte protestant sans trace visible dans le paysage si ce n'est quelques pierres ou arbres, a été entretenu, vivace, à travers les générations comme l'indiquent les paroles de l'historien Jean Baubérot, lors de l'assemblée annuelle du Désert de 2005, près du Mas Soubeyran :

Une fois encore nous voilà ensemble, rassemblés,
 Rassemblés en un lieu empli d'une mémoire vive
 En un lieu emblématique de notre identité protestante.
 Notre mémoire, notre héritage ne sont nullement
 constitués de belles cathédrales,
 Celle de Reims où, hier, on sacrait, on consacrait les rois de France ;
 Celle de Paris où, aujourd'hui, on enterre les présidents de la République,

.....
Saint-Étienne, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 361-362.

23. DELÉTRA F.-D., *Voyage à pied à travers le Vivarais et le Velay en 1841. Journal de mission présenté et annoté par Alain Arnoux*, Lyon, Éditions Olivétan, 2006, p. 93.

24. *Idem*, p. 182.

En une messe de religion civile.

Notre mémoire, se sont les temples détruits,

Ces bois et ces champs, cet espace vide de monuments,

Ce Désert.

Lieu de parole et non lieu de parure,

Lieu de résistance et non lieu de pouvoir.

Mémoire d'une persécution et d'une lutte,

Mémoire d'une exclusion et d'une insurrection,

Rappel de la violence d'une monarchie qui se voulait absolue

Et de la rébellion légitime qui l'a faite trembler »²⁵

Ces anciens lieux de culte clandestin du xviii^e siècle, vestiges de ce passé de persécution, sont ainsi devenus des référents identitaires forts sans pour autant qu'un temple ne soit visible²⁶. Il est donc plus délicat qu'il n'y paraît de déduire la « confession » d'un paysage dans quelques cas : soit, car la distinction architecturale entre deux lieux de culte n'est pas toujours tranchée, soit, car la visibilité du lieu de culte est symbolique et uniquement transmise par une mémoire communautaire.

Au total, la confession n'a pas été le seul mobile qui a fait agir les individus et groupes face à l'inscription paysagère des lieux de culte d'une autre religion : la dimension sociale de la paroisse catholique dans la France d'Ancien Régime, on pourrait dire la charge affective, explique aussi un difficile partage de l'espace avec les réformés. De la même façon, les « protestants » dans les îles du Pacifique de la seconde moitié du xix^e siècle, agissent pour d'autres mobiles que ceux purement religieux dans un contexte de rivalité anglo-française. Cependant, c'est avant tout parce qu'ils permettent la pratique du culte, catholique ou protestant, que ces bâtiments — où ces espaces dans le cas des Églises du Désert — sont malmenés ou à l'inverse commémorés. Ce sont donc des lieux porteurs à la fois de la représentation

25. Texte de l'Allocution de Jean Baubérot lors de l'assemblée du Désert du dimanche 4 septembre 2005, « Protestantisme français et laïcité : une construction réciproque », URL : <http://museedudesert.com/asso5jb.htm>, consulté le 27 février 2015.

Tous les premiers dimanches de septembre, des milliers de protestants français et étrangers se réunissent à Mialet (Gard), près de la maison du camisard Pierre Laporte dit Rolland, pour célébrer un culte en plein air suivant les pratiques clandestines du Désert.

Sur la mémoire protestante voir BENEDETTI P., DAUSSY H., LÉCHOT P.-O. (dir.), *L'Identité huguenote. Faire mémoire et écrire l'histoire (xvi^e-xxi^e siècle)*, Genève, Droz, 2014.

26. BETHÉMONT J., « Religion et territoire : l'Ardèche protestante », Actes du FIG 2002, URL : http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2002/bethemont/article.htm, consulté le 20 février 2015.

de l'Autre et de sa propre identité. Ce double symbole explique l'accommodation ou le rejet de ces bâtiments dans le paysage.

Le début du ^{xx}e siècle en France, avec la possibilité pour diverses religions d'avoir des lieux de cultes dans un État devenu laïque, assigne toujours un rôle particulier à ces églises ou temples dans un contexte toutefois pacifié. Suivant l'article 28 de la loi de séparation des Églises et de l'État, les lieux de culte demeurent dans la République les seules traces, dans le paysage public, d'une religion²⁷. Leur inscription dans le paysage reste ainsi le symbole — en particulier pour les religions minoritaires — d'une intégration sociale et politique réussie.

27. « Art. 28 — Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions », loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État (voir sur Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749>).

AZIZA GRIL-MARIOTTE

LA MANUFACTURE D'OVERKAMPF À JOUY-EN-JOSAS, MARQUEUR
DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS L'ESPACE FRANCILIEN (1800-1818)¹

*Aziza Gril-Mariotte est maître de conférences en histoire de
l'art à l'université de Haute-Alsace et membre du CRESAT*

Lorsque la prohibition prend fin en 1759, des ateliers pratiquent déjà l'indiennage à Paris, mais leurs impressions restent le plus souvent limitées à des productions en *petit teint* et à des teintures à la réserve². Les fabriques d'indiennes se développent dans la région parisienne où elles disposent d'eau et d'espace indispensables à une véritable production industrielle tandis que la proximité de Paris facilite la commercialisation des toiles. L'état des fabriques de toiles peintes dressé en 1786 par les inspecteurs des manufactures donne une idée du développement de l'indiennage en Île-de-France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (annexe 1)³.

Dès 1786, la manufacture de Jouy fondée par Christophe-Philippe Oberkampf en 1760 figure parmi la plus importante fabrique de toiles peintes en quantité de pièces imprimées, même si Baron de Beauvais reste un concurrent non négligeable, celui là même à qui Oberkampf a racheté la fabrique de Corbeil en 1770 pour son

1. Cet article est une version remanié d'une Journée d'études : *La production textile en Ile-de-France du Moyen Age à nos jours*, organisée par l'Association Française pour l'Etude du Textile, Paris, 17 et 18 novembre 2006. Je remercie Serge Chassagne pour sa relecture bienveillante.

2. Les toiles imprimées en *petit teint* contrairement à celles en *grand teint* sont ornées de motifs qui ne tiennent pas le lavage, car les couleurs ont été appliquées sans mordant qui permet de fixer les teintures dans les fibres de la toile. La teinture à la réserve consiste à appliquer des réserves souvent en cire avant le passage de la toile dans un bain de teinture qui sont ensuite enlevées à l'eau chaude et laissent apparaître des motifs « réservés » sur le fond.

3. A. N., F12, 1404a, *État des Généralités dans lesquelles sont établies des fabriques de toiles peintes ou imprimées, des lieux où elles sont situées, de la quantité approximative des pièces imprimées annuellement dans chacune d'elles*. Document publié de nombreuses fois, notamment in DEPITRE E., *La toile peinte en France au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, 1912, p. 24.

frère Frédéric. Dans sa manufacture à Corbeil, située en réalité à la limite de la commune d'Essonnes, surnommée *L'Indienne*, Frédéric « n'avait jamais songé à travailler sur une grande échelle, ni à se lancer dans une fabrication compliquée, qui exige des moyens dispendieux. Il n'imprimait que des genres courants et d'une vente assurée. Les mignonnettes à deux et trois couleurs et les châles pour la classe moyenne formaient l'article principal de ses produits⁴. »

Le développement de la manufacture de Jouy se poursuit avec la construction en 1792-1793 d'un grand bâtiment de plus de 100 mètres de long où sont rassemblées les différentes opérations d'impression tandis que les autres bâtiments et l'ensemble des prés sont clos par un mur d'enceinte. La manufacture d'Oberkampf s'affiche alors dans le paysage industriel francilien comme la plus grande fabrique de toiles peintes. L'importance que prennent les bâtiments à la fin du XVIII^e siècle ne fait que préfigurer le développement de la manufacture, quelques années plus tard (annexe 2). Les innovations techniques, mises au point durant les premières années du XIX^e siècle, marquent une nouvelle évolution dans l'indiennage français. Quelles sont les innovations techniques mises au point par Oberkampf dans sa manufacture et leurs conséquences sur la production ? Comment le développement technologique de la manufacture de Jouy a favorisé l'émergence d'un nouveau paysage manufacturier en Île-de-France ?

À l'aube du XIX^e siècle, la manufacture de Jouy est constituée de deux ensembles : la fabrique proprement dite qui n'a cessé de se développer depuis sa fondation en 1760 et dont l'espace est délimité par un mur d'enceinte qui englobe l'ensemble des bâtiments, *L'Indienne* à Essonnes, rachetée à son frère en 1796 et qui constitue une succursale de la manufacture. Le domaine s'agrandit encore lors de l'achat du domaine de Chantemerle, à Essonnes, le 22 ventôse an XII (13 mars 1804) pour créer un établissement pour filer et tisser le coton. Les travaux de L'Usine débutent en 1806, lorsque Oberkampf obtient l'autorisation d'établir une filature et se poursuivent jusqu'en 1810⁵.

La fabrication des toiles peintes avant d'être intégrée dans une structure beaucoup plus large, connaît un développement technique considérable grâce à des innovations qui vont marquer pour longtemps l'indiennage français : impression au cylindre de cuivre, découverte d'un vert solide et impression à l'enlavage.

4. WIDMER G., *Le Mémorial de la manufacture de Jouy*, manuscrit, 1858, collection privée, p. 152.

5. CHASSAGNE S., *Oberkampf un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, 1980, p. 190.

Depuis longtemps, Oberkampf s'intéresse au cylindre, nouvelle technique d'impression mise au point en Angleterre. En 1804, il écrit :

« L'impression au cilindre graver a occupé les têtes depuis longtemps... j'entender la possibilité mais le manque de temps étant toujours commandé par les affaires courantes... mais quand j'ai été assuré qu'on employerait ce moyen en Angleterre alors j'ai pris la résolution d'en faire la dépense⁶. »

Cette nouvelle façon d'imprimer, mise au point par un Écossais Bell en 1783, est employée dans les manufactures anglaises en 1785⁷. Oberkampf a sans doute vu la machine en fonctionnement, car dès 1787-1788, il demande aux frères Perier des ateliers de Chaillot de lui en construire une qui est expérimentée en 1793⁸. Une nouvelle machine est mise au point en 1797, Oberkampf poursuit son récit :

« On a fait dans la maison un modèle avec laquelle on a pu imprimer & qui a commencé à nous éclaircir & à m'indiquer les choses indispensables pour pouvoir travailler en grand alors j'ai employé Mr Perrier le Jeune bon mécanicien qui en a fait un dessin d'après les renseignements que nous lui avons donnés... enfin la machine a été faite... mais nous ne pouvions travailler avec... le plus grand empêchement a été causé par le dossier qui faisait des plis, une raison majeure & que je garde pour moi pour empêcher, a exigé qu'on s'en occupe plus sérieusement, nous étions dans le fort de la Révolution, on a brûlé en Normandie des machines à filer, le coup terrible que celle-ci porte à l'impression ordinaire, il aurait été bien imprudent de donner de l'ombre aux imprimeurs qui alors étaient pour ainsi dire plus maîtres que moi, enfin l'ordre se rétablit... les marchandises anglaises... quelques dessins rayés dont on ne pouvait voir aucun rapport imprimé au cylindre est entré en vogue en France, & on s'y est livré de nouveau en 1802 et le succès a répondu à nos espérances⁹. »

6. C.A.M.T., 41AQ1.80, « 1803-1804 *Réflexions d'Oberkampf sur les techniques d'impression, les couleurs, les matériaux utilisés...* », les citations sont retranscrites en conservant l'orthographe et les fautes.

7. CHAPMAN S. D., CHASSAGNE S., *European textile printers in the Eighteenth century, a study of Peel and Oberkampf*, Londres, 1981, p.30.

8. CHASSAGNE S., *Le coton et ses patrons : France 1760-1840*, Paris, 1991, p.379.

9. C.A.M.T., 41AQ1.80, 1803-1804 *Réflexions d'Oberkampf sur les techniques d'impression, les couleurs, les matériaux utilisés...*

Mais pour que l'impression au rouleau soit rentable comparée à la plaque de cuivre ou même à la planche de bois, il a fallu : « un moyen sûr & prompt de graver les cylindres, Mr Perrier nous a été d'un grand secours [...] Il nous a fait une machine à tourner les cylindres & à les graver [...] Nous avons gravé au moins 36 cylindres quoique nous n'en ayons que 24 qui travaille à imprimer. » Gottlieb Widmer attribue l'invention de cette machine à son frère Samuel, en réalité, le témoignage d'Oberkampf atteste que « Widmer l'aîné mon premier aide de camp » n'a eu de cesse de l'améliorer. D'après Gottlieb Widmer :

« Cette machine grave en cinq ou six jours un dessin qu'un habile graveur ne graverait pas en moins de six mois et la gravure ainsi exécutée est infiniment plus parfaite que la gravure faite à la main. Il y a d'ailleurs des dessins composés d'une multitude d'objets si petits, si délicats, si réguliers et qui doivent être si exactement espacés entre eux qu'ils feraient le désespoir du plus adroit graveur tandis que la machine les rend avec une précision mathématique. »

Il décrit le principe de cette machine formée d'un « poinçon d'acier, gravé en relief, qui imprime le dessin dans la surface du cylindre, par la pression d'un balancier mobile qu'une vis parallèle, munie d'un diviseur, fait marcher sur la longueur du cylindre, pendant qu'un autre diviseur, fixé sur son axe, le fait mouvoir dans le sens de sa circonférence¹⁰. »

Cette machine était installée dans « un petit bâtiment composé de trois pièces au rez-de-chaussée & grenier au-dessus. La première pièce renferme une machine à tourner & graver les cylindres de cuivre, composée de son établi en bois de ses deux tours en l'air avec leurs système de rouages en cuivre, de son axe en fer & de deux grandes vis de ses deux tours en l'air avec leur système de rouages en cuivre, de son axe de fer & de deux grandes vis¹¹... »

En 1804, Oberkampf affirmait que : « L'impression au cylindre graver à tout les avantages & qui ne peuvent être remplacé (au moins jusqu'à présent) par aucune manière d'imprimer l'on ne peut voir les rapport des planches qu'il est impossible d'empêcher sans ce moyen la netteté du dessein est aussi bonne que les autres et la

10. WIDMER G., *op. cit.*, p.214-215.

11. C.A.M.T., 41AQ14, *Inventaire commercial dressé à la suite du décès d'Oberkampf, le 25 octobre 1815, par Jacques François Péteineau, maire de Jouy & Samuel Widmer*, p. 11-13.

promptitude est au desus de toute comparaison... Cette manière d'imprimer fera tomper (sic) tout les autres (avec le temps)¹². »

Effectivement, l'impression au rouleau devait beaucoup plus tard dans la seconde moitié du XIX^e siècle faire disparaître les techniques d'impression manuelle. Oberkampf remarque également que le cylindre contrairement à la planche de cuivre, imprime en continu, évitant les raccords mal faits et le renvoi des pièces « planchées » par les commerçants¹³.

L'introduction de cette nouvelle technique d'impression a favorisé la production des mignonnettes, toiles ornées de petits motifs en une, deux ou trois couleurs qui étaient jusqu'à présent imprimées à la planche de bois ou de cuivre et des filets, de très fines rayures souvent imprimées sur des fonds de couleurs. L'impression au cylindre a également contribué à la diffusion des motifs cachemires réalisées avec des fines stries, mais également ces formes étonnamment modernes de motifs ondulants jouant sur des jeux d'optique.



12. WIDMER G., *op. cit.*, p.214-215.

13. Parmi les défauts qui sont parfois reprochés au fabricant par ses clients celui de « planché » signifie que les dessins sont mal raccordés lors du report de la planche, ce défaut peut se trouver aussi bien dans les toiles imprimées à la planche de bois que celles à la planche de cuivre.



Récapitulatif des toiles imprimées en aune à Jouy et à Essonnes de 1802 à 1813¹⁴

ANNÉES	IMPRESSIONS AU CYLINDRE	IMPRESSIONS À LA PLANCHE DE CUIVRE	IMPRESSIONS À LA PLANCHE DE BOIS	TOTAL	DONT IMPRESSION À FAÇON CYLINDRE ET PLANCHE
1802	178 244	171 000	460 088	809 332	
1803	504 534	170 500	358 933	1033 967	506 484
1804	904 825	138 000	403 837	1446 662	882 521
1805	1 056 080	175 288	493 008	1724 376	875 868
1806	547 223	71 194	401 805	1020 222	440 478
1807	448 907	120 677	492 734	1062 318	238 869
1808	600 032	89 544	438 824	1128 400	289 731
1809	611 116	149 332	370 856	1131304	193 023
1810	579 310	54 816	300 101	934 227	206 888

Dès 1803, l'impression au cylindre est presque trois fois plus importante que celle à la planche de cuivre et elle dépasse les impressions à la planche de bois. 1805 reste l'année record pour l'impression au cylindre, car elle est six fois plus importante que celle à la planche et deux fois comparée à celle à la planche de bois. Pourtant l'importance de cette production en nombre de pièces imprimées ne signifie pas pour autant que la manufacture de Jouy favorise une production de toiles bon marché, au début du XIX^e siècle. Au contraire, Oberkampf reste attaché au perfectionnement du matériel de fabrication et des procédés de teinture en n'utilisant que des matières premières de grande qualité¹⁵.

Les autres innovations techniques mises au point à la manufacture de Jouy au début du XIX^e siècle concernent les teintures. En 1803, Oberkampf installe

14. Tableau établi par Louis BERGERON, in *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, 1978, p. 224.

15. BERGERON L., *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, 1978, p. 225.

un laboratoire de chimie dans les bâtiments de la fabrique où son neveu Samuel Widmer travaille avec Émile, son fils et Amédée Berthollet, le fils du célèbre chimiste¹⁶. Leurs travaux permettent l'élaboration de nouvelles teintures et aboutissent en 1805 à la découverte d'un vert solide. Auparavant le vert était obtenu en appliquant au pinceau du bleu d'indigo par les fameuses pinceauteuses sur des parties teintes en jaune de gaude, cette couleur était alors nommée *vert de pinceau* ou *vert de gaude*. Déjà en 1804, après la paix d'Amiens, avec l'appui de Jean-Antoine Chaptal, Oberkampf a fait libérer Robert Hendry un prisonnier anglais, coloriste de son métier et qui avait travaillé dans les plus grandes manufactures anglaises. Oberkampf espérait profiter ainsi des dernières innovations techniques mises au point en Angleterre. Effectivement, ce prisonnier va rester pendant deux ans à la manufacture et permettre de connaître « les enlevages de toutes espèces¹⁷ ». Cette technique remplace celle de la teinture à la réserve : à l'aide d'un moule de bois, on disposait sur la toile un rongeur composé d'acide tartrique ou citrique, mélangé à un épaississant. La toile est ensuite trempée dans un bain de chaux et les dessins en blanc apparaissent, on obtient la même chose avec du jaune, en ajoutant des sels de plomb et du bichromate¹⁸. Ces nouveaux procédés de teintures ne provoquent pas une révolution dans la pratique de l'indiennage, contrairement à l'introduction du rouleau de cuivre, mais ils permettent d'économiser de la main d'œuvre, de raccourcir les temps de fabrication et d'obtenir des dessins d'une grande finesse.

L'impression à l'enlavage va aboutir à la réalisation de nouveaux dessins et de nouveaux genres d'impression dont certains connaissent un succès particulier. Dès 1806, la manufacture envoie à ses correspondants « une collection d'échantillons sur toile genre dit à la rongerie ou à l'enlavage¹⁹. »

« Il s'agissait d'imprimer le dessin sur une toile teinte d'avance d'un fond uni et de l'en faire ressortir en blanc, à l'aide d'un mordant qui enlevait la couleur. C'était un véritable progrès dans l'art de la toile peinte, parce que le procédé se prêtait à

16. BERTHOLLET C. et A., *Éléments de l'art de la teinture*, Paris, 1804, T 1, p. 210. La présence du fils du célèbre chimiste dans la manufacture est une exception, mais il s'est engagé à conserver le plu grand secret sur les expériences qui sont menées dans le laboratoire.

17. CAMT, 41 AQ 1.127.

18. BREDIF J., *Mémoire de Maîtrise*, Paris, 1978, p. 8.

19. C.A.M.T., 41AQ89.322.

des variations infinies, en même temps qu'à une exécution parfaite et expéditive, surtout pour l'impression au cylindre et à la planche de cuivre²⁰. »

Pendant longtemps, l'impression à l'enlavage fut appliquée à des motifs déjà répandus dans les toiles peintes, mais en 1817, cette méthode de teinture est appliquée à la fabrication d'un « genre nouveau très distingué. C'était une invention de M. Jules [Mallet]²¹, composée de charmants dessins enluminés, divisés en lés au moyen de larges bandes horizontales assorties au dessin pour former une bordure au bas de la robe. On leur donna le nom de *Bayadères*, emprunté d'un opéra nouveau »²². Ces toiles peintes dont les motifs s'inspirent de la dentelle sont imprimées en rubans de différentes largeurs pour agrémenter les toilettes ou bien sous forme de robes. En 1818, les motifs *bayadères*, déclinés en motifs et en coloris variés, forment une partie importante des impressions pour le vêtement, « ce genre est le plus en usage parmi les femmes les plus distinguées et à le plus grand succès on coud au bas des robes deux rangs de volants et l'on garnit les manches et le corsage de petits volants et de petites bordures²³. »



Échantillons de Bayadères Album Feray volume 1, p. 55 (M.T.J. inv.000.4.36)

20. WIDMER G., *op. cit.*, p. 258.

21. Louis-Jules Mallet, marié avec Emilie Oberkampff, une des filles de Christophe-Philippe Oberkampff, dirige, à partir de 1816, l'atelier des dessinateurs de la manufacture.

22. WIDMER G., *op. cit.*, p. 432.

23. C.A.M.T., 41AQ95.882.

Au même moment, ce nouveau procédé de teinture est aussi employé dans la création d'un nouveau genre de « meubles à ornements dans différentes nuances [...]. Ces meubles remplacent parfaitement les soieries de Lyon et la garniture de tout un fauteuil n'emploie qu'une aune 7/8 l'aune étant 6f en $\frac{3}{4}$ et 6f50 en 7/8 » dont « la mode en a pris très fortement en France & les personnes les plus riches ne dédaignent pas de s'en meubler.²⁴ » L'impression à l'enlavage favorise la fabrication de ces nouveaux meubles qui déclinent motifs de rosaces, pomme de pin, enroulements d'acanthe en différentes tailles, reprenant les formes répandues dans la décoration des intérieurs.



Échantillons de meubles à ornements Album Feray, volume 1 p. 47 (M.T.J. inv.000.4.36)

Le niveau technique atteint par la manufacture de Jouy dans les premières années du XIX^e siècle la place comme la plus importante en France. L'exposition nationale des produits de l'Industrie en 1806 marque la consécration de la manufacture, Oberkampf y reçoit la médaille d'or de première classe :

« La manufacture de toiles peintes formée à Jouy par M. Oberkampf a été en France le berceau de ce genre d'industrie qui satisfait à une consommation si étendue et forme aujourd'hui une branche de commerce

24. C.A.M.T., 41AQ95.962 ; 41AQ96.179.

si importante ; M. Oberkampf doit en être considéré comme le fondateur parmi nous. La manufacture de Jouy tient le premier rang par le choix des tissus, par la beauté et la solidité des couleurs, par la variété et le goût des dessins. C'est l'établissement qui a le plus servi à l'avancement de l'art d'imprimer les toiles. Le jury décerne à Mr Oberkampf une médaille d'or²⁵. »

En 1810, un des prix décennaux destinés à récompenser « les ouvrages les utiles à l'avancement des sciences et des arts, les inventions les plus utiles aux arts et métiers et les établissements les plus avantageux aux progrès de l'agriculture et de l'industrie » est attribué à Oberkampf, malgré son refus, pour l'ensemble de ses travaux à Jouy et à Essonnes comme « le fondateur de l'établissement le plus utile à l'industrie²⁶ ». Par sa taille, le niveau technique de ses infrastructures et sa réputation, la manufacture de Jouy domine l'industrie des toiles peintes. Cette suprématie n'est pas sans conséquence sur le paysage manufacturier francilien, mais elle n'empêche pas la présence de nombreuses autres fabriques (annexe 4).

Les documents d'archives manquent pour connaître avec précision la situation des manufactures franciliennes après 1792, lorsque les inspecteurs des manufactures sont supprimés. Sous l'Empire, il existe les Procès-verbaux des séances du Conseil des Fabriques et des Manufactures, mais la question de l'industrie des toiles peintes y occupe une place moindre dans la mesure où le grand problème est le développement de l'industrie cotonnière. Cependant, Napoléon, très attaché à l'industrie nationale, devait par le décret impérial du 26 juin 1806 demander aux préfets d'établir une liste des fabricants et des manufactures de leurs départements²⁷. Les

25. A.N. F12/985. Exposition des produits de l'Industrie.

26. CHASSAGNE S., *Oberkampf un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, 1980, p. 217. AMNT. 2003 059 4, « concernant les prix décennaux promis par l'empereur je n'en profiterai pas, on pourra avec raison me taxer d'acapareur d'honneur. Je trouve que j'ai déjà été assez récompensé & sans que je n'ai rien demandé 1^{er} l'ancien gouvernement m'a donné de lettre de noblesse, 2^e le juré nationale ma adjuger la médaille d'or comme fondateur de la fabrication des toiles peintes en France & donc j'ai été très flater. 3^e sa majesté l'Empereur a mis le comble a tous qu'un artiste peut désiré en venant visité mon Etablissement et en me donnant lui-même d'une manière si généreuse la croix d'honneur quil avez a sont habit. Je serai un ingrat si j'osois demander a avoir le prix en questions ».

27. A. N., F/12/1567, 1568, 1569, 1627. Voir CHASSAGNE S., « L'enquête, dite de Champagne, sur la situation de l'industrie cotonnière française au début de l'Empire (1805-1806) », in *Revue d'Histoire Economique et Sociales*, 1976, n° 54.

réponses des préfets sont plus ou moins précises, mais elles permettent d'avoir une idée de l'importance des autres fabriques (annexe 4).

En 1805, à Choisy-le-Roi, les Suisses Roux, Fazy et Cie emploient 40 ouvriers et impriment 10 000 pièces par an ; à Epinay, chez Villiot aîné entre 1802 et 1808, on compte environ 70 ouvriers et 10 000 pièces sont imprimées. À Melun, la fabrique de Perrenod, qui subsiste avec différents associés, depuis 1776, emploie 30 ouvriers. À proximité de Paris, Saint-Denis reste sous l'Empire un grand centre de fabrication d'indienne, le plus important fabricant est Rodolphe Ebingre, en activité depuis 1772 jusqu'en 1820, en 1805, il emploie 500 ouvriers et imprime 22 000 pièces par an. Le deuxième grand centre, plus éloigné de Paris, est Beauvais avec Baron neveu, Sallé et Cie qui détient la plus importante fabrique. Autour, de nombreux petits ateliers impriment en petit teint et teignent à la réserve des toiles, mais ils n'apparaissent pas dans les statistiques. La manufacture la plus proche de Jouy est celle de Bièvres à Essonnes, fondée en 1798 par Grémond elle est rachetée en 1800 par Jean-Jacques Dollfus, le fils du fondateur de la manufacture de Wesserling en Alsace, elle fonctionne jusqu'en 1830. Gottlieb Widmer, neveu d'Oberkampf, évoque cette manufacture au début du XIX^e siècle : « Ils déployèrent beaucoup d'activité pour monter leur entreprise sur un bon pied et lui donner une certaine importance. Ils firent bien assez tôt d'assez bonne marchandise. Ce voisinage ne causa aucune concurrence fâcheuse à la manufacture de Jouy, mais il ne se forma point de confraternité entre les deux établissements²⁸. » La fabrique de Bièvres emploie alors 200 ouvriers et produit entre 12 et 15 000 pièces par an.

La production des fabriques de toiles peintes en Île-de-France ne pouvait en effet concurrencer la manufacture de Jouy qui employait 1318 ouvriers en 1805 et imprimait plus de 76 000 pièces par an²⁹. Si Oberkampf risquait peu des autres fabriques implantées en Île-de-France, l'activité de sa manufacture ne pouvait que favoriser les autres fabricants, car elle attirait de nombreuses personnes, marchands, visiteurs, techniciens et ouvriers spécialisés. Cette présence n'est cependant pas sans inconvénient, car elle favorise la débauche occasionnelle des ouvriers. Par exemple, en 1800, la fabrique de Bièvres confie du travail à des graveurs de la manufacture de Jouy en les payant à la tâche, ce qui provoque la colère d'Oberkampf :

28. WIDMER G., *op. cit.*, p. 230.

29. C.A.M.T., 41AQ7, *État des marchandises imprimées (bois et cuivre) 1795-1804 et Note des artistes et ouvriers employés à la manufacture de Jouy et Essonne qui n'en font qu'une*, 1805.

« Je suis informé que quelques-uns de mes graveurs, qui tous travaillent chez moi à la journée, travaillent aussi pour vous à la tâche. Permettez-moi de vous observer que cela n'est pas bien, et que je ne me permettrais pas d'occuper ainsi les vôtres parce que cela produit le plus mauvais effet parmi les ouvriers et doit tourner contre les intérêts communs. Il y a peu de jours qu'un imprimeur est venu ici demander de l'ouvrage et on l'a refusé parce qu'il n'avait pas de congé quoiqu'il ait offert de l'apporter. Vous n'aurez jamais à me reprocher que je prendrais un seul de vos ouvriers, s'il n'est porteur de son congé, j'espère éprouver le même procédé de votre part, ne désirant n'en tant que vivre en bon voisin avec vous et à notre mutuelle satisfaction³⁰. »

Oberkampf omet de préciser que rien n'empêche un graveur de travailler à la pièce pour un autre patron que son employeur, sauf s'il a signé un contrat devant notaire l'engageant à ne travailler qu'à Jouy, alors que l'embauche d'un ouvrier sans l'accord de son ancien employeur est punie par la loi. Si l'installation de fabriques à proximité de Jouy ne représente pas une véritable concurrence vu son ampleur, elle n'est toutefois pas sans inconvénient. Mais la plupart du temps, Oberkampf semble entretenir de bonnes relations avec ses confrères. Ainsi Ebingre, fabricant à Saint-Denis, lui demande son soutien en janvier 1791 pour une pétition contre la libre entrée des toiles peintes de Mulhouse, alors en discussion à l'Assemblée Nationale « par devoir et pour l'intérêt commun³¹ ».

Pour les autres fabricants, la proximité de Jouy est un atout, ils profitent du rayonnement de sa suprématie technique et artistique, car ils sont les premiers informés des nouveaux procédés d'impression et de teinture. Oberkampf en effet, ne cherche pas à protéger sa nouvelle machine à imprimer au cylindre de cuivre, même si plus tard il regrettera : « D'avoir permis que la machine ait été montée dans les ateliers de Chaillot, car sitôt qu'on a été assuré dans le public qu'on imprimait à Jouy au cylindre, il s'est trouvé un homme à Paris qui s'en sera procuré le dessin et qui en fait pour ceux qui en veulent³². »

30. C.A.M.T., 41AQ85/349.

31. ANMT, 2003 059 4, Ebingre de Saint-Denis, le 10 janvier 1791, « comme je ne sçais si vous avez été informé d'un rapport qu'on fait les députés de la république de Mulhouse a l'assemblée nationale, tendant à jouir des mêmes prérogatives que les fabricants de la France,, je crois et par devoir et pour l'intérêt commun vous le communiquer. »

32. C.A.M.T., 41AQ1.80, *Réflexions et conseils d'Oberkampf sur les techniques d'impression, les couleurs, les matériaux utilisés...*, 1803.

Il s'agit de Jean-Louis Lefebvre serrurier-mécanicien qui en fournit une à la manufacture de Wesserling en 1803, puis l'année suivante, à celle de Bièvres et de Baron à Beauvais³³. Le rayonnement de la manufacture de Jouy favorise donc le développement technique des autres fabriques, même si la diffusion de l'impression au cylindre reste limitée aux fabricants qui disposent de moyens financiers suffisants et d'ouvriers formés. L'influence de la manufacture de Jouy est également visible dans l'imitation des impressions à l'enlavage dont « Jouy en exploita la fabrication assez longtemps avant que d'autres manufactures fussent en mesure de les imiter³⁴ » ; mais également dans la copie des dessins qui reste le principal problème l'indiennage et qui ne se limitait pas aux fabriques franciliennes.

L'implantation de fabriques d'impression dans les environs de Paris s'explique d'abord par l'attrait de la capitale et son immense marché plutôt que la présence de la manufacture de Jouy. Cependant, sa réputation et son développement technique ont été un modèle pour les autres fabricants qui ont également profité de la politique d'approvisionnement en toiles écruës mise en place par Oberkampf, au début du XIX^e siècle. En 1790, Oberkampf répond à un fabricant d'Amiens qui lui proposait des toiles de coton : « Elles sont en général toutes trop légères très inégales dans la filature et dans le tissu... Je ne trouverais pas mon avantage sur celles-ci ; vu que les consommateurs qui ne viennent chercher que le beau dans chaque genre... Je vous remets ci inclus un échantillon de toile anglaise qu'il faudrait imiter... Je pense bien comme vous Messieurs qu'il faudrait encourager les Manufactures du Royaume et le moyen le plus efficace serait de renoncer à toutes les Marchandises qui nous arrivent toutes fabriquées de l'Inde³⁵. »

La manufacture consomme alors d'importantes quantités de toiles des Indes jusqu'en 1806, importées directement de Londres ou par des voies détournées selon la situation politique. Cependant dès 1800, Oberkampf se fournit en toiles nationales, mais leur qualité ne le satisfait pas, il encourage donc les fabricants à développer un tissage fin et serré. L'importance que représentent les achats de toiles de coton pour le fabricant explique que dans le même temps, il projette de posséder une filature et une tissanderie en achetant le domaine de Chantemerle à Essonnes. En 1806, l'instauration du Blocus continental l'oblige à abandonner

33. CHASSAGNE S., *Le coton et ses patrons : France 1760-1840*, Paris, 1991, p. 378. La machine est vendue 18 000 francs.

34. WIDMER G., *op. cit.*, p. 258.

35. C.A.M.T., 41AQ82.7-8.

définitivement l'impression des cotons indiens, il multiplie les lieux d'achats, après la Picardie, la région parisienne est sa principale source d'approvisionnement. Ses besoins en toiles de coton expliquent en partie les nombreux ateliers cotonniers qui se montent dans la région parisienne et dans toute l'Île-de-France³⁶. Oberkampff entretient des relations avec environ une vingtaine de manufacturiers de la capitale, il fait également travailler à façon des métiers à tisser dans la fabrique de Feret à Cormeilles³⁷. Le développement de l'industrie cotonnière francilienne est donc favorisé par les besoins considérables de la manufacture de Jouy, d'autant plus que la filature d'Essonnes n'entre en activité qu'en 1810 et que sa production restera pendant longtemps de mauvaise qualité³⁸. Les autres fabriques de toiles peintes ne pouvaient que profiter de l'essor de l'industrie cotonnière en Île-de-France. Les documents textiles manquent pour comparer la production de Jouy avec celles des autres fabriques franciliennes, mais il est certain que la prépondérance de la manufacture d'Oberkampff était visible aussi bien dans l'organisation technique de la fabrication que dans l'attention qu'il accordait à la création des dessins.

À l'aube du XIX^e siècle, la manufacture de Jouy domine l'indiennage français, « une entreprise très au-dessus de la moyenne » comme le rappelle Louis Bergeron³⁹. L'importance de ses bâtiments, les nombreux ouvriers qui y travaillent et l'extension avec *L'Indienne* et *L'Usine* de Chantemerle à Essonnes marquent le paysage manufacturier francilien (annexe 3 et 4). La suprématie de la manufacture de Jouy est alors totale, elle est surtout perceptible dans le domaine technique, mais elle se manifeste aussi dans les motifs des toiles avec l'apparition de nouveaux thèmes iconographiques ou de nouveaux genres d'impression. La manufacture renouvelle fréquemment ses créations afin d'alimenter le marché des nouveautés, mais la manufacture n'exerce pas longtemps son monopole, car ses créations sont rapidement copiées et récupérées par les autres fabricants. La réputation et la renommée de la manufacture d'Oberkampff ont contribué à la méconnaissance des nombreuses fabriques de toiles peintes qui fonctionnent pendant ses années à Paris et dans ses environs, mais elle s'explique surtout par le manque de documents et leurs productions très ordinaires qui n'ont pas été conservés, à quelques exceptions près.

36. BERGERON L., *op. cit.*, p. 235.

37. *Ibid.*, p. 237-238.

38. *Ibid.*, p. 239-241.

39. BERGERON L., *op. cit.*, p. 223.

L'industrie des toiles peintes est constituée de productions très diverses, celles de la manufacture de Jouy figurent parmi les plus chères, car Oberkampf refuse de restreindre la qualité de ses impressions pour diminuer ses prix. L'activité de la manufacture de Jouy n'est donc pas un obstacle au développement d'autres fabriques en Île-de-France, bien au contraire celles-ci profitent de l'organisation économique et technique qu'elle suscite et peuvent satisfaire le goût populaire pour les toiles peintes en imprimant des toiles plus ordinaires et meilleur marché. La concurrence que subit la manufacture ne vient pas des fabriques franciliennes, mais des grands centres de productions, Mulhouse et Rouen-Bolbec ainsi que des bas prix anglais. Dès 1811, L'état de situation de la manufacture dressé à la demande du sous-préfet du canton de Versailles remarque qu'elle n'emploie plus que 881 ouvriers et que « la prospérité de l'établissement a été en diminuant depuis 7 ans d'abord par la multiplication des manufactures du même genre et depuis 2 ans par la diminution réelle de la consommation⁴⁰. »

40. C.A.M.T., 41AQ4.

ANNEXE 1

État des Généralités dans lesquelles sont établies des fabriques de toiles peintes ou imprimées, des lieux où elles sont situées, de la quantité approximative des pièces imprimées annuellement dans chacune d'elles 1786⁴¹.

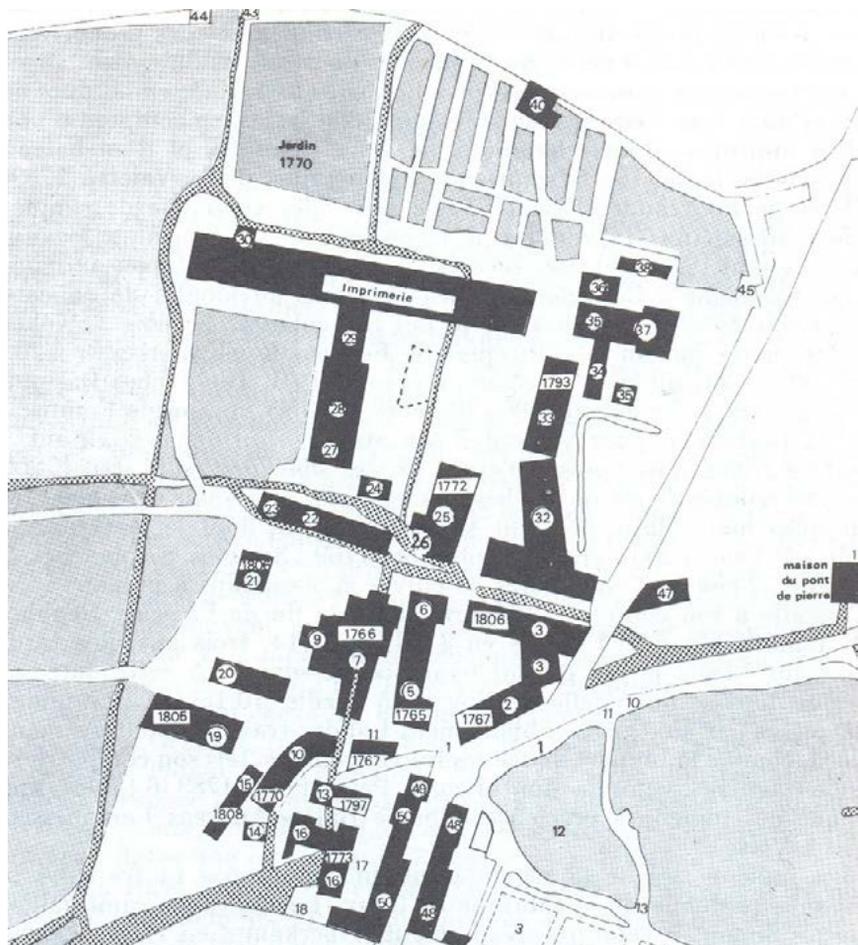
LIEUX OÙ SONT ETABLIES LES MANUFACTURES	NOM DES ENTREPRENEURS	QUANTITE ² APPROXIMATIVE DES PIÈCES IMPRIMÉES ANNUELLEMENT
Arcueil	Fraise	9 000
Beauvais	Baron et Sallé	20 000
	Guérin	12 000
	Garnier, Danse, Thévert, Tiquet	4 000
Corbeil	Oberkampf	10 000
Clos-Payen	Mlle Bivert, Dejan et Cie	3 000
Jouy	Demaraise et Oberkampf	30 000
Melun	Perrenod	8 000
St-Denis	Bréguier	
	Villé	
	Ebingre	
	Frick	

41. A.N., F/12/1404a

42. Une pièce était formée d'environ 20 aunes, l'aune étant de 1,20 mètres à Paris, soit environ 24 m.

ANNEXE 2

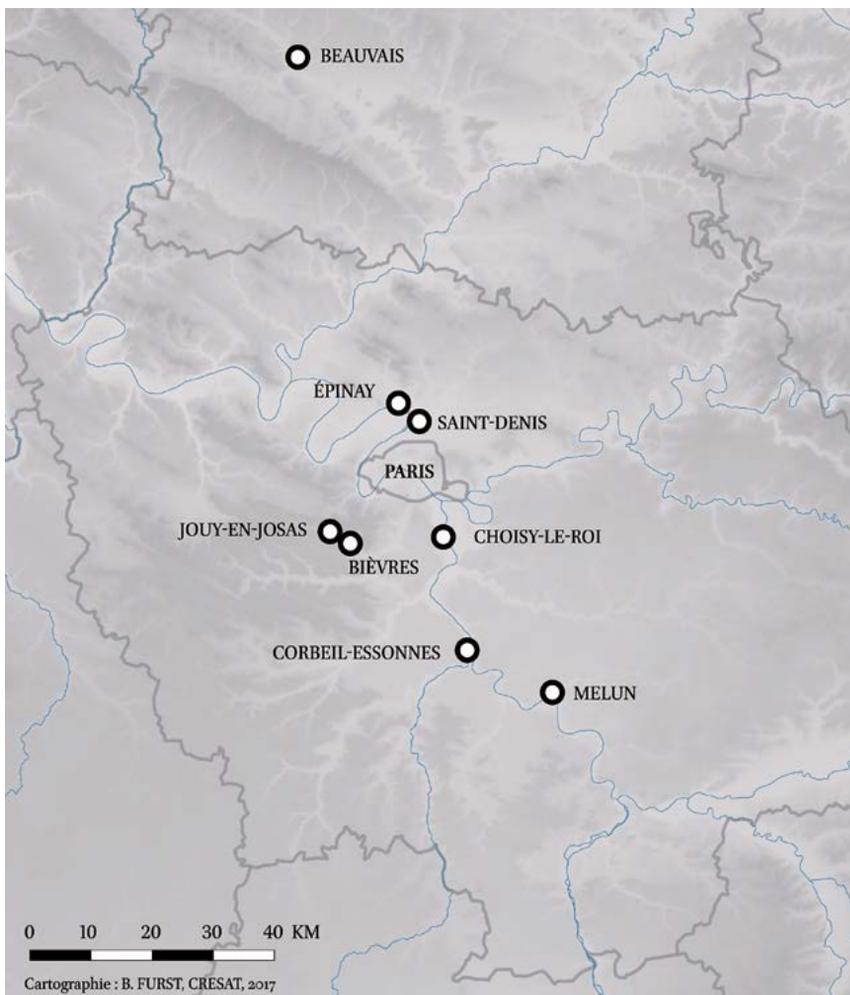
**Le développement immobilier de
la Manufacture de Jouy 1760-1810⁴³**



43. CHASSAGNE S., *Le coton et ses patrons : France 1760-1840*, Paris, ed. École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1991, p. 144.

ANNEXE 3

Les principaux centres de fabrication de toiles peintes sous l'Empire



ANNEXE 4

Conseil général des fabriques et manufacture : réponse des préfets à la circulaire ministérielle leur demandant la liste des fabricants et des manufactures de leurs départements (1806-1810)⁴⁴

LIEUX OÙ SONT ETABLIES LES MANUFACTURES	NOMBRE DE MANUFACTURE DE TOILES PEINTES	NOMBRE APPROXIMATIF D'OUVRIERS	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DES PIÈCES IMPRIMÉES ANNUELLEMENT
Beauvais	4 manufactures dont Baron neveu	1 000 ouvriers 80 ouvriers	56 000 pièces
Bièvres	Dollfus Gontard	250 ouvriers	
Choisy-le-Roi	Roux, Fazy et cie	40 ouvriers	15 000 pièces
Epinay	Villiot aîné	70 ouvriers	10 000 pièces
Jouy-Essonne	Oberkampf	13 000 ouvriers	10 000 pièces
Melun	Quentin Beaufrère Perrenod	160 ouvriers 30 ouvriers	76 000 pièces 8 000 pièces
St-Denis	Rodolphe Ebingre	500 ouvriers	22 000 pièces

44. Tableau établi à partir des documents conservés aux A.N., F/12/1567, 1568, 1569, 1627.

FLORIE GIACONA, BRICE MARTIN

CARACTÉRISER L'ACTIVITÉ AVALANCHEUSE DANS
LE MASSIF VOSGIEN À TRAVERS LES FORMES ET
L'ÉVOLUTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.

Florie Giacona est post-doctorante à l'université de Haute-Alsace,

Brice Martin est maître de conférences en géographie à

l'université de Haute-Alsace et membre du CRESAT.

Les avalanches font-elles partie de l'identité d'un massif de moyenne montagne comme les Vosges ? Malgré le scepticisme dont on peut témoigner face à cette association, il s'avère difficile de ne pas être surpris face à une accumulation de plus de dix mètres de neige. C'est pourtant la hauteur du dépôt de l'avalanche de fin janvier 2012 dans le cirque glaciaire sous le sommet du Kastelberg (1350 mètres). Cette avalanche « exceptionnelle » montre que des événements importants peuvent se produire dans le Massif vosgien. En février 2010 déjà, ce massif avait connu des avalanches d'une ampleur inédite depuis soixante ans, responsables de dégâts forestiers importants. Cette activité pose la question, d'une part de la récurrence de tels phénomènes et des conditions dans lesquelles ils ont lieu, d'autre part de l'existence d'approches permettant *a posteriori* de trouver traces d'événements passés. Et ce, d'autant plus que ces phénomènes se produisent en moyenne montagne, à moins de 1400 mètres d'altitude, dans un milieu presque exclusivement forestier, excepté les hautes chaumes des crêtes exploitées et quelques couloirs « nettoyés » par des avalanches souvent modestes, mais de récurrence forte. Il existe donc une relation particulière entre la forêt et les avalanches dans le Massif vosgien, dans le temps et dans l'espace. Grâce à une double lecture de la relation diachronique forêt/avalanche, à l'échelle du massif et sur le temps long, à l'échelle du couloir où à travers l'analyse des formes, de l'âge et de la position des arbres, on verra qu'il est possible de retracer une chronologie et une spatialisation de l'activité avalanches.

Des avalanches dans les Vosges ?

Quelques données factuelles

Le Massif vosgien, qui borde la vallée du Rhin, est constitué de sommets arrondis qui culminent entre 1.300 et 1.400 mètres d'altitude. Contrairement aux idées reçues, les avalanches sont courantes dans ce massif. Elles se produisent majoritairement sur les versants est, coté Fossé Rhéna, où les pentes sont les plus fortes. Poussées par les vents d'ouest dominants, qui balayent les chaumes sommitales, de fortes accumulations neigeuses et des corniches se constituent sur les hauts versants marqués par une brutale rupture de pente¹. Plaques à vent et chutes de corniches² provoquent ponctuellement d'importantes avalanches qui affectent un manteau neigeux souvent instable du fait des fréquentes alternances gel — dégel, neige — pluie — regel, etc.

L'étude géohistorique réalisée à partir d'une combinaison d'outils (dépouillement d'archives, mémoire orale, études de terrain notamment) a permis de recenser plusieurs centaines d'événements s'étant produits depuis la fin du XVIII^e siècle, principalement dans la zone située entre le Rothenbachkopf et le Lac du Forlet, où l'on compte plusieurs dizaines de couloirs d'avalanche sur une vingtaine de kilomètres de crête³.

S'il s'agit souvent de phénomènes de taille modeste, l'occurrence d'avalanches de grande ampleur, pouvant atteindre les fonds de vallée (avalanches de Wildenstein en 1895⁴ et du Rothenbachkopf en 1952), n'est pas à exclure. Néanmoins, l'exposition des personnes est longtemps restée ponctuelle et peu d'enjeux matériels se trouvent directement exposés. Ce sont ainsi majoritairement les peuplements forestiers qui « souffrent », comme lors des avalanches impressionnantes de 2010 (Fig.1), descendues localement des crêtes jusque vers 800 mètres d'altitude, détruisant de vastes étendues forestières.

1. KOBAYASHI D., ISHIKAWA N., NISHIO F., « Formation process and direction distribution of snow cornices », *Cold Regions Science and Technology*, vol. 15, n° 2, 1988, p. 131-136.

2. WAHL L., PLANCHON O., DAVID P.-M., « Névés, corniches et risque d'avalanche dans les Hautes-Vosges », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 47, n° 4, 2007.

3. GIACONA F., MARTIN B., « Medium-high Mountain approach to avalanche risk. The Vosges range as a case study (France) », *Territorium*, n° 16, 2009, p. 113-120.

4. MARTIN B., GIACONA F., « Analyse géohistorique du risque d'avalanche dans les Vosges », *La Houille Blanche*, n° 2, 2009, p. 94-1001.

En effet, la particularité des avalanches vosgiennes est qu'elles se produisent principalement en milieu forestier, puisque le plus haut sommet du Massif vosgien se situe en dessous de la limite forestière théorique liée à la latitude et à la climatologie du massif⁵. Les forêts vosgiennes ayant été exploitées depuis longtemps, les actions de l'homme sur l'espace montagnard sont une réalité. Il existe donc des interrelations particulières entre les paysages forestiers, les sociétés et l'activité avalancheuse, dans le temps et dans l'espace.



Fig. 1 : Dommages forestiers occasionnés par les avalanches de février 2010 dans le secteur du Rothenbachkopf. Crédits photographiques : F. Giacona.

Les interactions avalanches-forêts-sociétés : une histoire ancienne qui perdure

L'étude géohistorique révèle l'occurrence ancienne d'avalanches dans des secteurs aujourd'hui recolonisés par la forêt, soulignant l'importance de la pression anthropique et des déboisements anciens (système agro-sylvo-pastoral, activités proto-industrielles : scieries, verreries, mines, forges et métallurgies) dans l'apparition comme dans la disparition des phénomènes avalancheux. La pression sur la ressource bois, restée très forte jusqu'au XIX^e siècle, se traduit par l'extension des surfaces déboisées (notamment des pâturages) au détriment de la forêt, donc par une intensification de l'activité avalancheuse, suivie d'une atténuation, voire d'une disparition avec la recolonisation forestière consécutive de la déprise agricole et les reboisements effectués à partir du début du XIX^e siècle⁶.

5. GOEPP S., *Origine, histoire et dynamique des Hautes-Chaumes du massif vosgien. Déterminisme environnementaux et actions de l'Homme*, thèse de doctorat (géographie), Université Louis Pasteur – Strasbourg I, 2007, 288 p.

6. Les changements climatiques ont également favorisé la recolonisation forestière, avec la sortie du Petit Âge Glaciaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle et le réchauffement des dernières décennies, attribué aux activités humaines.

Il est ainsi fait mention, dans les archives, d'avalanches destructrices s'étant produites au XIX^e siècle, dans des secteurs aujourd'hui totalement recolonisés par la forêt (Wildenstein, vallées d'Orbey et de Sainte Marie-aux-Mines, etc.), dont la mémoire est parfois conservée par la toponymie. Il est également possible de lier la destruction par des avalanches, au XIX^e siècle voire au début du XX^e siècle, de fermes d'altitudes, pourtant anciennes, avec les déboisements opérés en faveur du pâturage.

Encore aujourd'hui des interactions fortes entre avalanches, forêts et la société existent. L'activité pastorale, très présente sur les hautes chaumes sommitales, entrave la recolonisation forestière. Du fait des vents d'ouest dominants, souvent tempétueux en hiver, cette situation favorise le balayage de la neige sur les crêtes planes et la suralimentation neigeuse des hauts versants tournés vers l'est (Fig.2). Il en résulte la formation de plaques à vent et d'imposantes corniches favorables à la présence d'une activité avalancheuse très significative.

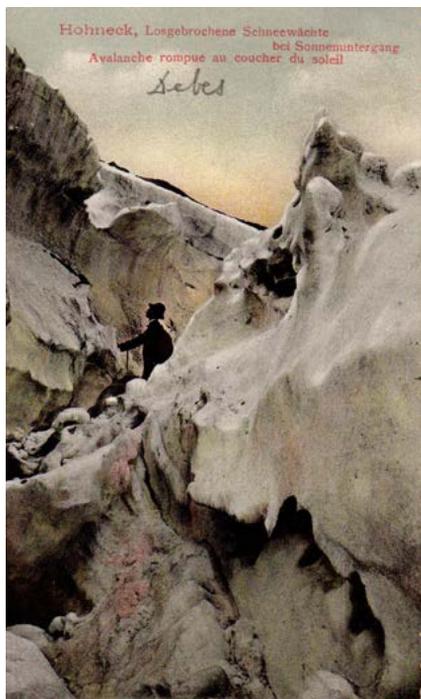


Fig. 2 : Corniche et suralimentation neigeuse dans le secteur du Hohneck; carte postale ancienne en circulation en 1909. Collection : F. Giacona

Caractériser la dynamique avalancheuse à partir des paysages forestiers

Des formes de végétation particulières

On trouve dans les couloirs d'avalanche du Massif vosgien une organisation tout à fait originale des peuplements forestiers, adaptés autant à la récurrence qu'à l'intensité des écoulements. Nous avons donc cherché à déterminer dans quelle mesure cette dernière permettait de reconstituer, à l'échelle d'un couloir avalancheux représentatif, la chronologie et l'extension des phénomènes avalancheux de grande ampleur.

Nombreux sont les chercheurs à avoir utilisé les arbres pour étudier les avalanches, principalement à travers la dendrochronologie⁷, que ce soit en Suisse⁸, au Canada⁹, ou aux États-Unis¹⁰. On peut souligner l'intérêt d'une telle démarche par rapport aux recherches historiques classiques sur la chronologie des avalanches, en particulier en l'absence d'enregistrements systématiques et/ou pour tenter de remonter loin dans le temps en complément du travail d'archives¹¹. Néanmoins l'étude visuelle « directe » des perturbations et formes de végétation dues aux avalanches parmi les peuplements forestiers se révèle également très intéressante¹².

7. ASTRADE L., STOFFEL M., CORONA C., LOPEZ SAEZ J., « L'utilisation des cernes de croissance des arbres pour l'étude des événements et des changements morphologiques : intérêts, méthodes et apports des recherches alpines à la dendrogeomorphologie », *Geomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 3, 2012, p. 295-316 ; SCHLÄPPY R., ECKERT N., JOMELLI V., STOFFEL M., GRANCHER D., BRUNSTEIN D., NAAIM M., DESCHATRES M., « Validation of extreme snow avalanches and related return periods derived from a statistical-dynamical model using tree-ring techniques », *Cold Regions Science and Technology*, n° 99, 2014, p. 12-26.

8. CASTELLER A., STÖCKLI V., VILLALBA R., MAYER A.C., « An Evaluation of Dendroecological Indicators of Snow Avalanches in the Swiss Alps », *Arctic, Antarctic, and Alpine Research*, vol. 39, n° 2, 2007, p. 218-228.

9. DUBÉ S., FILION L., HÉTU B., « Tree-Ring Reconstruction of High-Magnitude Snow Avalanches in the Northern Gaspésie », *Arctic, Antarctic, and Alpine Research*, vol. 36, n° 4, 2004, p. 555-564.

10. SIMONSON S., STOHLGREN T., LANDRY C., FASSNACHT S., « Snow avalanche path ecology : examples from the San Juan Mountains, Colorado », *International Snow Science Workshop*, proceedings, Whistler 2008, p. 800-801.

11. CORONA C., LOPEZ SAEZ J., STOFFEL M., BONNEFOY M., RICHARD D., ASTRADE L., BERGER F., « How much of the real avalanche activity can be captured with tree rings? An evaluation of classic dendrogeomorphic approaches and comparison with historical archives », *Cold Regions Science and Technology*, n° 74-75, 2012, p. 31-42.

12. BURROWS C.J., BURROWS V.L., *Procedures for the study of snow avalanche chronology using*

Ainsi, lorsqu'ils ne sont pas arrachés, les feuillus témoignent d'une adaptation manifeste à la dynamique avalancheuse : du port buissonnant des aulnes, sorbiers et érables dans les parties proches de la zone de départ, au développement d'une « forêt horizontale » plus en aval. On peut observer, dans cette dernière, des hêtres et des érables aux troncs de diamètre significatif, poussant en rampant parallèlement à la pente des couloirs, à quelques mètres d'individus verticaux situés en dehors des trajectoires d'avalanche. Cette « forêt horizontale » (Fig. 3) se caractérise par un gradient de vulnérabilité croissante à la fois d'un point de vue spatial et temporel. Entre ces deux extrêmes, les formes d'adaptation s'atténuent d'abord spatialement à mesure que l'on s'éloigne des zones d'écoulement les plus régulières, mais également en fonction de l'âge des arbres ou de leurs branches. On trouve ainsi des « arbres — serpent » alternant plusieurs séquences couché — redressé (réurrence moyenne des avalanches), ou des arbres « bateaux » au tronc couché et souvent étêté, mais parcourus de rejets verticaux et rectilignes apparus suite à des impacts dont l'âge donne une indication minimum de la date d'occurrence des avalanches (Fig. 3). De même, on observe souvent une organisation claire de la répartition des espèces au sein des couloirs, en fonction de leur capacité à coloniser rapidement les espaces dégagés par les avalanches importantes, et de leur résistance aux impacts et à la compétition inter-espèces.

.....

growth layers of woody plants, Institute of Arctic and Alpine Research, Occasional Paper n° 23, 1976, 54 p. ; WALSH S.J., WEISS D.J., BUTLER D. R., MALANSON, G.P., « An assessment of snow avalanche paths and forest dynamics using Ikonos satellite data », *Geocarto International*, vol. 19, n° 2, 2004, p. 85-94 ; RIXEN C., HAAG S., KULAKOWSKI D., BEBI P., « Natural avalanche disturbance shapes plant diversity and species composition in subalpine forest belt », *Journal of Vegetation Science*, vol. 18, n° 5, 2007, p. 735-742.



Fig. 3 : Formes de végétation. Crédits photographiques : F. Giacona, B. Martin

*Peut-on en déduire la relation intensité-fréquence
de l'activité avalancheuse au niveau d'un couloir ?*

Le « couloir en S » du secteur du Rothenbachkopf permet de mettre en évidence cinq situations de relation forêt — avalanche en fonction des formes de végétation forestière, des marques visibles de l'activité avalancheuse (blessures) et de la distribution des âges et des espèces dans le couloir :

- À proximité de la zone de départ : maquis buissonnant très dense (feuillus mélangés : sorbiers, aulnes, hêtres, noisetiers, érables, aliziers, etc.), port incliné et désordonné (diamètre < 6-7cm, âge < 15 ans). Cette végétation basse, qui se couche sous le poids de la neige et de l'avalanche présente une très forte adaptation à la dynamique avalancheuse, traduisant ainsi une fréquence annuelle ou bisannuelle des avalanches ;

- Dans la zone d'écoulement amont (hêtres et forte population d'érables) : formations d'arbres plus clairsemés, port en crosse (diamètre < 10-12cm, âge < 20 ans), associés à une fréquence décennale. Couchés par des avalanches au début de leur croissance, les arbres deviennent résistants en grandissant, mais aussi plus vulnérables. Les repousses verticales sur les arbres couchés permettent de préciser les fréquences d'impacts ;
- Dans la zone d'écoulement médiane (hêtres, disparition progressive des érables) : forêt « perturbée » en crosse, arbres de belle taille (diamètre < 20-25cm, âge < 30-35 ans), associés à des avalanches de fréquence > 15-20 ans ;
- De la zone d'écoulement médiane à la zone de dépôt et sur les marges (hêtres, apparition des sapins) : peuplements mélangés de grands arbres droits (diamètre < 50-55 cm, âge < 60 ans) et d'arbres avec port « en crosse », « bateaux » et « serpents », caractérisant une fréquence avalancheuse faible ;
- Dans les parties basses et latérales (hêtres et sapins mélangés) : forêt « normale » de grands arbres droits et âgés (diamètre > 50-55cm, âge > 60 ans), traduisant une fréquence avalancheuse très faible (périodicité supérieure à 100 ans). Paradoxalement, leur hauteur et leur port droit rendent ces arbres plus vulnérables que les arbres couchés.

Cette distribution spatiale des ports, des tailles, des espèces et des âges s'accompagne de gradients marqués dans le nombre et la hauteur des blessures visibles (arbres écorcés, branches brisées). Elle s'accorde également avec la chronologie, issue des archives, qui témoigne d'avalanches de grande ampleur en 1851, 1902, 1952 et 2010. Dans l'intervalle entre ces grands événements, la forêt a pu se reconstituer et pousser normalement (arbres au port droit, âge < 60 ans), sans être perturbée par les avalanches. On peut donc en déduire que les archives fournissent un état exhaustif des avalanches exceptionnelles, d'une étonnante régularité (à peu près tous les 50 ans). L'étude des arbres permet alors de retrouver traces des phénomènes d'intensité moindre dont les archives ne parlent pas, malgré leur fréquence.

Notons que la forme de la végétation renseigne sur les dynamiques avalancheuses, intensité – fréquence, mais également sur les trajectoires des avalanches qui, du fait des obstacles (notamment les verrous glaciaires) et de l'énergie cinétique, ne suivent pas forcément la ligne de plus grande pente. Cela se traduit par la présence d'arbres tordus et « en crosse », parfois perpendiculaires à cette dernière, ce qui exclut définitivement que la reptation de la neige soit responsable de la forme de ces arbres.

In fine, il est possible de proposer une interprétation du paysage forestier en termes de cartographie de la relation entre intensité et fréquence (définie en termes de distance atteinte puis d'extension) des avalanches dans le « couloir du S » du Rothenbachkopf (Fig.4).

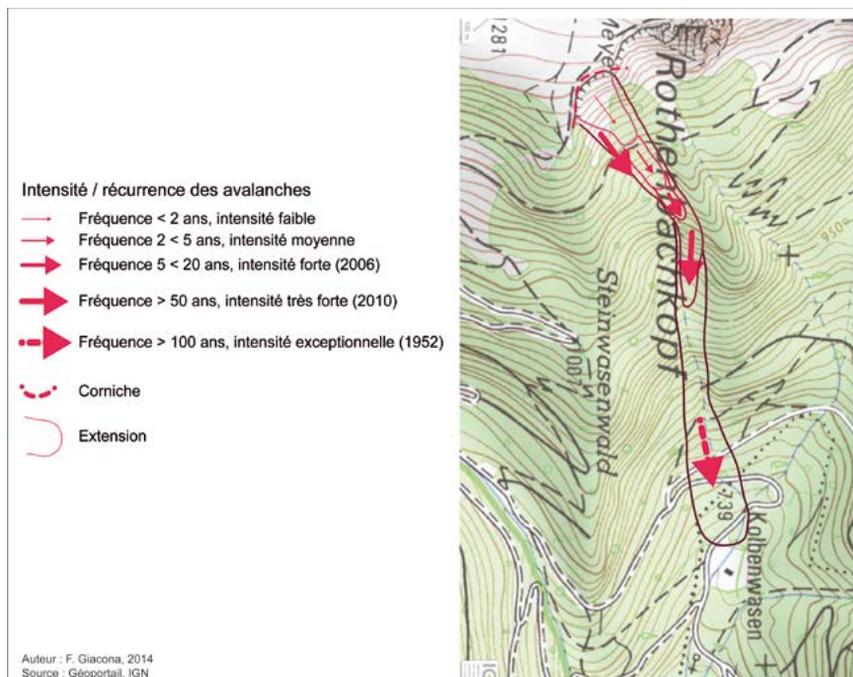


Fig. 4 : Interprétation du paysage forestier du couloir en S Rothenbachkopf en fonction de la fréquence, de l'intensité et de l'ampleur des avalanches

Conclusion

L'activité avalancheuse dans le Massif vosgien se caractérise depuis longtemps par sa forte interaction avec les peuplements forestiers et leur exploitation. L'analyse du paysage forestier permet ainsi d'identifier les zones avalancheuses et de reconstituer approximativement la fréquence et l'extension des avalanches. Dans une zone difficilement accessible et peu fréquentée en hiver, où les enjeux sont faibles, cela représente le double avantage de compenser l'absence d'observations, et de compléter et valider la chronologie des avalanches historiques. Cela montre également que les avalanches peuvent rester très fréquentes même en présence de

végétation ligneuse. Quelques rares travaux plus anciens proposaient une première cartographie de l'aléa avalancheux dans le massif sur la base des relevés d'accidents et d'observation directe des phénomènes¹³. Notre analyse forestière améliore cette première ébauche, fournissant une connaissance bien plus fine des zones d'activité moins visibles et de la relation intensité/fréquence au niveau des couloirs.

13. WAHL L., PLANCHON O., DAVID P.-M., « Névés, corniches et risque d'avalanche dans les Hautes-Vosges », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 47, n° 4, 2007.

**TERRITOIRE : DROIT, IMAGINAIRES
ET MÉMOIRES**

MARIE-CLAIRE VITOUX

LA LOI DU 31 MAI 1850 : LA CITOYENNETÉ
INTERDITE DES FRANÇAIS NOMADES

Marie-Claire Vitoux est maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'université de Haute-Alsace et membre associé au CRESAT

Interroger la loi du 31 mai 1850 qui retire le droit de vote aux nationaux français migrants et cela alors que le principe du suffrage universel a obtenu force de loi deux ans auparavant, c'est s'approcher de très près du feu brûlant de l'actualité. Au début de l'été 2010 en effet, le Président de la République annonçait à Grenoble des mesures de déchéance de la nationalité pour les « Français d'origine étrangère » coupables de crimes graves et, dans le même temps, accélérât le démantèlement des camps illégaux de « gens du voyage » dont un « certain nombre » pose, d'après lui, des problèmes de délinquance.

Ne fera pas l'objet de cet article, sauf en incidence, la distinction opérée par le Président de la République entre deux types de nationaux français, ceux d'origine étrangère et ceux que l'on n'ose pas nommer « de souche ». À cet égard, les historiens pourraient suggérer de réutiliser la distinction opérée par le député Violle lors du débat de 1927 sur la loi de naturalisation entre les « Français de granit » (donc de souche) et les « Français de calcaire »¹. Cette question a été abordée lors de la journée d'études organisée par le CRESAT en janvier 2010 sur le thème des « identités plurielles » : elle a permis de rappeler la mise en place entre 1871 et 1900 des deux définitions françaises de la nation et de la nationalité, dont une seule est républicaine².

1. Cité par PONTY J., *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004, p. 151.

2. Voir VITOUX M.-C., « Identité nationale, identité alsacienne : ce qui se joue depuis 1870 », C. Borello, A. Pollini (dir.), *Questions d'appartenance : les identités de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Orizons, 2015, p. 89-109.

Est analysée ici la seconde catégorie de Français un peu moins français que les autres que sont les « gens du voyage ». Le moment 1850 est l'un des moments-clés où, alors que le principe de la pleine et entière citoyenneté des hommes adultes français vient d'être posé (2 mars 1848), se définit une catégorie de nationaux moins citoyens que les autres parce que mobiles, parce que nomades.

Dans un premier temps, la loi et son contexte doivent être rappelés avant de démontrer que, si cette loi a été comprise par les contemporains et par les historiens comme la dernière expression de la logique libérale du gouvernement par « les meilleurs », excluant les pauvres de l'exercice de la souveraineté, une lecture attentive du raisonnement de ses promoteurs permet de souligner sa modernité démocratique et, par voie de conséquence, d'éclairer sa résonance actuelle.

La loi du 31 mai 1850, ou la mise en Ordre de la République

Le 31 mai 1850 est votée par l'Assemblée législative une loi électorale qui organise concrètement le suffrage universel affirmé dans son principe le 2 mars 1848 : elle est l'une des formes de la reprise en mains politique effectuée par le Parti de l'Ordre après la répression du mouvement social et républicain de juin 1848.

Rappelons en effet les deux moments de la Seconde République. Février met fin de façon inattendue à la Monarchie de Juillet et entame un moment « d'illusion lyrique » qui rassemble républicains et socialistes dans une immense utopie d'abord politique (le Suffrage universel et la République Une et Indivisible), mais aussi sociale (si le droit au travail n'est finalement pas voté, l'idée que l'État doit assistance à ceux qui n'ont que leur force de travail à vendre fait son chemin). Juin 1848 voit la fin de cette période d'enthousiasme républicain et marque le début d'une période de répression des mouvements socialistes qui réclament une égalité réelle en plus de l'égalité politique. L'historien Maurice Agulhon choisit, pour caractériser la période 1849-1850, le titre « Ordre ou démocratie sociale : La France devant le grand débat »³.

L'Assemblée législative est dominée à partir de 1849 par ceux qui s'appellent eux-mêmes le Parti de l'Ordre, lequel dénonce le danger politique et social qui justifie les législations de limitation des libertés. Pour ne prendre que cet exemple, les débats liés au vote de la loi électorale expriment l'immense peur sociale et politique

3. AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la république, 1848-1852*, Nouvelle Histoire de la France contemporaine, Tome 8, Point-Seuil, 1973.

des gouvernants. Le député Montalembert, comme le résume le *Recueil général des Lois*⁴, défend le principe de la loi électorale en disant « qu'il fallait sauver le pays menacé par les doctrines socialistes, qu'il fallait faire une campagne de Rome à l'intérieur. »⁵

Cette peur n'est pas seulement générale et vague : aux élections partielles du 10 mars 1850, rendues nécessaires par l'invalidation de vingt et un élus montagnards c'est-à-dire démocrates-socialistes, le Parti de l'Ordre n'a réussi à en récupérer que dix, preuve à ses yeux que « malgré un an de compression politique, l'opinion montagnarde ne s'était pas totalement effondrée. »⁶

La loi électorale n'est que l'une des armes forgées par le Parti de l'Ordre pour reprendre la main et garder le contrôle du pouvoir malgré le suffrage universel et la poussée socialiste et républicaine. La plus célèbre de ces lois de 1850 est la loi Falloux votée le 15 mars qui, pour reprendre l'analyse d'Antoine Prost, « favorise l'Église à la fois hors de l'Université, par une liberté qui n'est pas de droit commun, et au sein de l'Université, qu'elle conteste pourtant, par des privilèges de fait. »⁷ Moins célèbre, mais certainement plus importante pour l'exercice du suffrage universel, la « petite loi » dite loi de Parieu, votée le 11 janvier, établit le contrôle du préfet sur les instituteurs (ce qui permet de radier les instituteurs « rouges ») et facilite l'ouverture d'écoles primaires aux congréganistes. Votée après la loi électorale, la loi sur la presse du 8 juin augmente le timbre et le cautionnement, ce qui fait peser la menace de disparition sur la seule presse socialiste qui dispose de peu de moyens.

Venons-en à la loi électorale définissant le 31 mai 1850 l'espace de la citoyenneté à l'intérieur de la nationalité française.

Les révolutionnaires de février 1848 avaient eu le souci de priver le moins de Français possible du droit de vote (il faut laisser de côté l'immense problématique de la définition masculine de l'universalité) : aussi, en 1848, les deux territoires

4. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France, 1848-1879*, Tome 2, Armand Colin, collection U, p. 111.

5. Allusion à l'intervention de la France en faveur du Pape chassé de Rome par la révolution nationale. En juin 1849, l'armée française dirigée par le général Oudinot chasse les patriotes de Mazzini et rétablit le Pape dans l'intégralité de son pouvoir temporel.

6. AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la république*, op. cit., p. 149.

7. *Idem.*, p.147.

de la nationalité et de la citoyenneté se recouvraient-ils quasiment complètement, la citoyenneté n'excluant que les moins de 21 ans. La déclaration de principe du 2 mars 1848 affirme :

Le gouvernement provisoire arrête en principe et à l'unanimité que le suffrage sera universel et direct, sans la moindre condition de cens.

Le décret d'application pris trois jours plus tard précise :

Le gouvernement provisoire a adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu

- 1. que l'Assemblée nationale décréterait la Constitution ;*
- 2. que l'élection aurait pour base la population ;*
- 3. que les représentants du peuple seraient au nombre de neuf cents ;*
- 4. que le suffrage serait direct et universel, sans aucune condition de cens ;*
- 5. que tous les Français âgés de 21 ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de 25 ans seraient éligibles ;*
- 6. que le scrutin serait secret.*

Dès l'année suivante cependant, la loi du 15 mars interprétait de façon restrictive le décret pris un an auparavant par le gouvernement provisoire, décret déjà restrictif, mais que le Parti de l'Ordre jugeait insuffisant au vu des résultats des élections partielles qui venaient d'avoir lieu.

Une commission de dix-sept membres se constitue donc au sein de l'Assemblée législative pour remettre sur le métier la loi du 15 mars 1849. Aux yeux des élus du peuple, et tout particulièrement de Thiers⁸, la loi est défectueuse :

En présence des événements qui s'accomplissent sous nos yeux, on se demande si les principes sacrés que la constitution proclame dans son préambule trouvent dans la loi électorale une protection suffisante.

Nous ne le croyons pas ; nous regardons la loi comme défectueuse sur bien des points et nous n'hésitons pas à penser que ses imperfections entrent pour beaucoup dans les appréhensions qu'inspirent aux plus fermes esprits les chances du suffrage universel.

8. Maurice Agulhon caractérise le positionnement politique d'Adolphe Thiers par la formule « bourgeois orléaniste chimiquement pur », *idem*, p. 42.

La commission prend bien soin d'affirmer qu'elle ne remet pas en cause le principe de l'universalité du suffrage, lequel est inscrit dans l'article premier de la Constitution du 4 novembre 1848, mais qu'au contraire, elle vise à en garantir de façon efficace le plein exercice.

On doit respecter la constitution dans sa lettre et dans son esprit ; il n'est permis ni de l'enfreindre ni de l'é luder ; mais le législateur peut et doit user loyalement, et avec courage, des droits que cette constitution lui donne pour défendre la société menacée [...]».

Lors du débat préparatoire au vote, le 24 mai 1850, Thiers insiste lui aussi sur la constitutionnalité des mesures proposées dans la loi pour définir le périmètre du suffrage universel.

Vous me parlez du suffrage universel, c'est cela l'esprit de la constitution... Je dis qu'elle n'interdit que trois choses : le cens, l'élévation de l'âge et le suffrage à deux degrés ; mais quant au domicile, comme il n'en est rien dit, il nous était loisible, à nous qui voulons faire tout ce que la constitution ferait pour sauver le pays, de recourir au domicile¹⁰.

La loi du 31 mai 1850 vise donc pour ses promoteurs, en réparant les défauts de la loi électorale antérieure, à garantir que le principe du suffrage universel sera respecté.

L'article principal de la loi est le deuxième : il concerne les conditions pour que les jeunes hommes adultes soient inscrits sur la liste électorale de leur commune de domicile :

Art. 2 : la liste électorale comprendra, par ordre alphabétique :

– Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, actuellement domiciliés dans la commune et qui ont leur domicile dans la commune ou dans le canton depuis trois ans au moins

Ainsi, la loi électorale du 31 mai 1850 réalise l'exclusion de la citoyenneté d'une partie du corps électoral français en ne jouant ni sur le critère d'âge ni sur celui

9. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 109.

10. *Idem*, p. 111.

privant de leurs droits civiques les condamnés par la justice. Ce qui change, et ce qui change tout, c'est la durée de la domiciliation qui est élevée de six mois à trois ans.

La loi est votée par 400 voix pour et 241 contre, malgré un « beau combat oratoire » mené par la Montagne¹¹. Sa conséquence est automatique et mathématiquement mesurable : « La loi du 31 mai, une fois appliquée, réduisait le corps électoral à près d'un tiers, le nombre d'électeurs passant, en gros, de 9 600 000 à 6 800 000 »¹². Ainsi, un tiers des hommes adultes français par la nationalité sont privés de leur citoyenneté.

Tant les contemporains que les historiens ont analysé, débattu et rendu compte de la signification de cette décision qui questionne la nature même de la citoyenneté.

L'analyse largement partagée est que la loi du 31 mai 1850 est la dernière manifestation d'un refus de la logique démocratique.

La loi comme ultime manifestation de l'ordre libéral anti-démocratique

Les républicains de février 1848 ont, les premiers, assimilé la République au suffrage universel : écoutons Lamartine, dans son texte de 1850, *Le Passé, le Présent, l'Avenir de la République*.

Le suffrage universel est donc la démocratie elle-même.

*La République démocratique ou le suffrage universel c'est donc une seule et même chose. Supprimez le suffrage universel, vous supprimerez, du même mot, l'égalité, la démocratie, la république*¹³.

Or, les élus du Parti de l'Ordre insistent sur le fait que les promoteurs de la souveraineté populaire lors de la première République n'avaient pas fait du suffrage universel la condition, encore moins le synonyme, de la République. La commission des dix-sept explique :

Le suffrage universel et direct ne figure dans aucune des cinq ou six constitutions qui marquent les étapes de la Révolution française de

11. L'expression est de AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la république*, op. cit., p. 151.

12. *Idem*.

13. DUCLERT V., *La France, une identité démocratique, les textes fondateurs*, Paris, Seuil, p. 297.

1791 à 1804. Aucune de celles qui ont été mises en pratique n'appelle tous les Français à élire leurs représentants sans intermédiaires, et à prendre ainsi une part active à la direction de l'État.

C'est la révolution de 1848 qui a inauguré ce nouveau droit public en France¹⁴.

La vigueur de cette affirmation opposant le suffrage universel au suffrage censitaire accentue au milieu du siècle l'opposition entre la définition libérale et la définition démocratique de la souveraineté populaire¹⁵.

De fait, le principe de souveraineté populaire posé depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est décliné pendant un demi-siècle sous la forme du suffrage censitaire. Pour reprendre les termes de l'analyse de René Rémond, le suffrage censitaire garantit que seuls « les meilleurs », seule la *melior pars*, président aux destinées de la nation. La possession des « talents et des capacités », matérialisée par le paiement d'un montant conséquent d'impôts, justifie que l'exercice de la souveraineté soit réservé à quelques-uns : la citoyenneté pleine et entière ne peut être exercée par les pauvres dans la mesure où leur pauvreté est le signe tout à la fois de leur « incompétence » et de leur dépendance envers leurs bienfaiteurs. Dans cette même logique libérale, l'individualisation du vote apparaît comme attentatoire aux communautés (famille, voisinage) qui constituent le socle de la société. Les Libéraux ne peuvent admettre qu'une société soit solide par l'interdépendance d'individus également libres et dotés de droits : pour eux, les « meilleurs » ont le devoir de représenter, de gouverner et de protéger ceux que leur absence de compétences rend inaptes à exercer de façon raisonnée leurs droits civiques.

À l'opposé de cette conception libérale de la souveraineté populaire, les démocrates veulent que s'impose la loi de la majorité, la loi de la *major pars*. La volonté du peuple s'exprime par l'obéissance de tous les citoyens, riches et pauvres, à la décision de la majorité.

Aussi, la Montagne lit-elle la loi électorale du 31 mai comme l'expression d'une logique censitaire donc antidémocratique. Lorsque le 24 mai, à l'occasion du débat parlementaire, Thiers explique que la commission a choisi le paiement de la côte

14. Voir RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 109.

15. L'opposition des deux modèles a été clairement synthétisée par RÉMOND R., *Le XIX^e siècle*, Seuil, Points-Histoire, 1974.

personnelle comme critère permettant de vérifier la domiciliation de l'électeur, l'accusation de retour au suffrage censitaire fuse à gauche de l'hémicycle :

À quel signe nous sommes-nous adressés, à quelle preuve ? À la plus simple de toutes, à la plus évidemment bonne, à celle qui respecte le plus la liberté des citoyens et vous allez en juger ; non pas à la résidence passagère, mais à l'accomplissement des devoirs de citoyen d'une manière répétée et permanente.

*Il y a des devoirs que les citoyens remplissent tous les ans, qu'ils doivent remplir dans leur principal établissement : [...]
Quel est ce devoir ? C'est le paiement d'un certain impôt.*

[À gauche] : Ah ! C'est cela ! Le cens !

En un mot, nous nous sommes adressés à la cote personnelle¹⁶.

À l'évidence, mais avec le recul, le critère de domiciliation fixe pendant trois ans ne peut en aucune manière être assimilé à une condition de cens, sauf en ce qui concerne les indigents qui ne sont pas assujettis à une contribution personnelle. Juridiquement dans la loi électorale de mai 1850, le paiement de l'impôt n'est pas la condition pour jouir du droit de vote, mais seulement l'outil de vérification de la domiciliation.

Cependant, le Parti de l'Ordre comme les Montagnards ont bien conscience que ceux qui vont être exclus de la pleine citoyenneté, ce sont effectivement les pauvres qui, avec les socialistes, réclament une égalité réelle au-delà de l'égalité en droits. C'est bien l'analyse que fait Victor Hugo, pour le camp des opposants à la loi, avec le lyrisme qui caractérise ses interventions politiques :

Contrairement au texte formel de l'article I de la Constitution, cette loi attribue à une fraction du peuple l'exercice de la souveraineté qui n'appartient qu'à l'universalité des citoyens et elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés. Elle institue des ilotes : fait monstrueux ! [...]

Il dénonce l'exclusion de la citoyenneté des « classes souffrantes » avec deux arguments principaux. Le premier est l'argument de principe :

16. RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 112.

Messieurs, le grand acte, tout ensemble politique et chrétien, par lequel la Révolution de février fit pénétrer son principe jusque dans les racines mêmes de l'ordre social, fut l'établissement du Suffrage Universel : fait capital, fait immense, événement considérable qui introduisit dans l'État un élément nouveau, irrévocable, définitif [...]»¹⁷.

Victor Hugo comme Lamartine, qui parla avant lui, insiste sur la grandeur de l'acte du 2 mars 1848 qui accordait pour la première fois au monde la pleine souveraineté au peuple tout entier.

Son second argument est pragmatique :

Le Suffrage Universel, en donnant un bulletin de vote à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'Homme, l'apaise [...] Elle (la commission des dix-sept) vient, je le dis avec un frémissement d'angoisse, elle vient proposer à l'Assemblée l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes et, par conséquent, je ne sais quel rétablissement abominable et impie du droit d'insurrection [...].

Dans un de ces renversements de perspective que seule permet la lucidité politique, Victor Hugo affirme que le suffrage universel est le moyen le plus efficace pour mettre fin aux révolutions, qu'il est l'outil majeur de l'intégration de « ceux qui souffrent » dans l'ordre social et politique : autrement dit, que le maintien de la paix sociale et politique, que l'Ordre en un mot, que prétendent assurer les partisans et les promoteurs de la nouvelle loi électorale ne sera pas assuré, mais au contraire menacé par l'exclusion des pauvres de la citoyenneté.

L'historien Maurice Agulhon résume en quelques formules synthétiques la visée libérale et donc antidémocratique de la loi du 31 mai 1850 :

L'électorat visé était l'électorat pauvre, puisqu'on mettait comme condition à l'inscription sur les listes l'inscription au rôle de la taxe personnelle (ce qui excluait l'indigent), l'absence de toute condamnation même infime (ce qui excluait toutes les petites gens en conflit perpétuel avec le garde champêtre, et beaucoup de militants tracassés par le pouvoir), et trois ans de domicile continu [...]. La

17. Discours à l'Assemblée législative du 20 mai 1850, cité par DUCLERT V., *La France, une identité démocratique...*, op. cit., p. 298

loi fit scandale à gauche par son caractère hypocrite (c'était un vrai rétablissement du principe censitaire, mais par le biais de conditions « techniques » et sans que le droit cesse d'être réputé universel)¹⁸.

La résurgence en 1849-1850, c'est-à-dire après que la répression de juin 1848 ait mis fin à la période d'illusion lyrique, de la logique politique libérale à l'œuvre et à la manœuvre pendant un demi-siècle n'a rien pour surprendre : la loi électorale fut bien un habile procédé pour conserver aux « meilleurs » l'exercice de la souveraineté populaire.

Il faut cependant se garder de ne voir dans cette loi qu'une manifestation dépassée d'une vision politique passiste : comment comprendre la résurgence en 2010 au cœur du débat politique français de la question de la citoyenneté des Français migrants si on ne repère pas dans la loi de 1850 sa radicale modernité ?

L'exclusion des migrants de la citoyenneté : la modernité démocratique

S'il n'était qu'une qualité à reconnaître à Adolphe Thiers, ce serait sa capacité à assumer et à argumenter pour défendre ses choix politiques.

Pas question pour lui de laisser dire que ce sont les pauvres que son « parti » veut exclure de la citoyenneté. Il a, lors de son intervention le 24 mai, l'intelligence politique de répondre explicitement à l'accusation de la Montagne.

Maintenant, savez-vous qui nous avons exclus ? Nous avons exclu, non pas par une volonté arrêtée de les exclure, mais par suite du procédé qui devenait nécessaire, cette classe d'hommes dont on ne peut saisir le domicile nulle part : c'est cette classe qu'on a déjà nommée celle des vagabonds : ce ne sont pas les indigents...

*Ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les pauvres ?
Non. Ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond¹⁹.*

Ne nous satisfaisons pas de la facilité qui consisterait à balayer d'un revers de main cette affirmation en la qualifiant de mensongère ou d'hypocrite : il faut prendre au sérieux ce que dit Thiers. Si ce sont bien les petites gens qui sont privées de leur

18. AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la république*, op. cit., p. 150.

19. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 112.

citoyenneté par la loi du 31 mai, il n'en est pas moins vrai que le Parti de l'Ordre ne peut plus en 1850 justifier l'exclusion de la citoyenneté par la seule pauvreté : la logique libérale de la richesse comme condition de la citoyenneté ne se suffit plus à elle-même.

Mieux, il est des pauvres qui veulent l'Ordre, qui ont voté pour les notables et pour le Parti de l'Ordre contre Paris et le monde urbain des travailleurs : ce sont les paysans, enracinés dans leur « petite patrie » et qui s'effrayent des revendications socialistes. Non, décidément, le Parti de l'Ordre ne veut pas exclure tous les pauvres.

Thiers distingue trois catégories dans la classe populaire : les pauvres, les indigents et les vagabonds. Pour lui comme pour la grande majorité de ses contemporains, la pauvreté doit être distinguée de l'indigence puisque seuls les seconds sont dépendants de l'assistance privée ou publique. Le pauvre peut être citoyen puisqu'il reste maître de son destin. Mieux encore, Thiers affirme que la dépendance de l'indigent par rapport à l'assistance ne saurait justifier qu'on le prive de ses droits politiques puisque celui qui l'assiste répond de lui. Seul, affirme-t-il, le « vagabond » ne peut être citoyen, et ce non pas pour des raisons de niveau de revenus, mais pour des raisons morales.

Thiers souligne que le vagabond n'est pas obligatoirement un pauvre. Il martèle cette certitude :

Ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les pauvres ? Non. Ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond qui, souvent, par des moyens licites ou illicites, gagne des salaires considérables [...]

Il y a une quantité de vagabonds qui ont des salaires considérables ; d'autres qui, par des moyens illicites, gagnent suffisamment pour avoir un domicile, qui n'en veulent pas avoir²⁰.

Par contre, riche ou pauvre, le vagabond est un être immoral : le vagabond n'ayant pas de travail régulier, vit au jour le jour comme un animal qui n'a que des besoins élémentaires à satisfaire²¹. Pour survivre, il ne peut que vivre de la mendicité ou de la rapine. Thiers associe donc systématiquement le nomadisme

20. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 112.

21. L'économiste et historien Albert Hirschman analyse avec grande finesse cette opposition entre besoins et désirs dans la philosophie libérale du XVIII^e siècle en *Les Passions et les intérêts. Justifications du capitalisme avant son apogée*, Paris, PUF, 1980.

à l'immoralité, donc à l'indignité politique. Les vagabonds ne sont pas le peuple (souverain), mais la « vile multitude » :

Ce sont ces hommes qui forment non pas le fond, mais la partie la plus dangereuse des grandes populations agglomérées ; ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous, le titre de multitude...²²

L'accusation d'immoralité du nomade, stigmatisé sous le nom de « vagabond », s'est fabriquée au cours des siècles précédents. Il n'est pas question ici de retracer l'histoire longue des représentations du pauvre mendiant, ni depuis l'époque médiévale avec l'aide de l'historien Michel Mollat ni même depuis l'époque moderne avec Jean-Pierre Gutton. Nous nous contenterons de rappeler que la période postrévolutionnaire du début du XIX^e siècle voit s'imposer une vision profondément négative de l'errance indigente²³.

Au cœur de cette analyse de la pauvreté, de la misère et du vagabondage, se situe l'opposition entre le bon pauvre et le mauvais pauvre. La pauvreté n'est pas un scandale pour la majorité des hommes politiques du XIX^e siècle, elle est la juste rétribution des « mérites et des capacités ». La misère par contre fait problème, problème moral autant que politique et social. Or, par principe, les Libéraux refusent de considérer que ce sont les fondements mêmes de l'économie libérale, en particulier la loi du marché pour les salaires comme pour les prix, qui génèrent le paupérisme, cette pauvreté structurelle et non plus accidentelle, du plus grand nombre. À leurs yeux, ce sont les individus eux-mêmes et non le système économique qui sont responsables de leur sort. Cependant, les Libéraux philanthropes admettent que des pauvres peuvent basculer dans l'indigence du fait d'accidents de la vie ou d'une crise économique qui les prive de leur travail : ceux-là sont les « bons pauvres » que l'on peut aider par une assistance publique municipale et, surtout, par la bienfaisance privée. Ces pauvres dignes d'être assistés sont insérés dans leur voisinage, dans leur quartier, ils sont connus et gérés, ils sont donc contrôlés : nulle nécessité donc de les priver de leurs droits de vote, d'autant plus qu'ils ne pourront voter que pour leurs bienfaiteurs.

À l'opposé, le « mauvais pauvre » choisit l'errance pour mieux satisfaire ses besoins en mendiant ou en volant. Comme l'affirme Thiers lors du débat du 24 mai :

22. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 113.

23. Voir PROCACCI G., *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993.

*l'homme n'a toute sa valeur morale, suivant nous et suivant tous les temps, qu'au milieu de ses concitoyens, dans la cité où il a toujours vécu, sous les yeux de ses concitoyens observé, jugé par eux, apprécié par eux ; l'homme déplacé (...), qu'on appelle le vagabond, n'a plus de valeur morale*²⁴.

Or, cette représentation fondamentalement négative du nomadisme est projetée sur une réalité sociale particulière. Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, l'industrialisation provoque une mise en mouvement des populations rurales paupérisées et des populations urbaines non qualifiées, à la recherche d'un travail donc d'un salaire. La mobilité géographique est une nécessité pour tous ceux, et ils sont de plus en plus nombreux, qui n'ont que leur force de travail à vendre. Les contemporains ont d'ailleurs forgé l'expression « population flottante » pour désigner ces travailleurs tout à la fois intermittents et errants. Pour la quasi-totalité des élites sociales et du monde paysan, la « population flottante » est par nature dangereuse. Pour ne pas multiplier les exemples, il faut choisir Mulhouse : cette ville a développé, plus que d'autres, une réflexion critique par rapport à la question sociale et, de façon générale, aux questions de la Cité. Achille Penot, membre de la Société Industrielle de Mulhouse, affirme en 1843 :

*On trouve plus d'ordre, d'économie, de vertus domestiques dans la population fixe, composée de familles domiciliées, dont l'existence est mieux assurée, qui reçoit en général plus d'instruction, plus d'éducation, et pour lesquelles la conduite de chacun est constamment sujette au contrôle de ses concitoyens*²⁵.

On croirait entendre Thiers quelques mois plus tard.

L'association entre ouvrier nomade et délinquance est explicitement faite par l'observateur social Armand Audiganne en 1854 :

Les plus relâchés dans leur vie sont incontestablement ces travailleurs venus de pays étrangers, qui ne tiennent à rien et peuvent être contraints, par des mesures de police, à quitter la ville aussitôt

24. Cité par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 113.

25. PENOT A., *Recherches statistiques sur Mulhouse*, 1843, p. 21.

qu'ils manquent d'ouvrage. Voyageurs d'un jour sur un sol prêt à les repousser, ils n'y voient guère à respecter que les gendarmes²⁶.

On le voit, l'errance est associée à la délinquance et la seule politique possible est la répression. C'est sur cette certitude apeurée, qu'il contribue d'ailleurs à créer comme nous l'avons analysé plus haut, que le Parti de l'Ordre s'appuie pour exclure de la citoyenneté les Français nomades. Le raisonnement est implacable. Après avoir posé comme axiome que tout homme déraciné est immoral, la commission s'alarme des conséquences politiques de cette situation :

Rien de fixe, rien de certain ; les listes sont formées par une sorte de commune renommée, et dans tous les centres de population agglomérée, le sort de l'élection dépend d'une masse flottante d'électeurs étrangers aux sentiments de la localité, indifférents à ses intérêts, éloignés eux-mêmes de leurs familles, de leurs relations ordinaires, livrés ainsi sans défense à toutes les séductions, à tous les entraînements, pouvant ainsi créer, dans divers lieux et suivant les passions du moment, des majorités de hasard. Il est urgent, il est possible de conjurer ce danger²⁷.

L'individu enraciné est affirmé comme seul capable de dépasser ses égoïsmes individuels pour participer à l'élaboration de la loi collective :

En maintenant l'électeur au milieu des siens, sous l'œil de ses proches, en présence de ses relations de voisinage, de ses intérêts domestiques, elle le place autant que possible sous l'influence des bons sentiments et des bons conseils²⁸.

Encore faut-il s'assurer de la réalité de l'enracinement. La commission a donc travaillé à établir de façon fine et efficace la différence entre la résidence, provisoire et éphémère, et le domicile. Il faut un critère de domiciliation réelle et morale : ce sera le paiement pendant trois ans de la cote personnelle. Pour ceux qui ne payent pas l'impôt à titre individuel, c'est leur réseau d'interconnaissance (famille, maître-artisan) qui atteste de leur résidence sur l'honneur : l'article 3 de la loi prévoit en effet :

26. AUDIGANNE A., *Les populations ouvrières et les industries en France*, t. 1, Paris, Capelle, 1854, p. 193-194.

27. Citée par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 111.

28. *Idem*.

Art. 3 : le domicile électoral sera consacré

Par l'inscription au rôle de la taxe personnelle [...]

Par la déclaration des pères ou mères, beaux-pères ou belles-mères ou autres ascendants domiciliés depuis trois ans, en ce qui concerne les fils, gendres, petits fils, et autres descendants majeurs vivant dans la maison paternelle et qui [...] n'ont pas été portés au rôle de la contribution personnelle

Par la déclaration des maîtres ou patrons, en ce qui concerne les majeurs qui servent ou qui travaillent habituellement chez eux, lorsque ceux-ci demeurent dans la même maison que leurs maîtres et patrons, ou dans les bâtiments d'exploitation [...]»²⁹

Ainsi, la justification de l'exclusion hors de la citoyenneté non pas du pauvre ni même de l'indigent, mais du nomade n'est pas qu'une mystification libérale pour donner des habits neufs à la logique censitaire d'exclusion des pauvres de la citoyenneté : ceux que la loi exclut, ce ne sont pas les pauvres, mais les nomades et ils ne sont pas exclus pour leur pauvreté, mais pour leur immoralité affirmée.

Ce qui doit maintenant être démontré, c'est que la représentation négative de l'errance comme critère d'exclusion de la pleine citoyenneté n'est pas seulement une fabrication des Libéraux pour réserver le pouvoir aux « meilleurs », mais une vision de la société partagée par les républicains eux-mêmes. Ceux-ci en effet, attachés au suffrage universel comme seule modalité d'expression de la souveraineté populaire, partagent cette vision politique qui fait du nomade un Français indigne d'être citoyen.

La première preuve du partage de cette vision stigmatisant le nomadisme est d'abord repérable dans l'absence totale de réfutation de cet argument de la commission des dix-sept par les élus de la Montagne. Pas plus Victor Hugo que Lamartine n'ont cherché à démanteler l'implacable équation établie par Thiers et le Parti de l'Ordre entre migrant et délinquant.

Par ailleurs, les républicains développent au cours du XIX^e siècle une représentation du citoyen modèle qui reprend les principaux présupposés du raisonnement sur l'errance. La première icône du citoyen, celle de 1791 dont héritent les républicains de 1848 et ceux de 1870, c'est le sans-culotte, pauvre, mais libre, qui se suffit

29. Citée par RÉMOND R., *La vie politique en France...*, op. cit., p. 113.

à lui-même tout en étant utile aux autres, qui sert tout à la fois sa famille, sa « petite patrie » et la patrie des droits de l'homme. Or, l'errance empêche ces attachements à différentes échelles qui conditionnent le sentiment national et le sens des responsabilités civiques.

Aussi l'équation d'identité établie au cours du siècle entre le nomadisme et la délinquance n'est-elle pas seulement le fait des Libéraux : c'est une évidence partagée par tous les schémas de mise en œuvre de la souveraineté populaire.

Dernière preuve de la modernité républicaine de la loi électorale de 1850 : sa logique d'exclusion des migrants du corps des citoyens n'est pas remise en cause par la République triomphante. Les républicains, quand ils sont définitivement établis au pouvoir à l'aube de la décennie 1880³⁰, sont amenés à définir les périmètres respectifs de la nationalité et de la citoyenneté. Or, loin de remettre en cause la stigmatisation du nomade français, la République triomphante vote des lois particulières pour des catégories de Français dont elle considère qu'elles mettent en danger le corps social. Ainsi, la loi du 16 juillet 1912 sur « l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades », impose aux Français nomades et sans domicile fixe l'établissement d'une carte d'identité avec photographie : ce carnet anthropométrique des nomades, Français ou non, préfigure la carte d'identité imposée aux étrangers en avril 1917. Mieux encore, alors que le livret ouvrier a été supprimé à la fin du Second Empire comme étant attentatoire aux droits du citoyen qu'est aussi l'ouvrier salarié, les nomades, mêmes français, se voient, par cette loi, dotés d'un carnet de voyage qui contrôle leurs déplacements.

Il est donc clair que les réticences à accorder la pleine citoyenneté aux nomades français ne sont pas en 1850 une survivance de la vision politique libérale. Au contraire, la modernité démocratique du suffrage universel s'enracine dans leur exclusion du corps civique.

Conclusion

La loi électorale du 31 mai 1850 est un événement historique majeur : elle n'est en effet pas seulement la conséquence de tendances antérieures qui y aboutiraient

30. Rappelons en effet que les élections du 8 février 1871 ont donné la majorité à la chambre aux Monarchistes et qu'il faudra attendre « la crise du 16 mai 1877 et la démission en 1879 de Mac-Mahon comme président de la République pour que la République devienne vraiment républicaine.

pour y échouer, elle est aussi un moment où se forge une représentation durable et porteuse d'avenir.

Au moment où le suffrage universel oblige à délimiter le corps électoral national en le séparant des non-nationaux (c'est le recensement de 1851 qui, le premier, comptabilise les nationalités étrangères), il opère un certain nombre d'exclusions de la citoyenneté au sein du corps national : les femmes et les nomades.

Si aucun républicain de 2010 ne pense plus à contester la pleine appartenance des femmes au corps civique national, la difficulté actuelle à reconnaître aux Français nomades leurs pleins droits civiques est au contraire frappante.

MYRIAM CHOPIN

LES ORIGINES DE L'IMAGINAIRE NATIONAL
DE LA FRANCE AU MOYEN ÂGE

*Myriam Chopin est maître de conférences en histoire médiévale
à l'université de Haute-Alsace et membre du CRESAT*

« En France, l'État a créé la nation », écrit l'historien Bernard Guénée dont les travaux de recherche ont porté sur l'étude de la pensée politique et la genèse des institutions à la fin du Moyen Âge¹. En effet, Bernard Guénée a été le premier médiéviste à s'intéresser de près à la question de la construction d'une identité nationale. Il s'est tourné vers l'exploration des notions d'État et de nation, vers l'analyse du sentiment d'une appartenance nationale et de ses fondements. Ses travaux ont mis en évidence que la construction d'une identité nationale est très précoce en France, qu'elle se produit sous les rois capétiens, qu'elle se renforce ensuite et se nourrit de nouveaux mythes à la fin du Moyen Âge, surtout pendant la guerre de Cent Ans. Le livre de Colette Beaune *Naissance de la nation France*, paru en 1985, demeure fondamental pour comprendre combien l'État a voulu construire une France imaginaire², à partir de mythes et sous forme de récits qui se sont bâtis, enrichis au cours des deux derniers siècles, au gré des usages politiques.

Je reprendrai en premier lieu la question des origines : celle des origines troyennes des Francs. Cette légende a connu différentes versions par l'introduction de nouveaux personnages, de nouveaux épisodes. Elle renforce une appartenance nationale et conforte l'attachement des sujets à la royauté³.

1. GUENÉE B., « Les tendances de l'histoire politique », in *Politique et histoire au Moyen Âge*, publications de la Sorbonne, 1981 p. 65.

2. BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Gallimard, 1985.

3. Sur ce thème, la bibliographie est abondante et on retiendra BEAUNE C., *ibid.*, p. 19-54.

L'origine troyenne des Francs se fixe au XIII^e siècle dans ses grandes lignes et connaît quelques transformations aux XIV^e et XV^e siècles, liées au conflit avec les Anglais, à la lutte entre Bourguignons et Armagnacs, guerre des princes qui fragilise considérablement la couronne de France et plonge le royaume dans une guerre civile⁴.

C'est d'ailleurs lors de ces conflits que l'on peut parler de la mise en place d'une propagande patriotique, orchestrée par ceux que l'on appelle les serviteurs de l'État : les conseillers du roi, membres de son administration. Ils engagent une véritable stratégie de propagande et contribuent d'une manière décisive à l'affirmation d'un sentiment national par toute une série d'œuvres polémiques, très engagées⁵.

Mais c'est aussi le cheminement de la pensée historiographique qui révèle cette construction précoce d'un imaginaire national français. Le premier titre de gloire des Français est l'ancienneté de leur race, rattachée à celle des Troyens.

Les Francs descendent des Troyens, écrivent les chroniqueurs. Cette légende, formée au VII^e siècle, fut utilisée jusqu'au XVI^e siècle, mais c'est surtout au XIII^e siècle que le mythe se renforce, lorsque l'État capétien passe commande d'une chronique de France aux moines de l'abbaye de Saint Denis⁶.

Créée sur le modèle de la tradition antique de la fondation de Rome par les exilés troyens, la légende, telle qu'elle se diffuse, est issue de deux textes : le premier, au VII^e siècle, renvoie à l'*Historia francorum* du chroniqueur Frédégaire, qui introduit le personnage de Francion, fils de Friga, lui-même frère d'Enée. Fuyant Troie en flammes avec ses compagnons, il fonde un puissant royaume, entre Rhin et Danube après avoir battu le peuple des Alains. De là découle le nom de Franc signifiant alors féroce⁷.

Au VIII^e siècle, le *Liber historia francorum* introduit d'autres éléments. Il regroupe la migration autour d'un autre personnage, le prestigieux prince troyen

4. Chacune des maisons de France cherche à prendre le contrôle du pouvoir, alors que depuis 1392 le roi s'enfoncé dans la folie. Sur cette question, voir GUENÉE B., *Un meurtre une société, l'assassinat du duc d'Orléans 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992.

5. Sur l'engagement des serviteurs de l'État, voir KRYNEN J., *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993.

6. Bernard Guenée a mené de nombreux travaux sur l'abbaye de Saint Denis et la royauté (voir *Saint Denis et la royauté, Mélanges offerts à B. Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000).

7. BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, op. cit., p. 21-22.

Anténor, qui fonde la cité de Sycambria sur le Danube. Sa victoire sur les Alains le dispense de tout tribut à l'Empereur pour dix ans. Par la suite, refusant de payer, il doit s'enfuir en Germanie. Pour le *Liber*, Franc signifie alors « libre du tribut »⁸.

Par la suite, de nombreuses chroniques reprennent, au moins jusqu'au XIII^e siècle, l'un ou l'autre récit ou les croisent parfois, mais aucune n'ajoute de nouveaux éléments. L'élément d'insoumission aux Romains est l'un des épisodes centraux de la légende et Anténor un ancêtre plus glorieux que Francion.

C'est au XIII^e siècle, à l'abbaye de Saint Denis, qu'un élément important est ajouté à la légende par le moine Rigord dans ses *Gesta Philippi Augusti*, texte poursuivi par Guillaume le Breton⁹ au lendemain de la bataille de Bouvines. Les textes sont ensuite fondus dans les *Philippides* puis rassemblés dans *Les grandes chroniques de France*¹⁰. Nécropole royale et « laboratoire idéologique » du pouvoir capétien, l'abbaye de Saint Denis conserve et entretient l'idée que les Francs ont une origine commune et que cette origine est troyenne.

Rigord introduit dans son récit l'élément suivant : une partie des Troyens quittent Sycambria bien avant l'épisode des Alains pour s'installer en Gaule et fondent Lutèce et les grandes villes gauloises dès le IX^e siècle avant J.-C. Cet épisode est fondamental, car il permet de donner aux Francs et aux Gaulois les mêmes ancêtres Troyens. C'est cette dernière version que retiennent *Les grandes chroniques de France*.

L'abbaye de Saint Denis perpétue donc la légende troyenne, en la divulguant et la publicisant. La version retenue met l'accent sur les Francs restés en Sycambria, menacés par les Romains. Ils fuient vers le Rhin où ils combattent avec succès les armées de l'empereur Théodose. Après cette victoire c'est un duc nommé Yber qui les conduit jusqu'à Lutèce, où ils retrouvent des Sycambriens et fondent d'autres villes. Les Francs issus de Troie constituent un peuple de guerriers redoutables.

C'est à ce moment que s'opère la mutation des noms : la Gaule prend le nom de France, en l'honneur de Francion, petit-fils du roi Priam, et Lutèce se nomme Paris en souvenir de Pâris, le héros de Troie¹¹. Voilà le récit plus achevé, celui qui permet

8. *Idem*, p. 26.

9. GUENÉE B., *Histoire et culture dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1991, p. 137-138.

10. *Les grandes chroniques de France*, J. Viard (dir.), 10 vol., Paris, 1920-1953.

11. BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, op. cit., p. 39.

aux Français d'être fiers de leur origine, semblable à celle des Romains. Pour les historiens dionysiens, Enée et Francion sont contemporains et descendent du roi Priam.

Deux thèmes essentiels fondent ainsi les origines de la nation : l'existence d'une nation forte et unie, souvent en état de guerre, et de l'incarnation via une diaspora avec à sa tête des chefs de guerre. Les peuples une fois réunis sur un même territoire se donnent un roi et Pharamond devient le premier roi de France.

Alors que se construit la souveraineté des rois de France, que le roi affirme son indépendance vis-à-vis de la papauté, la légende vient à point nommé, pour confirmer qu'aucun peuple, ni aucune puissance n'a pu soumettre les Francs et leurs rois. Le passé du roi se confond avec celui de la nation. Le ciment est là dans l'ancienneté et l'indépendance du peuple et de ses rois, liés par une constante solidarité.

Bien entendu, d'autres épisodes cimentent cette union et l'on connaît l'importance du baptême de Clovis, quand les Francs entrent dans l'Église le jour de l'événement, liant ainsi histoire nationale et religieuse¹². Les conquêtes de ce roi fixent les caractères du royaume : ceux d'un royaume chrétien en paix, « un royaume de justice et de paix » comme l'écrivent les historiens de Saint Denis.

Les Français tiennent au ^{xv}^e siècle comme indiscutable leur ancienneté glorieuse, constamment répétée, et les Troyens puis les Francs sont à l'origine de la France parce qu'ils l'ont conquise et ont fondé la royauté. Ils ne venaient donc pas de la Germanie, qui n'était qu'une étape de leur migration, mais bien de Troie. Chez les chroniqueurs la référence n'est pas l'enracinement, mais le déplacement fondateur. C'est la diaspora, celle des tribus d'Israël. Je reprends les propos de Ch. Klapisch, qui écrit : « l'indigène est impensable dans l'imaginaire de l'enracinement au Moyen Âge »¹³. Un territoire en effet, on se l'approprie seulement par la conquête.

On pourrait toutefois penser que l'ensemble de ces récits n'a touché qu'un cercle limité d'érudits ou encore celui proche de la royauté. Il n'en est rien, car en étudiant les formes de la propagande royale, on se rend compte à quel point est mise en place une véritable pédagogie de la solidarité communautaire en direction des populations. Elle s'est appuyée comme on peut l'imaginer, sur un fort courant anglophobe.

12. *Idem*, p. 54-57.

13. KLAPISCH Ch., *L'Ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, p. 18.

Le thème de la supériorité de la nation France face aux autres devient récurrent et se renforce d'une argumentation. Quels étaient les sentiments des habitants du royaume ? Pour un royaume dont les contours physiques et géographiques restent flous, dont ses habitants ne parlent pas encore la même langue, il fallait raconter un roman national. D'où l'exigence névralgique à amener ces femmes et ces hommes à se penser en français. Il fallait absolument leur façonner une vision identitaire de la France. Le plus bel exemple du sentiment national bien entendu, c'est Jeanne d'Arc, mais j'en parlerai plus avant.

Toute cette construction idéologique confère donc une identité propre à la monarchie française et à la nation, dont elle exalte en même temps la supériorité. Comme l'écrit Bernard Guenée : « Le sentiment national ne se contente pas de distinguer le naturel de l'étranger, il exalte le premier autant qu'il abaisse le second »¹⁴.

À partir du ^{xiv}^e siècle, le terme de naturel, *naturalis*, désigne tous ceux qui sont nés dans un pays et qui en sont les habitants naturels. On aboutit progressivement à une conception identitaire qui est utilisée sous forme de propagande lors de la guerre de Cent Ans. Le prince ne peut être qu'un natif du royaume de France et Edouard III d'Angleterre n'était pas du royaume.

Il faut bien voir qu'à ce moment, la souveraineté se construit. On tend à faire du royaume une réalité politique, économique, fiscale et militaire. Jusqu'au ^{xv}^e siècle, la notion de royaume reste floue. Elle relève plus du mythe, même si la nation prend une valeur territoriale et ne se confond plus avec le domaine royal, qui est une entité politique distincte.

C'est la guerre de Cent Ans qui renforce cette valeur territoriale exaltée par les intellectuels, les théologiens, mais aussi les juristes. « *La fraternitas naturalis* » s'affirme contre l'État féodal et rejette à ce titre les prétentions des Anglais à la couronne de France. On oppose le *naturel* à l'*étranger*.

Pourquoi cette guerre ? En premier lieu parce que les trois fils de Philippe le Bel meurent l'un après l'autre, entre 1316 et 1328, et ne laissent pas d'héritier mâle. Lorsque les derniers disparaissent, les barons choisissent de confier la couronne à Philippe de Valois, car ce dernier résulte comme le plus proche parent d'un capétien en ligne masculine directe. Le jeune roi d'Angleterre était toutefois mieux placé, car descendant direct par sa mère de Philippe IV le Bel. Le conflit démarre donc

14. GUENÉE B., *Politique et histoire au Moyen Âge, recueils d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 25.

par un problème de succession : deux prétendants au même héritage, celui de la couronne de France.

Cette guerre des princes déclenche une propagande patriotique¹⁵. En réalité, les habitants du royaume étaient-ils anglophobes ? En tout cas, on sait bien que de nombreux *régnicoles* sont disposés à se soumettre aussi bien à un prince qu'à l'autre.

La propagande se poursuit ainsi sur une longue durée, plus de cent ans à mettre en place et à réactiver une pédagogie du sentiment d'appartenance communautaire. Dans ce cadre, l'anglophobie est un moyen utile, l'aliment essentiel de cette pédagogie. Effort de propagande, d'abord sous Charles V, par les serviteurs de la monarchie, conseillers du roi, véritables propagandistes d'une conscience nationale, cela s'intensifie ensuite avec la folie de Charles VI, car il faut défendre la couronne.

Le plus célèbre d'entre les serviteurs est Jean de Montreuil, qui a mené une activité politique intense en tant que secrétaire à la chancellerie royale SS Charles VI. Il est sans doute l'un des plus représentatifs de ce courant anglophobe¹⁶. Comment s'y prend-t-il ? Il écrit en effet un essai contre les prétentions à la couronne du roi d'Angleterre¹⁷, traité qui exprime une haine des Anglais. Pour l'auteur, ces « ennemis de la couronne de France » sont coupables et « ne méritent que les tourments de l'enfer ».

Par ce traité, il a voulu susciter un mouvement d'opinion aussi large que possible en faveur du royaume de France. Il met en avant la supériorité de la France sur tous les autres peuples. Car si les Anglais sont des gens ignobles et haïs de tous, il n'hésite pas au passage à évoquer les mœurs barbares des Allemands et de la fourberie des Italiens. Cet essai a certes des accents de xénophobie proclamée et il s'agit avant tout de mettre en avant la souveraineté du roi de France sur l'ensemble du royaume et d'éliminer toute prétention anglaise à la couronne de France.

Ce texte, écrit après la défaite d'Azincourt en 1415 est un bel exemple de foi patriotique, fondée sur un rappel permanent que les Anglais sont des étrangers : « la France ne sera jamais gouvernée par des étrangers », écrit Jean de Montreuil,

15. Voir BOVE B., *Le temps de la guerre de Cent ans (1328-1453)*, Paris, Belin, 2010.

16. Voir PONS N., *L'Honneur de la couronne de France* « Quatre libelles contre les Anglais (vers 1418 — vers 1429) », SHF, Paris, 1990.

17. MONTREUIL J. de, *Opera*, vol II : *L'œuvre historique et polémique*, éd. N. Grévy, E. Ornato, G. Ouy, Turin, 1975.

qui ajoute « ils n'ont qu'à rester chez eux »¹⁸. Jean de Montreuil meurt pendant les massacres bourguignons à Paris en 1418 et n'a pas connu la double monarchie franco-anglaise de 1420, qui suscite encore de nombreuses réactions. Jean de Montreuil a fait école, car se développe alors une anglophobie féroce qui est au cœur de la propagande de guerre et ne se cantonne pas seulement aux milieux érudits.

Pour soutenir cet effort de guerre, durant une si longue période de conflits, il faut l'alimenter d'un soutien pédagogique de propagande. Le dialogue politique classique, les entrées royales, les processions et autres manifestations, ne suffisent plus à galvaniser l'opinion et on imagine alors d'autres moyens. Les rois adressent des lettres à leurs *bonnes villes*, lues par les *héraults* en place publique, sur les parvis des églises ou encore sur les marchés. Des ballades sont colportées par les jongleurs et les ménestrels. Les rois peuvent compter sur le soutien des poètes. Les récits rapportant les origines troyennes des Francs sont chantés et lus¹⁹. On compose en français des poésies de circonstance²⁰, rapportant les événements politiques et militaires. La lecture publique à haute voix en est un support essentiel. Enfin, les prises de parole engagées, comme celle de l'évêque de Paris en 1419, s'adressent aux bons Français pour les exhorter à être fidèles au roi de France.

Il ne faut donc pas négliger la part active du clergé qui, pour galvaniser les populations, puise dans l'Ancien Testament, faisant ainsi de la France la nouvelle Israël et les Français, le peuple élu. Sermons, ballades, chanson de gestes, traités, tous ces textes sont lus, encouragés, mais aussi surveillés par les officiers du roi.

L'hostilité à l'ennemi n'est pas le seul thème utilisé pour créer un attachement positif des populations à leur royaume. On encourage l'amour du sol. *La doulice France* des chansons de geste s'accompagnent de propos liés à la fertilité du sol et aucune terre ne peut rivaliser, chantent les poètes²¹. L'exaltation du roi s'élargit à celle de son peuple et aussi à celle de la terre de France.

Il est difficile toutefois de mesurer la teneur et l'impact des lectures publiques au niveau des villes et des villages. Il est certain qu'une partie des thèmes exploités

18. *Idem*, p. 56.

19. KRYNEN J., *L'Empire du roi*, *op. cit.*, p. 297.

20. Les poésies d'Alain Chartier sont très polémiques en pleine guerre de Cent Ans : dans plusieurs d'entre elles, il évoque « La France en deuil ».

21. KRYNEN J. *L'empire du roi...*, *op. cit.*, p. 95.

par les intellectuels dès le xiv^e siècle ont été largement vulgarisés au xv^e siècle et ont sans doute pénétré les consciences des habitants du royaume.

Nous en arrivons ainsi à Jeanne d'Arc. Cette jeune fille qui n'a pas été à l'école, qui n'a sans doute pas lu les traités, mais qui a entendu les sermons des franciscains, ces défenseurs de la couronne de France, très présents dans sa région, cette région de frontière. Car Jeanne d'Arc est aussi, comme l'appelle Colette Beaune, « la fille de la frontière », une frontière imaginaire délimitée par la Meuse²².

Elle est aussi fille de la guerre, née probablement en 1412. Son enfance est marquée par le conflit entre les Bourguignons et les Armagnacs, son village de Domrémy est pris en tenaille entre les prérogatives du duché de Bourgogne qui incluent la Flandre et le contrôle de la grande route qui y conduit et les Armagnacs « propagandistes zélotes ».

Jeanne connaît grâce aux sermons qui annoncent les nouvelles politiques dans son village, « le honteux traité de Troyes » qui déshérite Charles VII et donne les terres françaises aux Anglais. Comme l'a bien souligné Colette Beaune, une conscience nationale est née de cette politique de propagande. Elle est à l'origine d'un patriotisme exubérant dans la vallée dans la Meuse.

Avec la guerre de Cent Ans, l'idée de nation se renforce et se structure en priorité contre l'étranger. La confrontation, l'altérité et le rejet semblent ainsi constituer les fondements de l'identité de la nation française et l'amour pour le roi, le ciment de la communauté.

Ce sont les lettrés de l'entourage du roi qui sont les auteurs des récits d'origine nationale. Très vite lors du conflit, ces récits ont été véhiculés oralement et de manière systématique parmi la population. La transmission orale a été nécessaire. Elle a popularisé l'origine troyenne des Francs qui a permis d'identifier métaphoriquement et charnellement le peuple aux rois et à leurs lignages.

22. Pour Jeanne d'Arc, on se réfère essentiellement aux ouvrages de Colette Beaune, plus particulièrement *Jeanne D'Arc, vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2008.

NICOLAS HOLLEVILLE, BRICE MARTIN

IDENTIFIER LES TERRITOIRES À RISQUES D'INONDATIONS :
L'APPORT DES PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES AUDIOVISUELLES
À LA RECONSTITUTION D'UNE MÉMOIRE DU RISQUE EN ALSACE

Nicolas Holleville est enseignant d'histoire-géographie, doctorant et chercheur associé au CRESAT, Brice Martin est maître de conférences en géographie à l'université de Haute-Alsace et membre du CRESAT.

Les dernières réglementations nationales et européennes concernant les risques naturels, et donc les inondations, ont renforcé le besoin de connaissance historique des phénomènes naturels extrêmes. Le classement d'une partie du territoire alsacien comme TRI (territoire à risque important d'inondation) en 2012 et l'application régionale des différentes phases de la directive européenne 2007/60/CE relatives aux inondations ont favorisé les recherches géohistoriques déjà en cours depuis une décennie à l'université de Haute-Alsace. La connaissance très parcellaire du risque inondation en région Alsace a obligé à un important travail de recensement et de dépouillement d'archives.

Les événements naturels extrêmes ont souvent été décrits dans les sources dès lors qu'ils ont impacté la vie quotidienne des populations. Avec l'invention et la diffusion de la photographie puis de la vidéo aux XIX^e et XX^e siècles, les chercheurs disposent d'archives visuelles beaucoup plus détaillées et riches en informations.

Or, ces documents sont relativement peu utilisés par les universitaires pour étudier les événements climatiques extrêmes¹. Pourtant, il semblerait que les archives visuelles et audiovisuelles gagneraient à être intégrées aux corpus de sources, surtout pour les inondations². Car, au-delà de la méconnaissance des événements

1. ANTOINE J.-M., DESAILLY B., PELTIER A., « Sources historiques et problématiques de recherche en géographie des risques naturels », *Géocarrefour*, Vol. 84/4, 2009, p. 229-239.

2. Voir les travaux de la Maison du Rhône sur la culture du risque à travers les images

historiques en Alsace, pour des raisons multiples³, les procédures réglementaires (zonage de type PPRI) sont souvent mal acceptées par les acteurs des scènes locales des risques, apparaissant comme imposées par l'administration, sans concertation, voire sans vraie lecture du territoire⁴. Le lien avec le territoire est souvent rompu, surtout dans un contexte de mobilités croissantes des populations. Or les images ne contribuent-elles pas à reconstituer l'identité d'un territoire, à permettre aux populations de se le réapproprier ? À travers l'exemple de l'Alsace, cet article se propose de dresser un état des lieux de l'utilisation et de l'apport des sources photographiques et audiovisuelles dans l'analyse des inondations historiques en Alsace.

L'Alsace et les inondations

Des études récentes ont montré que l'histoire des inondations en Alsace est plus riche qu'il n'y paraît au premier abord et qu'elle rivalise avec d'autres grandes régions sujettes aux inondations : bassin de la Loire, bassin de la Seine...

*Un territoire alsacien régulièrement touché
par des phénomènes d'inondations*

Les résultats du Programme franco – allemand TRANSRISK⁵, cofinancé par l'ANR et la DFG (2008-2011) et porté par les universités de Mulhouse et Freiburg, ont révélé que le Fossé Rhénan est sujet à de nombreuses inondations. L'objectif du projet était de construire une géohistoire comparée et transfrontalière franco-allemande des risques d'inondation. Il a ainsi été possible de reconstituer une base de données géohistorique, commune, transfrontalière, des risques d'inondation dans l'espace du Rhin Supérieur, riche d'environ 3000 événements, répartis de manière

anciennes, et l'ouvrage « un siècle de crues du Rhône » : http://www.rdbmrc-travaux.com/catalogue_crues/edito/

3. MARTIN B., ANSEL R., GUERROUAH O., VITOUX M.-C., WITH L., DRESCHER A., GLASER R., HIMMELSBACH I., SCHÖNBEIN J., « Géohistoire critique de la crue de janvier 1910 dans le Fossé Rhénan (Alsace / Pays de Bade) ». *La Houille Blanche*, Nr. 1, 2011, p. 62-68.

4. MARTIN B., « Territorialisation ou déterritorialisation du risque ? Analyse comparative et critique de la procédure de réalisation des PPRNP », *RISEO*, n° 1, 2010 (revue en ligne : www.riseo.fr).

5. Martin B., « French-German flood risk geohistory in the Rhine Graben », *International Disaster and Risk Conference IDRC Davos 2010*, en ligne : <http://www.idrc.info/> ou <http://hal.archivesouvertes.fr/>

assez homogène entre côté français et côté allemand⁶. Le programme TRANSRISK (ANR-DFG) a permis d'affiner les connaissances sur les inondations historiques en Alsace. En 1268 est recensée la première inondation à Bâle ; les chroniques font également mention d'une inondation surnommée « le Déluge du Rhin » survenue en juin 1480. Les recherches ont également relevé le caractère simultané de certaines inondations sur les deux rives du Rhin, preuve que cet aléa naturel est partagé par l'ensemble des communautés du Rhin Supérieur.

Plusieurs crues majeures jalonnent l'histoire de l'Alsace aux XIX^e et XX^e siècles : 1852, 1876, 1919-1920, 1947, 1955, 1983, 1990, 2007 dont des traces ont été conservées dans les archives ou les mémoires locales⁷.

Quelles sources pour les inondations en Alsace ?

Il faut tout d'abord rappeler que la source est le produit de la catastrophe. En effet, il n'y a bien souvent de traces d'inondations dans les documents que si l'eau a causé des dégâts ou a eu un impact plus ou moins conséquent sur les activités humaines⁸.

Afin de réaliser cette étude, plusieurs types d'archives ont été mobilisés. Le corpus de sources était constitué des archives nationales, communales, paroissiales et privées de l'Alsace et du Bade-Wurtemberg ainsi que de celles détenues par les administrations en charge de la gestion des cours d'eau. Parallèlement, une étude de chroniques, de journaux, de publications spécialisées et d'histoires locales et communales a été réalisée. Ainsi, toutes les inondations répertoriées ont été classifiées et hiérarchisées, décrites, analysées et cartographiées pour les plus significatives.

L'histoire mouvementée de l'Alsace a eu des répercussions sur la conservation des archives. L'annexion de l'Alsace par le Reich suite à la défaite de 1870 s'est accompagnée de transferts d'archives partiels. Les délocalisations et relocalisations

6. SCHÖNBEIN J., GLASER R., HIMMELSBACH I., MARTIN B., « Transnationale Hochwassergeschichte am südlichen Oberrhein, *Bundesanstalt für Gewässerkunde Veranstaltungen 1/2013*, 2013, p. 33-39

7. WITH L., « Approche géohistorique de la gestion et de la prévention du risque d'inondation : le cas de la vallée de la Lauch (Haut-Rhin) de 1778 à nos jours », Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, université de Haute-Alsace, 2014.

8. HIMMELSBACH I., « Erfahrung – Mentalität – Management. Hochwasser und Hochwasserschutz an den nicht-schiffbaren Flüssen im Ober-Elsass und am Oberrhein », Thèse de doctorat, université de Freiburg, 2013.

de certains documents d'archives entre 1914 et 1945 n'ont pas contribué à garder intacts les fonds. Le changement de langue administrative n'a pas non plus développé un climat propice à la conservation des archives et à leur transmission.

Il est probable que les destructions causées par les trois conflits majeurs vécus par l'Alsace ont porté atteinte à la richesse des fonds d'archives actuels.

De fait, en raison de ces multiples facteurs, les événements survenus entre 1870 et 1920 sont mal connus, voire ignorés, et si l'inondation de 1910 est évoquée, on le doit sans doute davantage au prisme parisien qu'à une réelle connaissance des détails locaux de cette inondation⁹.

De plus, il est à noter que nombre de documents ont disparu dans les déménagements successifs des services de l'État et qu'une autre part non négligeable n'a pas encore été versé aux archives départementales ou nationales et sont, de ce fait, difficiles d'accès.

Malgré cela, les archives des services de l'État sont très riches et contiennent notamment des documents cartographiques, pas toujours en très bon état, et souvent mal référencés. Ces cartes sont malheureusement partielles : elles couvrent essentiellement la vallée de l'Ill en aval de Mulhouse, voire de Colmar, mais ignorent en général totalement les vallées vosgiennes. C'est pour cela que les sources iconographiques sont très utiles pour aborder les inondations en Alsace.

Enjeux des documents iconographiques dans la connaissance des inondations

Photographies et vidéos : entre rareté et abondance

Le programme TRANSRISK n'a que peu mobilisé les documents photographiques et vidéo et c'est donc un objet de recherche qui est investi depuis 2012 afin de compléter, d'infirmer ou confirmer les éléments de la base de données préexistante. Pourquoi aussi peu de collecte d'informations anciennes sur le visuel des inondations ?

Le sujet même des archives recherchées — des productions visuelles d'inondations — restreint fortement le corpus exploitable. Il est à souligner la pauvreté des ressources iconographiques connues pour les catastrophes naturelles en Alsace

9. MARTIN B., ET ALLII, « Géohistoire critique de la crue de janvier 1910... », *op. cit.*

entre le xix^e et le milieu du xx^e siècle. À l'inverse d'une ville comme Nantes qui a engagé un photographe pour immortaliser les travaux de comblement des bras de l'Erdre¹⁰, les villes ou autorités alsaciennes n'ont, à notre connaissance, pas eu recours à ce type de pratiques.

Cette rareté s'explique par la méconnaissance des archives disponibles et leur difficile accessibilité. Les archives départementales du Haut-Rhin ont un corpus très réduit, voire quasi-inexistant et il n'existe pas, en Alsace, de structure unique de collecte de photographies et de vidéos. Il est donc difficile de jauger de la quantité et de la qualité de matériel disponible.

Le principal obstacle concerne surtout l'extrême dissémination de potentiels documents faisant référence aux inondations dans une multitude fonds privés ou publics. Il faut composer avec plusieurs acteurs ayant potentiellement un accès direct ou indirect aux documents :

- L'INA (Institut National de l'Audiovisuel) est la référence nationale en matière de vidéos et dispose pour l'Alsace de plus de 500 reportages provenant des informations télévisées et traitant des inondations depuis 1954. Pour une recherche de vidéos antérieures, une des possibilités est de faire appel aux archives des Actualités Cinématographiques détenues par la société cinématographique Gaumont-Pathé.
- Les archives départementales : elles disposent, pour le Haut-Rhin, de peu de matériel, en partie à cause des pertes et destructions, mais surtout parce que les administrations ne versent pas automatiquement leurs archives.
- Les services de l'État : selon les dernières investigations, il semblerait que la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) puisse disposer d'un fonds iconographique non encore répertorié pour cause de non-versement aux archives.
- Communes et archives communales : les archives municipales, dans les villes suffisamment importantes pour en disposer (Colmar, Mulhouse, Strasbourg), peuvent contenir quelques documents très intéressants comme c'est le cas pour les archives de Mulhouse qui ont livré une douzaine de clichés de la fin du

10. MASSARD-GUILBAUD, G. « The Struggle for Urban Space: Nantes and Clermont-Ferrand, 1830-1930 », in Dieter Schott, Bill Luckin and Geneviève Massard-Guilbaud (eds), *Resources of the City. Contributions to an Environmental History of Modern Europe*, Aldershot, Ashgate, Urban History Series, 2005, p. 113-131.

XIX^e — début du XX^e siècle. Certaines communes disposent également de clichés qu'elles peuvent conserver ou exposer : ainsi la mairie de Staffelfelden expose dans ses locaux plusieurs photographies d'une inondation de 1947 qui a touché l'exploitation minière voisine. Malheureusement, personne ne connaît leur auteur ou leur provenance !

– Les archives des quotidiens alsaciens (*L'Alsace* et les *DNA*) : créés après la 2^e Guerre Mondiale, ces deux journaux régionaux disposent d'archives colossales qui n'ont pas encore pu faire l'objet d'investigations au sujet de documents iconographiques, mais il semblerait que ce soit une source prometteuse.

– Sociétés d'histoire et associations de collectionneurs : ce sont des relais très importants dans une recherche de documents visuels. De par leur ancrage local et leurs réseaux très étendus dans les villages et vallées, ces groupements, tels *MIRA* (Mémoire des Images Réanimées d'Alsace) ou *Les Chasseurs d'Images* de Mulhouse, peuvent mobiliser d'importants leviers qui facilitent la recherche de documents, avec des fortunes diverses. Les cartes postales (Fig.1), collectionnées tant pour leur valeur pécuniaire qu'affective, peuvent être une source très intéressante. Ces associations permettent d'avoir accès à des documents détenus par des particuliers qu'il est difficile de même connaître l'existence sans cet entregent (Fig.2).



Fig. 1 : carte postale de la commune d'Ebermunster lors de l'inondation de 1968.
Source : collection programme TRANSRISK².



Fig.2 : coulée de boue à Soultzmatt en 1896, sans doute la plus ancienne concernant ce type d'aléa en Alsace. Source : collection privée de Monsieur Fleck, Soultzmatt.

Le matériel visuel se rapportant aux inondations est donc sûrement disponible en quantité « correcte », mais le tout est d'y avoir accès. Il est peu probable qu'un territoire comme l'Alsace n'ait pas connu le même engouement que le reste de l'Hexagone pour ce type de vues remarquables. Il y a donc une forte dimension de hasard dans la découverte de ce type de documents d'archives.

Limites et contraintes

Une fois le document en possession, il faut conserver à l'esprit les limites et contraintes de l'utilisation de ce type de sources et des informations qu'il est possible d'en tirer.

Certaines sont communes aux deux types de supports :

- Limites temporelles : ces documents sont issus de technologies qui ont cours depuis le XIX^e siècle (1837 pour la photographie et les premiers daguerréotypes et 1892 pour la vidéo).
- Il n'y a création de document que si l'événement est significatif et qu'une personne présente est équipée du matériel adéquat.
- La qualité des documents n'est pas obligatoirement assurée et peut rendre l'exploitation de ce dernier hasardeuse. En effet, l'endommagement des documents varie en fonction des conditions de stockage puis de conservation ainsi que du support utilisé. Ainsi, les négatifs sur verre sont très fragiles et leur restauration très complexe.

– Certains documents, notamment les reportages vidéo, sont toujours soumis aux droits d’auteurs. D’autres voient leur accessibilité restreinte pour cause de propriété privée, de non-divulgateion, de détérioration avancée du support originel,...

– Il faut prendre en compte la modification parfois profonde du paysage ancien entre le moment de la prise de vue et l’époque actuelle. Une partie de la difficulté réside donc dans l’identification du lieu immortalisé dans le document.

Les photographies et cartes postales sont concernées par des problématiques spécifiques supplémentaires :

– La présence ou non d’une légende : en cas d’absence de légende, il est difficile de pouvoir situer la prise de vue et d’en deviner la date. Même en cas de présence d’une légende, il est parfois compliqué de localiser et replacer plus ou moins exactement la prise de vue dans un paysage actuel.

– Les techniques ayant évolué, la qualité de la prise de vue peut être aléatoire et le niveau de détail varier grandement.

L’utilisation d’archives vidéo implique également d’autres inconvénients :

– Le son n’est pas intégré aux reportages vidéo avant 1970’s pour éviter un lourd travail de synchronisation aux équipes techniques. Le commentaire était donc effectué en direct et les scripts n’ont, en général, pas été conservés.

– Cela implique un problème de localisation des scènes filmées. Sans indice dans la vidéo (panneau d’entrée de village, formation géographique ou humaine reconnaissable), il est impossible de connaître les lieux de tournage. À partir des années 1970 et la multiplication des plans aériens, il est parfois difficile de localiser les paysages filmés, cette fois parce que les commentaires audio sont trop généralistes.

– La présence d’une notice (généralisée et standardisée pour l’ensemble des fonds de l’INA) permet de combler ces pertes d’informations. Encore faut-il que les rédacteurs de la notice aient pu recueillir des informations sur les bobines, les boîtes, voire le matériel annexe présent avec le film.

– Chaque bande vidéo peut potentiellement être incomplète, car coupée. En effet, afin d’alimenter les informations nationales et pour faire des économies,

le personnel coupait des extraits directement dans la bande vidéo afin de faire un montage envoyé à Paris.

– Il est possible d’être confronté à des réutilisations de mêmes plans filmés pour deux ou plusieurs inondations différentes (Fig.3) : est-ce le rappel d’une inondation précédente ou une nouvelle inondation, mais traitée, pour des raisons d’économies, par des images d’archives ?



Fig. 3 : pour illustrer l’inondation de 1970, on a simplement réutilisé les images de l’année précédente. Source : INA

En l’absence de bande-son, seul le recours comparatif à la base de données TRANSRISK peut donner quelques pistes de réponse.

Comment utiliser ces documents ?

Quelle utilisation de ce type d’archives / quelles méthodes ?

L’utilisation scientifique des productions visuelles des XIX^e et XX^e siècles dépend essentiellement de l’ensemble des facteurs dépeints précédemment. La dégradation avancée des supports ou l’absence d’informations connexes restreignent parfois très fortement l’apport de ces sources originales.

La présence, non systématique, de carnets de journalistes où étaient notées des informations complémentaires, des impressions, peut rendre exploitables certains documents, voire améliorer leur intérêt et portée scientifique.

L’utilisation de documents visuels permet de croiser les sources afin d’obtenir une information historique fiable sur laquelle baser une réflexion. L’archive visuelle peut ainsi aider à confirmer ou infirmer des données ou un raisonnement, permettre une reconstitution plus fidèle de l’événement et de son ampleur. Pour être exploitable, la photographie ou la vidéo nécessite un travail de localisation du paysage immortalisé. Cette étape cruciale peut se révéler très ardue et relever de l’hypothèse non confirmée plutôt que de la quasi-certitude. Cela implique également une

connaissance assez fine du territoire d'étude et des vérifications sur le terrain afin de valider l'hypothèse. Les profonds bouleversements des paysages depuis le XIX^e siècle peuvent s'avérer être des obstacles parfois insurmontables à l'identification d'un lieu de prise de vue.

Les conditions de production de ces documents influent également sur le traitement scientifique qui peut en être réalisé. En effet, un document visuel produit dans un cadre officiel implique, comme pour tout autre document historique, une prise en compte spécifique dans l'analyse, alors que le document amateur, qui trahit une certaine émotion et un point de vue éminemment subjectif, est à appréhender d'une manière similaire à tout autre document historique dégageant un point de vue personnel (mémoire, correspondance privée, etc.). Une contextualisation de la prise de vue est donc, comme pour tout autre document historique, nécessaire.

Pour autant, un unique document iconographique a la particularité d'apporter des renseignements variés que d'autres types de sources ne mentionnent qu'aléatoirement : hauteur d'eau, étendue de l'inondation, secteurs impactés, informations paysagères, résistance ou non des ouvrages d'art, modifications de ces mêmes ouvrages d'art (exemple du canal de décharge des eaux d'inondation à Mulhouse), possibilité de recréer des repères de crues à partir des images.

Quelles applications scientifiques pour l'étude des inondations ?

Les multiples informations contenues dans les images permettent d'envisager plusieurs applications scientifiques. Tout d'abord, ces supports visuels sont d'excellents auxiliaires pour une description et une spatialisation affinée du phénomène d'inondation. Couplés à des sources écrites et orales, les documents visuels permettent de croiser les sources et de développer les connaissances des inondations par l'intermédiaire de la constitution de bases de données détaillées. L'utilisation conjointe de plans cadastraux et de supports visuels d'époque facilite et enrichit les comparaisons paysagères et permettent ainsi de déterminer plus aisément l'évolution de l'occupation des sols. La dernière — mais pas des moindres — application potentielle réside dans une possible aide à la reconstruction cartographique d'inondations historiques par la fourniture d'éléments (hauteur d'eau, étendue, secteurs impactés, Fig. 4 et Fig.5), bien souvent manquants ou incomplets dans d'autres sources.



Fig. 4 : hauteurs d'eau, extension des inondations à partir de captures vidéo. Exemples tirés des archives de l'INA à Colmar en 1954 (à gauche) et Strasbourg en 1966 (à droite). Source INA.

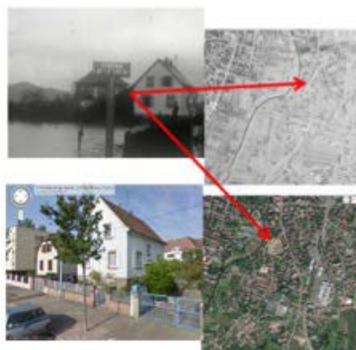


Fig. 5 : repositionnement en situation actuelle (en bas) d'une maison inondée en 1954 à Colmar. Source : INA en haut, Googleview en bas

Cette approche croisée documents – image / sources écrites constitue à juste titre un objectif du programme TRANSRISK², centré sur la démarche historico – progressive défendue, notamment par Pfister. Les images apportent des éclairages conséquents, mais soulèvent également de nombreuses questions. On peut en évoquer quelques-unes, car elles sont significatives : ainsi, alors que les sources écrites témoignent, en Alsace, d'une inondation aussi exceptionnelle que dans le reste de la France en janvier 1910, pourquoi est – ce la seule région pour laquelle cet événement n'a, a priori, pas été immortalisé sous formes de cartes postales¹¹. Ensuite, les archives de l'INA témoignent d'une inondation très importante en 1954 à Colmar (Fig. 4 et Fig. 5), passée totalement inaperçue dans les sources écrites de la base de données TRANSRISK. À l'inverse, aucune image n'est disponible à l'INA sur les graves inondations de 1955, très bien documentées quant à elles. Cela nécessite des investigations complémentaires ou, peut – être la vérification de l'exactitude du référencement des documents de l'INA.

11. On peut citer, a contrario, l'abondance des cartes postales à Paris et en région parisienne, Besançon, Nancy, Bourges, Nantes, Charleville — Mézières, Rouen, Macon, Troyes, etc.

Conclusion

Travailler sur les inondations historiques à partir d'images, animées ou non, amène des informations complémentaires, des précisions. Cela permet une connaissance affinée des phénomènes d'inondation en Alsace et facilite la réalisation de certaines expériences telles que la reconstruction cartographique d'inondations extrêmes. Les documents visuels s'avèrent être des compléments très utiles à d'autres sources et enrichissent qualitativement un corpus. Les avantages de l'utilisation des images pour l'étude de phénomènes naturels extrêmes dépassent largement les limites parfois importantes qui restreignent les champs d'utilisation possibles.

Enfin, le dépouillement et l'analyse d'archives visuelles et audiovisuelles permet d'orienter les recherches vers de nouveaux documents ou de nouvelles archives (ex. : archives de la SNCF, archives radiophoniques, etc.). Mais le grand avantage des données images est qu'elle permet une double réappropriation du risque d'inondation par les scènes locales. D'abord elle valorise les savoirs locaux et la mémoire des acteurs du territoire à travers l'utilisation de leurs ressources. Ensuite, elle fait œuvre de pédagogie en illustrant concrètement le risque évoqué de manière souvent théorique et abstraite par les procédures réglementaires. En cela, les images contribuent à rétablir l'identité d'un territoire et fournissent des outils pour une approche participative de reconstitution d'une culture du risque.

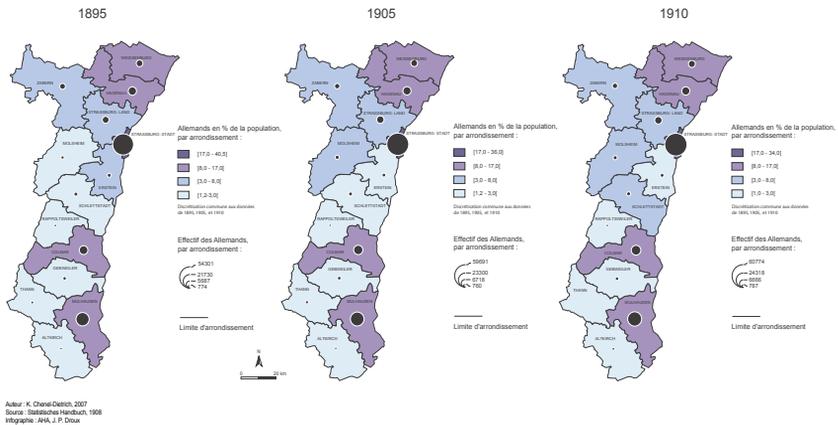
POINTS DE VUE :
ESPACE ET REPRÉSENTATION

**KARINE CHENEL-DIETRICH, JEAN-PHILIPPE DROUX,
YVES FREY ET MARIE-CLAIRE VITOUX**
L'IMMIGRATION EN ALSACE PAR LES CARTES

Karine Chenel-Dietrich est maître de conférences honoraire à l'Institut d'études allemandes à l'université de Haute-Alsace et membre associé au CRESAT; Jean-Philippe Droux est ingénieur d'études CNRS à Archimède; Yves Frey est docteur en histoire et chercheur associé au CRESAT; Marie-Claire Vitoux est maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'université de Haute-Alsace et membre associé au CRESAT.

La population allemande en Alsace, 1895, 1905 et 1910

La population allemande en Alsace en 1895, 1905 et 1910



L'intégration de l'Alsace dans le nouvel Empire allemand provoque des transferts massifs de population durant la décennie 1870. Les cartes de 1895, 1905 et 1910 donnent à voir la stabilisation de la situation migratoire du Reichsland dans les vingt années qui précèdent la Grande Guerre.

Si 130 000 natifs d'Alsace quittent la province pour la France de l'intérieur et pour l'Algérie, ces départs sont plus que compensés par l'immigration allemande : dès 1871 en effet, près de 79 000 fonctionnaires et militaires venus de l'*Altreich* les y remplacent. La population globale du *Reichsland* stagne jusqu'à la fin des années 1880 à 612 000 habitants avant de dépasser les 700 000 en 1910. Cette croissance est due dans sa quasi-totalité à l'immigration massive d'Allemands : tandis que la part des natifs d'Alsace diminue tout au long de la période, passant de 92 % en 1880 à moins de 86 % en 1910, les « Vieux Allemands » (*Altdeutscher*), qui ne représentent que 7 % de la population de la province en 1880, en constituent 13 % en 1910.

La stabilité géographique de la présence allemande dans les quinze années représentées par les cartes est frappante. Les Allemands se concentrent dans les trois grandes villes, Strasbourg, Colmar et Mulhouse, là où se situent les services administratifs et les casernes : ils sont en effet majoritairement des militaires et des employés. Strasbourg, à la fois capitale politique, administrative et place forte, constitue le principal point de concentration des immigrés allemands : 46,5 % du total y sont fixés. La présence allemande reste donc, tout au long de la période du *Reichsland*, très marginale dans les campagnes.

Les Allemands sont par ailleurs nombreux à la frontière nord du Bas-Rhin (arrondissements de Wissembourg et d'Haguenau) puisque s'y perpétue une présence historique, fruit d'une tradition de résidence indépendante de l'appartenance nationale et indifférente aux frontières.

La Haute-Alsace connaît une situation particulière : l'arrondissement de Mulhouse et la ville elle-même concentrent le gros de la population allemande, dont la présence est beaucoup plus discrète dans les autres arrondissements et même dans la « préfecture » qu'est Colmar. Corrélativement, c'est dans ce « département » que les immigrés non-allemands sont les plus nombreux. Cette présence allemande et étrangère dessine, certes de façon grossière, la carte de l'industrialisation, avec la présence de travailleurs étrangers dans les vallées industrielles de Thann, de Guebwiller et surtout dans le bassin d'emploi de Mulhouse. S'ajoute à cela la continuation d'une présence suisse dans le Sundgau, à la frontière sud.

Les Allemands néo-alsaciens sont majoritairement des Prussiens — presque tous rhénans — ; viennent ensuite les Allemands originaires des États voisins comme le Palatinat, le Pays de Bade, le Wurtemberg ainsi qu'un certain nombre de Bavaoises. De façon générale, les Alsaciens n'apprécient pas les Prussiens, accusés de raideur

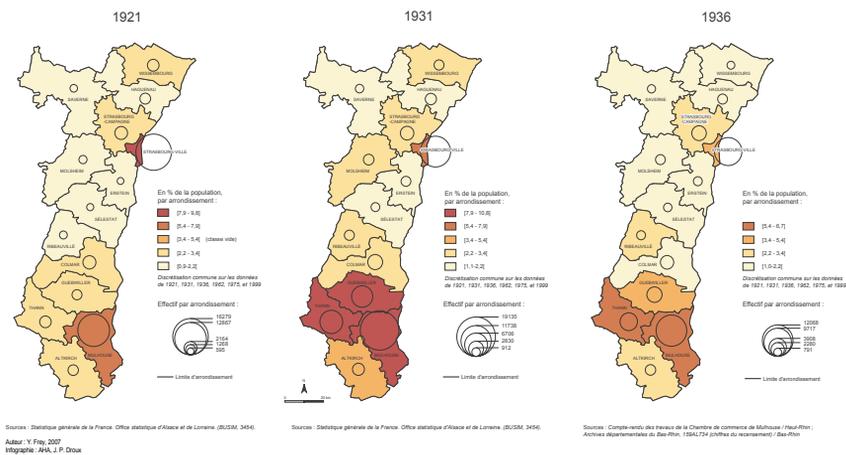
et d'autoritarisme, alors que les Allemands voisins sont considérés comme des cousins... dans les cœurs et souvent dans la réalité des familles.

La germanisation de la province est certes un phénomène complexe, autant culturel que démographique. Il reste que la présence massive de natifs d'Allemagne, par ailleurs en position d'autorité, a constitué l'un des facteurs majeurs du modelage de l'identité alsacienne.

Karine Chenel-Dietrich et Marie-Claire Vitoux

Évolution de la population étrangère en Alsace 1921-1936

La population étrangère en Alsace en 1921, 1931 et 1936



L'immigration étrangère en Alsace durant l'entre-deux-guerres présente quatre caractéristiques principales.

- Une augmentation quantitative pendant les années vingt (essentiellement de 1924 à 1929), suivie d'un ralentissement et même d'un effacement dans les années trente, du fait de la crise d'une part et des menaces de guerre qui entraînent le départ volontaire ou pas (arrestations, internement qui frappent Allemands et Italiens).
- Une diminution continue du nombre des Allemands, encore très nombreux au début des années vingt, surtout à Strasbourg, ancienne capitale du *Reichsland*, et dans l'arrondissement de Wissembourg. Sans nouvelles arrivées,

les naturalisations et les décès les font disparaître peu à peu de la population alsacienne.

– L'arrivée de nouvelles populations, Italiens, Polonais notamment, qui viennent travailler dans les usines du Haut-Rhin. Les arrondissements de Mulhouse, Thann et Guebwiller se détachent très nettement. Cette présence étrangère dans le sud de l'Alsace reste une caractéristique importante de la démographie alsacienne jusqu'à la fin du xx^e siècle.

– Les arrondissements de Saverne et du centre de l'Alsace sont très peu concernés. Régions encore rurales, dotées de petites villes qui n'ont pas de grande fonction administrative, les Allemands s'y étaient peu établis durant l'annexion ; sans industrie importante (sauf Molsheim), les nouvelles immigrations de main-d'œuvre ne les concernent pas. Dans cet ensemble, l'arrondissement de Haguenau présente une spécificité. Le chef-lieu, ville moyenne, comportait des Allemands dans sa population et a connu également l'arrivée de travailleurs étrangers, notamment dans les usines de Dietrich.

Yves Frey

Les étrangers en Alsace en 1921

Depuis deux ans, l'Alsace est de nouveau française, mais les années d'annexion marquent encore fortement la composition de la population alsacienne.

L'arrondissement de Strasbourg-ville est celui qui compte le plus grand nombre d'étrangers, suivi de celui de Mulhouse. Cependant les raisons en sont différentes. À Strasbourg-ville, ancienne capitale du *Reichsland*, les Allemand(e)s — non expulsés, car ayant le plus souvent formé des couples mixtes avec des Alsacien(ne)s — sont très largement majoritaires. À Mulhouse au contraire, moins d'Allemands, mais des Suisses et des Italiens, les Suisses plutôt dans le secteur agricole (élevage dans le Sundgau) et domestique, les Italiens davantage dans l'industrie. Ce ne sont pas des nouveaux venus. Durant le xix^e siècle, les Suisses (ainsi que des Allemands de Forêt-Noire et des Autrichiens du Vorarlberg) sont venus travailler dans les industries mulhousiennes. La Confédération connaissant une crise agricole à la fin du siècle (en 1888, 36 % de la population est encore occupée dans le secteur agricole ; en 1914, ce chiffre est tombé à 25 %), de nombreux agriculteurs sont venus s'installer dans le sud de l'Alsace, zone de petites exploitations, ont contribué à moderniser l'élevage et à développer la production laitière.

Les Italiens s'installent dans le Haut-Rhin et principalement autour de Mulhouse, essentiellement à partir de l'été 1894, suite à l'assassinat du président de la République Sadi Carnot, le 25 juin. Ils quittent la France pour le Reich allemand, essentiellement le sud de l'Alsace annexée, à Mulhouse et à un degré moindre, à Colmar. L'ouverture de la voie ferrée du Saint-Gothard en 1882 (construite essentiellement par de la main-d'œuvre piémontaise) entraîna un grand flux jusqu'en 1914 et Bâle devint en quelques années le centre de tri de l'immigration ouvrière italienne en direction de Mulhouse et de la Haute-Alsace. Le déclenchement de la guerre provoqua le retour d'une grande partie des Italiens. Après la guerre leur retour se fait lentement après la signature du traité de travail le 30 septembre 1919 entre les deux gouvernements, en raison de la petite crise économique de 1921.

Les autres arrondissements, notamment du centre de l'Alsace, comptent peu, voire très peu d'étrangers. Les Allemands restent nombreux à Strasbourg-campagne (solidaire de Strasbourg-ville), à Wissembourg (implantation traditionnelle) ainsi qu'à Colmar (seconde ville administrative du *Reichsland* après Strasbourg). Les arrondissements industriels du sud (Thann et Guebwiller qui s'ajoutent à celui de Mulhouse) recommencent à faire appel à une main-d'œuvre immigrée comme durant le XIX^e siècle. Ce ne sont plus les Allemands ou les Autrichiens du Tyrol, devenus indésirables depuis la guerre, mais de nouveaux venus, Italiens principalement.

Yves Frey

Les étrangers en Alsace en 1931

Malgré quelques départs survenus dès le second semestre 1930, le recensement de 1931 est celui qui permet d'avoir la représentation la plus précise de la répartition des étrangers au moment où leur nombre atteint son maximum durant l'entre-deux-guerres. En l'espace de dix ans, la situation a évolué sans s'être radicalement transformée. Le premier changement est quantitatif : au lieu de six arrondissements en 1921, il n'y en a plus que quatre à connaître un pourcentage d'étrangers inférieur à 2,2 %. En effet les arrondissements de Molsheim et Ribeauvillé rejoignent ceux de Colmar, Strasbourg-campagne et Wissembourg. Il s'agit d'une immigration de travail qui ne concerne pas les Allemands devenus indésirables, comme les Autrichiens. Ces étrangers se concentrent essentiellement à Molsheim (usine Bugatti) et à Sainte-Marie-aux-Mines (textile).

Car le changement le plus important est qualitatif : les étrangers viennent en Alsace compléter les bataillons de la main-d'œuvre industrielle. La nouveauté, avec le retour des Italiens, et pour les mêmes raisons, est l'arrivée massive de migrants d'Europe centrale qui jusqu'alors représentaient essentiellement des itinéraires individuels. La signature des traités de travail avec la Pologne le 3 septembre 1919 et avec la Tchécoslovaquie le 20 mars 1920 entraîne, surtout à partir de 1924, l'arrivée de leurs ressortissants. Désormais le sud du Haut-Rhin fait tache alors que Strasbourg-ville s'éclaircit du fait de la diminution du nombre d'Allemands qui se font naturaliser et/ou qui décèdent. L'industrie textile, mécanique et chimique, le triptyque haut-rhinois, ainsi que le bassin potassique véritablement mis en exploitation à partir de 1921, mais qui connaît un développement fulgurant, font appel aux Italiens, aux Polonais (surtout dans le bassin potassique), aux Tchécoslovaques, notamment. Les Suisses reviennent également surtout dans le sud du Haut-Rhin (arrondissements d'Altkirch et de Mulhouse) occuper principalement des emplois agricoles (vachers du Sundgau) et domestiques.

Yves Frey

Les étrangers en 1936

La carte s'éclaircit. Partout en Alsace, la décrue est sensible. La crise est passée par là. La législation sur les étrangers se durcit considérablement : loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale et conduisant au chômage, au moins partiel, de nombreux travailleurs immigrés, aide au rapatriement des ouvriers volontaires en 1934 et retours forcés principalement de Polonais du bassin potassique dès 1933 et surtout en 1935. Les arrondissements industriels du sud ont vu une grande partie de leur population étrangère devoir quitter de gré ou de force, leur emploi. À Molsheim, les étrangers ont pratiquement disparu du fait des énormes difficultés de Bugatti, sauvée de justesse de la faillite par la construction d'autorails. L'évolution est très sensible pour l'arrondissement de Guebwiller sur lequel se trouvent les mines de potasse de Kali-Sainte-Thérèse qui licencièrent en masse et renvoyèrent leur main-d'œuvre étrangère dans des proportions nettement supérieures aux Mines Domaniales (MDPA), établies elles sur les arrondissements de Mulhouse et Thann.

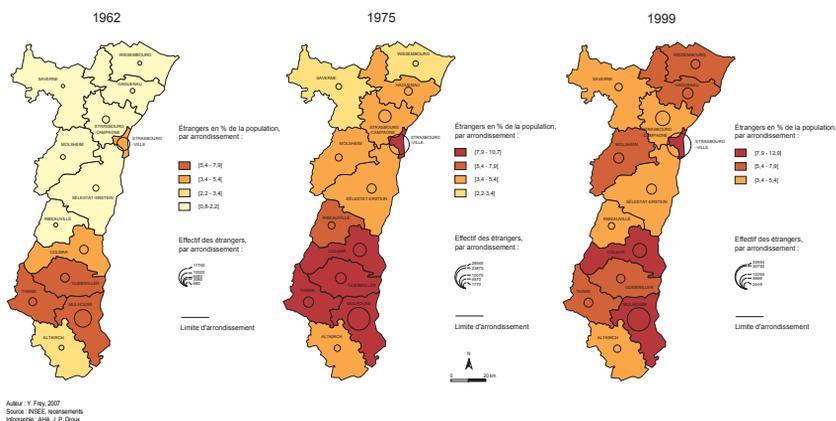
Le Bas-Rhin compte de moins en moins d'étrangers et dans des proportions très faibles. L'arrondissement de Strasbourg-ville continue, pour les raisons indiquées précédemment, à voir diminuer sa population allemande.

Il faut noter cependant que deux arrondissements n'ont pas connu de diminution de leur population étrangère, celui de Ribeauvillé où se trouve le centre industriel de Sainte-Marie-aux-Mines ainsi que celui de Strasbourg-campagne.

Yves Frey

La population étrangère en Alsace après la Seconde Guerre (1962-1999)

La population étrangère en Alsace en 1962, 1975 et 1999



Avec la Seconde Guerre, l'Alsace a vu sa population étrangère très fortement diminuer. Allemands et Italiens sont rentrés au pays ou ont été internés (à Mirecourt par exemple). Les Suisses ont recherché la neutralité de la Confédération. Ne restent plus alors que des Polonais et des Tchécoslovaques, et encore, puisque la conscription a touché les jeunes Polonais qui ont rejoint Coëtquidan. À la Libération, l'Alsace n'est plus alors une région d'immigration. Les Allemands sont toujours indésirables, bien que les prisonniers de guerre soient largement utilisés dans les usines. Mais dès février 1946, un accord est signé avec l'Italie pour le recrutement de main-d'œuvre. Ils reviennent rapidement dans le Haut-Rhin (3460 en 1946) et leur nombre ne cesse d'augmenter jusqu'en 1962 (14 060). La situation évolue rapidement à partir de la fin d'année 1947 : retour des Suisses, des Allemands dont la situation se normalise à partir de la création de la république fédérale en octobre 1949. Cependant la fin des années cinquante voit une reprise économique : l'industrie, le bâtiment, les Travaux

Publics (canal du Rhin par exemple) manquent de bras. En 1962, la population étrangère est essentiellement une population de travailleurs, ouvriers et surtout manœuvres, avec toujours des Italiens, des Polonais, des Espagnols, mais aussi de nouveaux arrivés, les Nord-Africains, Algériens principalement, désignés par l'appellation officielle de « Français musulmans ». Les premiers Algériens à s'installer en Alsace, principalement autour de Mulhouse sont des soldats libérateurs, puis après la loi organique de 1947 qui libéralise les déplacements de part et d'autre de la Méditerranée, des prolétaires. C'est à partir de 1956 et la décision du gouvernement Mollet d'entrer dans une guerre sans merci, que les Algériens arrivent en nombre. En 1962, on compte environ 2 000 Algériens dans le Bas-Rhin, essentiellement autour de Strasbourg et plus de 5 000 dans le Haut-Rhin, surtout à Mulhouse.

La population étrangère se concentre alors dans les trois arrondissements industriels (Mulhouse, Thann et Guebwiller) du Haut-Rhin et déborde un peu sur celui, de Colmar (construction des centrales hydroélectriques de Vogelgrün puis Marckolsheim, ainsi que de la base aérienne de Meyenheim). Le Bas-Rhin ne compte, à l'exception de Strasbourg-ville, que très peu d'étrangers. Le cas de Strasbourg-ville est très intéressant. Il ne s'agit plus de population allemande, mais de populations variées. L'élan est donné par la création du Conseil de l'Europe (qui regroupe la France, le Royaume-Uni, le Benelux, l'Irlande, le Danemark, l'Italie, la Norvège, la Suède et très vite la Turquie et la Grèce à la fin 1949 et la RFA en 1950) le 5 mai 1949 à Londres et achevé par la signature du traité de Rome le 25 mars 1957 (France, Italie, RFA et Benelux).

Yves Frey

La population étrangère en Alsace en 1975

À partir de 1962, l'Alsace connaît une augmentation régulière de sa population étrangère, comme en témoignent les cartes de 1975. C'est à partir de 1975 que l'Alsace redevient une région d'immigration. Le Bas-Rhin compte de plus en plus d'étrangers tandis que le Haut-Rhin connaît une progression très importante. Dans le Bas-Rhin et à Strasbourg tout particulièrement, on trouve des travailleurs, surtout des Turcs, mais aussi des réfugiés politiques attirés par la présence des institutions européennes (Camerounais opposants au régime par exemple). Dans le Haut-Rhin, l'industrie demande de plus en plus de main-d'œuvre d'autant que Peugeot vient de s'installer à côté de Mulhouse et que la potasse est encore florissante, mais aussi (surtout ?) pour compenser le départ des frontaliers attirés par les

salaires allemands et suisses. Arrivent alors des Marocains que Peugeot va recruter au pays, des Yougoslaves, des Portugais tandis que le flux des Algériens diminue après l'accord franco-algérien de décembre 1964 qui limite l'immigration algérienne.

Yves Frey

La population étrangère en Alsace en 1999

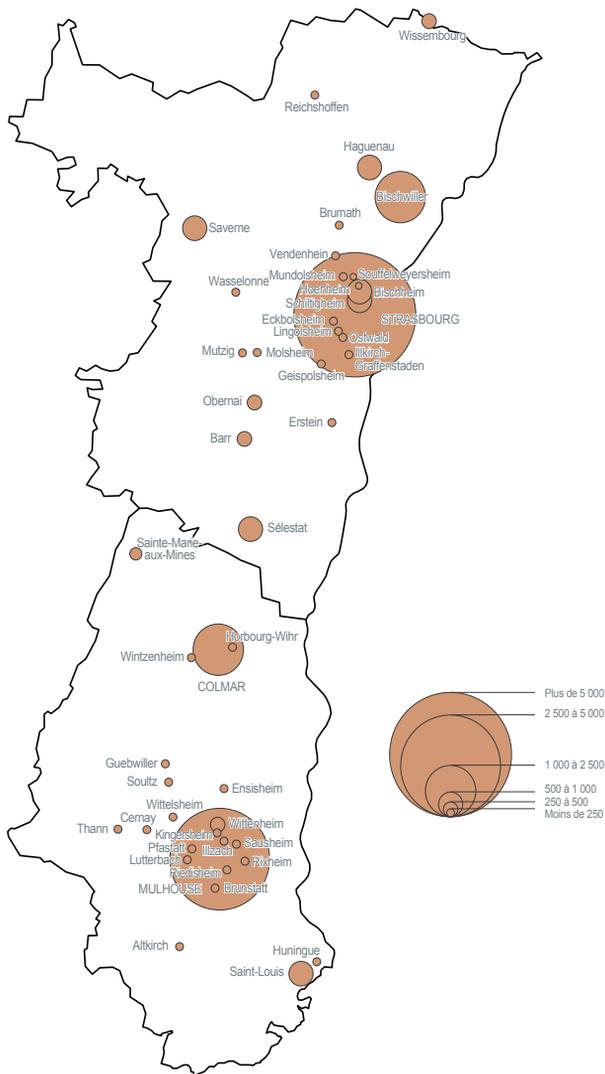
En 1999, la crise industrielle a durement frappé l'Alsace et notamment ses industries traditionnelles, textile, mécanique, chimie, très présentes dans le Haut-Rhin, Mulhouse, bassin potassique, vallées vosgiennes. L'appel aux travailleurs immigrés diminue. Le nombre des Turcs augmente, notamment dans le Bas-Rhin et ne se limite pas à Strasbourg ; il concerne aussi les petites villes et les campagnes, ce qui est une nouveauté. Tout le département est concerné. Des flux nouveaux apparaissent, ceux des Vietnamiens, des Cambodgiens, des Africains et ceux d'Europe centrale et orientale. Cette nouvelle immigration davantage familiale s'installe dans les villes les plus importantes, Strasbourg, Colmar, Mulhouse. Strasbourg, du fait des réfugiés politiques, en rassemble la plus grande variété. Cette évolution traduit deux modifications, d'une part dans l'origine géographique plus variée surtout dans le Bas-Rhin, d'autre part dans la nature de l'immigration, celle du regroupement familial et des réfugiés politiques.

Trois nouveautés apparaissent. Les Allemands — les Neüburger — s'installent à nouveau en Alsace, ce qui en fait l'immigration la plus importante après celle des Turcs. On les recense dans le nord de l'Alsace ainsi qu'à proximité des ponts sur le Rhin. De plus en plus de Suisses habitent dans le Sundgau (Saint-Louis est la banlieue de Bâle). Le retour des voisins s'explique par le prix du foncier. Enfin l'arrondissement de Molsheim connaît une augmentation de sa proportion d'étrangers. Le bassin d'emploi de Molsheim est en effet celui qui résiste le mieux à la crise et qui connaît le plus bas taux de chômage, grâce à des entreprises « de pointe » : Messier-Bugatti-Dowty, Mercedes-Benz, Merck-Millipore et Osram.

Yves Frey

Les Turcs en Alsace dans les communes de plus de 5 000 habitants

Les turcs en Alsace dans les communes de plus de 5 000 habitants (2003)



Source : Dossier en ligne "Les Turcs d'Alsace", 2007, Université Robert Schuman (http://mcsinfo.u-strasbg.fr/index_fr/index_home.php?cPath=17_32)
Infographie : ANA, J.P. Droux



Cette carte vise à montrer une des spécificités de la première immigration par le nombre en Alsace (28 929 ressortissants au recensement de 1999), l'immigration turque ainsi que sa relative dispersion.

La population turque est davantage concentrée dans le Bas-Rhin (63 %) que dans le Haut-Rhin. Elle est implantée, comme les autres immigrations, essentiellement dans les trois plus grands centres urbains, Strasbourg qui en accueille le plus grand nombre, Mulhouse et Colmar. Cependant les Turcs sont aussi présents — davantage que d'autres nationalités — dans les petites communes, notamment du piémont vosgien (Barr, Obernai, Mutzig par exemple), et en milieu rural.

Cette dispersion rend compte, mais pas seulement, d'une recherche de logement indépendant qui implique la propriété. Deux catégories d'habitat sont financièrement abordables pour ces populations, l'habitat ancien et délabré des centres-villes quand il subsiste (Mulhouse notamment) et des petites communes et les petites maisons rurales mal adaptées aux normes actuelles du confort.

Yves Frey

BERNARD JACQUÉ

QUELLE EST LA NATIONALITÉ DE PICASSO ?

Bernard Jacqué est maître de conférence honoraire en histoire de l'art à l'université de Haute-Alsace, ancien directeur du Musée du papier peint de Rixheim et membre associé au CRESAT (EA 3436)

À la suite de la disparition de l'URSS, des fonds d'archives jusque là secrets, s'ouvrent : c'est ainsi que les Français découvrent, à Moscou, l'existence de fonds d'archives dérobés à Paris par l'occupant allemand, en 1940 ou en 1941, puis transférés en URSS après la chute du Reich. Une longue négociation permet à un lot d'archives provenant de la Préfecture de Police de rejoindre Paris. Dans ce lot, le dossier personnel de Picasso – puisque dossier à la police il y avait¹.

À partir de ces données et, de façon plus générale, à partir de sa vie et de son œuvre, notre propos est de s'interroger sur la nationalité de Picasso – si tant est qu'inscrire un artiste dans le cadre juridique de la nationalité ait un sens, pour Picasso encore plus que pour d'autres.

Picasso est né à Malaga en 1881 : andalou, il est passionné, sa vie durant, de courses de taureaux, l'objet de son premier dessin conservé, à 8 ans. Selon son fils, il développe surtout cette thématique lorsque, à la suite de la prise du pouvoir par Franco, il s'interdit d'aller en Espagne : c'est donc une façon d'exalter *l'hispanidad* à laquelle il est resté, sa vie durant, profondément attaché. Curieusement, le nom d'artiste qu'il choisit en 1900, celui de sa mère, est d'origine gèneoise : il le doit à un lointain ancêtre émigré en Andalousie.

1. Ce dossier a été publié et commenté : DAIX P., ISRAËL A., *Pablo Picasso, dossiers de la Préfecture de Police, 1901-1940*, Paris et Moudon, 2003. Nous avons par ailleurs utilisé les biographies classiques de Picasso et le film de Pierre Daix, Pierre Philippe et Pierre Boutang : *13 journées dans la vie de Pablo Picasso*, Arte, 2000.

Picasso arrive en 1895 à Barcelone : c'est ici, à l'école d'art de la capitale catalane, qu'il apprend l'essentiel de son métier, c'est ici qu'il commence à exposer. En revanche, la capitale espagnole, Madrid, ville de pouvoir, peu ouverte à la modernité artistique, lui reste à jamais étrangère. Sa vie durant, Picasso entretient des liens étroits avec Barcelone qui achète plusieurs de ses œuvres : il lui donne, à partir de 1963, un ensemble de peintures de sa jeunesse qui ont permis d'ouvrir le premier musée Picasso.

Picasso fait un premier séjour à Paris en 1900, mais navigue entre Paris et la Catalogne jusqu'en 1906. Il est immédiatement fiché par la police, sans doute à cause du risque anarchiste, puisqu'il loge chez son compatriote Pierre Manach « anarchiste surveillé » (l'anarchisme espagnol est d'abord mépris de l'État central, incapable).

Objet : au sujet du nommé Picasso Ruiz Pablo, à qui l'anarchiste surveillé Manach Pierre donne asile.

Taille 1,68 mètre [en réalité 1,60 m] — cheveux noirs et longs - moustache naissante châtain clair - vêtu d'un complet veston noir — coiffé d'un chapeau mou de même nuance.

Il reçoit la visite d'individus inconnus, [il lui] parvient quelques lettres venant d'Espagne, ainsi que 3 ou 4 journaux dont les titres sont inconnus.

Ses heures de sorties et de rentrées sont très irrégulières, il sort tous les soirs pour ne rentrer qu'à une heure avancée de la nuit, il lui arrive même de découcher.

Sa présence aux réunions anarchistes n'a jamais été signalée, la conciergerie n'a jamais entendu Picasso émettre d'opinions subversives.

De ce qui précède [sic], il résulte que Picasso partage les idées de son compatriote Manach, qui lui donne asile. En conséquence, il y a lieu de le considérer comme anarchiste [souligné en rouge].

En fait, Picasso est (et restera longtemps) peu politisé. Ce « considérer [é] comme anarchiste », dont le policier ne peut rien prouver, va le suivre désormais chaque fois que son dossier sera rouvert jusqu'en 1940. À l'évidence, son anarchisme n'a rien de politique : mais il s'exprime en revanche dans sa peinture au cours de ces années très riches qui, de 1900 à 1907, le voient passer de l'espagnolade au cubisme.

Picasso est surveillé systématiquement depuis 1905. En 1907, dans la fiche où figurent ses adresses et ses déplacements apparaît la mention : « Avignon ? » Le point d'interrogation est plutôt bienvenu puisque les *Demoiselles d'Avignon* se réfèrent non à la cité des papes, mais à la « carrer d'Avinyo », rue des maisons closes et des marchands de couleurs de Barcelone...

Remarquons par ailleurs qu'à cette étape de sa vie, ses principaux clients sont étrangers : l'américaine Gertrude Stein, l'allemand Wilhelm Uhde, les russes Ivan Morozov et Serge Chtchoukine et son principal marchand, Daniel-Heinrich Kahnweiler est allemand — et juif... Lorsqu'éclate la guerre, à laquelle Picasso, citoyen d'un pays neutre, ne participe pas, le cubisme est vu comme « boche » et, fin 1914, l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon organise même une conférence sur le thème : *De l'influence de la corporation judéo-allemande des marchands de tableaux de Paris sur l'art français...* Quant au marchand de Picasso, Kahnweiler, ses biens sont mis sous séquestre. Leur vente, en 1920, au profit des dommages de guerre, est une catastrophe vu le nombre de tableaux cubistes mis sur le marché. Uhde connaît la même situation. Les musées français n'achètent aucune œuvre.

En 1917, Picasso rencontre la danseuse russe Olga Kokhlova, ce qui nous vaut une enquête pré-nuptiale pour autoriser l'étranger Picasso à l'épouser. Il doit par ailleurs avoir un casier judiciaire vierge. La fiche note : « Habite 22, rue Victor-Hugo à Montrouge depuis deux ans un pavillon au loyer de 1800 francs par an, payé régulièrement. Travaille comme artiste peintre et gagne environ 25 francs par jour. [...] Bons renseignements dans le voisinage. Il est connu pour ses idées francophiles. Avis favorable ». Mais dans l'Entre-deux-guerres, les dossiers des Renseignements généraux continuent à faire allusion à ses relations anarchistes.

Dès juin 1936, Picasso, pourtant apolitique, prend fait et cause pour les républicains espagnols : il est nommé par le gouvernement républicain directeur du musée du Prado. Suite au bombardement de Guernica, il peint le tableau éponyme pour le pavillon espagnol de l'Exposition de Paris de 1937. Il s'en explique : « La guerre d'Espagne est le combat des forces réactionnaires contre le peuple. Toute ma vie d'artiste n'a été qu'une lutte contre les réactionnaires et contre la mort de l'art ». Ce qui lui vaut des accusations de communisme.

Le 3 avril 1940, Picasso fait une demande de naturalisation pour éviter, en cas d'alliance hispano-allemande, l'internement et le séquestre de ses biens, de ses œuvres en particulier, comme ce fut le cas en 1914 avec le séquestre Kahnweiler.

Une enquête s'en suit. Le commissaire de police du quartier est favorable : Picasso ne paie-t-il pas 700 000 francs d'impôts annuels (260 000 €) ? À la question : « constitue-t-il, en raison de ses aptitudes professionnelles, un apport intéressant pour la collectivité ? », le commissaire est obligé de répondre « oui »... Les Renseignements généraux font un rapport différent. Anarchiste, crypto-communiste, « peintre soi-disant moderne, qui a placé son argent à l'étranger », Picasso « doit être considéré comme suspect au point de vue national », et « n'a aucun titre pour obtenir la naturalisation ». Il ne sera jamais répondu à sa demande. Picasso mourra espagnol, mais il ne fera jamais allusion à l'humiliation de 1940. La demande ne sera découverte qu'au retour de son dossier de Moscou.

Picasso n'émigre pas, tout artiste « dégénéré » qu'il soit aux yeux des Nazis : il passe la guerre à Paris dans son atelier des Grands Augustins. À l'officier de la Gestapo qui, venu perquisitionner, lui demande à propos d'une reproduction de *Guernica* : « Est-ce vous qui avez fait ça ? », il répond : « Non, c'est vous... ». D'autres attribuent la question à l'ambassadeur Otto Abetz.

Au cours de l'Après-guerre, Picasso devient une icône de l'art. Il est membre du Parti communiste depuis 1944. Vu son aura, il a moins à souffrir que d'autres de l'intolérance des réalistes socialistes. Au pire, il y a en 1953 l'affaire du portrait de Staline dans les *Lettres françaises*. Aragon écrit alors : « on peut inventer des fleurs, des chèvres, des taureaux, et même des hommes, des femmes — mais notre Staline, on ne peut pas l'inventer. Parce que, pour Staline, l'invention — même si Picasso est l'inventeur — est forcément inférieure à la réalité. Incomplète et par conséquent infidèle ». Du moins l'affaire n'a-t-elle aucune connotation nationaliste.

Picasso meurt le 8 avril 1973. Il est toujours citoyen espagnol, même s'il n'a pu retourner en Espagne depuis Franco. Il lègue cependant à la France ses archives et sa collection personnelle : Cézanne, Matisse, Braque, le Douanier Rousseau, Miró... Comme contribuables français, ses héritiers doivent payer des droits de succession à l'État : ils le font sous la forme d'une dation, ce qui a permis d'ouvrir le musée *national* Picasso à Paris en 1985. Jolie revanche pour qui s'est vu refuser la nationalité française...

Le Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT), créé en 1984, rassemble des chercheurs en histoire (histoire économique, histoire du patrimoine industriel, histoire politique et culturelle, histoire de l'art), en sciences de l'information et de la communication (culture numérique, communication des organisations, communication interculturelle, culture médiatique), en géographie (géohistoire des risques, cartographie, SIG), en droit, en muséologie et en gestion. Ces chercheurs sont réunis par une commune curiosité pour la construction des sociétés et des territoires du Rhin supérieur.

L'expertise du CRESAT se déploie autour de quatre pôles :

Histoire et patrimoine de l'industrie (responsable : Régis Boulat)

Territoires intelligents (responsable : Brice Martin)

Culture.s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages (responsable : Eleni Mitropoulou)

Espaces publics et circulations internationales (responsable : Guido Braun)

Renaud Metz (directeur) et Eleni Mitropoulou (directrice adjointe) sont à la tête du laboratoire depuis 2018.

LES ACTES DU CRESAT

Revue publiée sous la direction de Nicolas Stoskopf de 2004 à 2011, puis de Céline Borello de 2012 à 2016, et Camille Desenclos depuis 2017.

issn 1766-4837

CRESAT ■ UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

CRESAT

Université de Haute-Alsace

Campus Fonderie
16, rue de la Fonderie
68093 Mulhouse cedex

tél. 03 89 56 82 92
contact.cresat@uha.fr

www.cresat.uha.fr